



31 mars 2019

## LES RACINES DE LA CRISE

André GAURON

Le mouvement des gilets jaunes est la pointe immergée d'une crise beaucoup plus profonde qui vient de loin. Il exprime à la fois une exaspération face à l'autisme des gouvernements successifs, à l'impuissance des élus et des organisations syndicales et l'aspiration à un changement profond de politique, même si le contenu souhaité n'est pas formulé ni même explicite aux yeux des manifestants. Malgré sa durée et le large soutien initial de l'opinion publique, il n'a pas fait tache d'huile, mais il n'a pas non plus cherché à rallier à lui d'autres couches sociales qui pourraient pourtant partager certaines de ses revendications, notamment en matière de pouvoir d'achat, ou le sentiment d'exclusion et d'abandon et de dénonciation des « élites ». En dépit de la présence diffuse de militants ou sympathisants d'extrême droite, la question de l'immigration, qui s'est installée au cœur du débat politique depuis des années, est totalement absente de leurs préoccupations. Absence d'autant plus remarquable que les gilets jaunes viennent de territoires qui votent massivement au premier tour des élections pour des candidats du Rassemblement national. Enfin, ce mouvement est totalement étranger aux médiations qui constituent l'architecture d'une démocratie représentative. Il ignore partis, syndicats, associations aussi bien que les élus locaux et se refuse à laisser émerger toute forme de regroupement qui permettrait une délibération confrontant revendications et propositions pour faire émerger une offre politique alternative à celles qu'il rejette. Il en résulte une radicalité qui nourrit une violence à la fois physique dans les manifestations du samedi et symbolique par la demande de démission du Président, comme il y a deux siècles les sans-culottes demandaient la tête du roi et des nobles.

## Sommaire

<b>I – NOUVEAUX MONDES</b>	<b>5</b>
La révolution de la société digitale	5
Le néolibéralisme, une nouvelle gouvernabilité	13
Le néolibéralisme mondial à l'épreuve de Donald Trump	16
L'Europe au défi des règles	22
<b>II – RÉFORME OU RÉVOLUTION</b>	<b>25</b>
Le malentendu européen d'une élection	26
Le néolibéralisme <i>jusqu'au bout</i>	32
Inventer une nouvelle gouvernabilité pour le XXI <sup>e</sup> siècle	39
<b>III - LA CRISE DÉMOCRATIQUE</b>	<b>55</b>

Comment répondre à un tel mouvement ? La réponse directe par une série de mesures sur le pouvoir d'achat n'ayant pas éteint le mouvement, Emmanuel Macron a choisi de le submerger et de le noyer dans un grand débat national. Au terme de la synthèse des réponses à ce débat, même si le Président retient les propositions majoritaires, il n'est pas sûr que les gilets jaunes s'y retrouvent<sup>1</sup>. La composition sociologique du mouvement n'est pas en effet celle des français. Dès décembre, il était évident, en dehors de l'annulation de la hausse programmée de la taxe carbone et du relèvement du seuil d'augmentation de la CSG sur les retraites, que les réponses données à la question du pouvoir d'achat n'allaient que marginalement concernées les gilets jaunes. Les entreprises ont massivement répondu à la demande du Président en accordant une prime exonérée de toute cotisation – qui pour beaucoup leur évite une hausse de salaire ou du moins permet d'en limiter la hausse-, mais la population des gilets jaunes est très largement absente du monde de l'entreprise. De plus, l'absence de possible synthèse des revendications des gilets jaunes et le refus de porte-paroles reconnus ayant une capacité de négociation, renvoie chacun à ses propres revendications. Le pouvoir aura beau faire, il ne pourra jamais satisfaire tout un chacun. Cette situation est le plus grand défi que pose aujourd'hui ce mouvement au pays.

Si une taxe destinée à modifier les comportements a pu produire l'occupation massive de ronds-points de la part d'automobilistes exaspérés parce que n'ayant pas d'alternative à l'utilisation de leur voiture pour le moindre trajet quotidien, c'est que son rejet s'inscrit dans un raz le bol fiscal qui n'a fait que s'amplifier d'un président à l'autre. Baisse d'impôts sur les plus riches et hausse des taxes qui pénalisent en proportion davantage les plus modestes, s'il y a un sentiment qui unit les gilets jaunes au reste de la population, c'est bien le sentiment d'injustice fiscale. Le fait de faire porter sur les classes moyennes et populaires le poids de la réduction du déficit budgétaire et de la dette publique a décuplé ce sentiment d'injustice. Enfin, l'optimisation fiscale qui, au-delà de la fraude traditionnelle, permet aux entreprises et aux détenteurs de revenus financiers de s'exonérer d'impôts, en partie au moins, le renforce encore davantage et alimente un rejet de l'impôt dans une partie croissante de la population. Tant qu'il ne sera pas répondu à ces injustices, la crise durera.

Pourquoi une taxe carbone si elle ne finance pas la transition écologique contrairement au discours qui la justifie ; pourquoi payer l'impôt si les services publics qu'il doit financer ne sont pas au rendez-vous ? Les gilets jaunes ne sont pas les seuls à mettre en relation fiscalité et services publics pour constater que le compte n'y est plus. Mais, de fermeture du bureau poste et de classes d'école à la disparition de la maternité ou de l'hôpital, ils sont plus directement confrontés à cette réalité que la population urbaine. En zone rurale, une fermeture de services publics veut dire davantage de déplacements et donc de recours à la voiture. Le ressenti est donc beaucoup plus vif et les conséquences pécuniaires immédiates. Il n'y a là pas de réelle nouveauté si ce n'est, qu'à la différence de ses prédécesseurs, Emmanuel Macron en a fait un projet cohérent de transformation en profondeur de la société française. Quand un Nicolas Sarkozy et un François Hollande tentaient à petits pas de faire advenir le *nouveau monde*, celui-là même promu autrefois par Valéry Giscard d'Estaing avec sa « contre-réforme libérale », il en fait un objectif assumé. Là où ses prédécesseurs vendaient l'idée d'un changement social sans toucher au modèle social français, Emmanuel Macron pense que mettre fin à cette hypocrisie est la seule façon de pouvoir réformer et d'arracher les français à l'*ancien monde*, qui pendant plus d'un siècle a servi de cadre de vie et progressivement structuré l'Etat social moderne. Ce projet aurait-il l'assentiment d'une majorité de français, ce qui reste à prouver, que cela ne changerait rien : la révolte des gilets jaunes est celle d'un monde qui

---

<sup>1</sup> En l'absence de données concernant les contributeurs, il ne sera pas possible de savoir qui ils sont ni où ils habitent. En outre, la lecture des réponses est faite à partir d'un dictionnaire de mots sélectionnés. Les propositions autres ne pourront donc pas être repérer.

veut d'autant moins mourir qu'il ne voit pas à quoi leur avenir pourra ressembler et moins encore quelle place il leur réserve. En affichant haut et fort qu'il ne changerait pas de cap, Emmanuel Macron s'est lui-même désigné comme le principal obstacle à toute solution à leur préoccupations et revendications.

Il faut prendre la révolte des gilets jaunes très au sérieux. Elle cristallise en effet l'affrontement entre deux conceptions de la société, celle héritée de la société industrielle et des luttes qui ont contribué à construire un Etat social protecteur du salariat et celle qui, depuis cinquante ans, tente de mettre bas cette construction et vise à détruire les institutions de l'Etat providence qui organisent la solidarité sociale. Des deux côtés de l'Atlantique, c'est le même combat qui est livré pour désencastrer le marché de l'Etat social et faire advenir le marché autorégulateur partout et dans tous les domaines. Tel est le projet néolibéral de reconfiguration de la façon dont nos sociétés se gouvernent et s'organisent dont Emmanuel Macron se veut le héraut français. Les socialistes lui avaient préparé le terrain. Les élections présidentielles et législatives lui a permis de les éliminer pour mieux mettre en œuvre son projet et réaliser les « réformes qui ne l'ont pas été depuis trente ans » - la faute à ces « gaulois » réfractaires au changement » - et qui n'ont d'autre but que de démanteler l'Etat providence et d'économiser ce « pognon de dingue » qui finance les aides sociales.

Emmanuel Macron a raison sur un point : le repli national n'est pas une solution et porte en lui le déclin que ses partisans prétendent combattre. Ni la fermeture des frontières, ni la sortie de l'euro, voire de l'Union européenne, ne peuvent apporter une prospérité nouvelle. Pire, comme le montre le Brexit, l'exaltation du national d'abord, masque une volonté de pousser plus avant le néolibéralisme, dont les milieux populaires seront les premières victimes. Pour autant, nous ne pouvons souscrire à l'idée qu'il n'existerait qu'une seule voie, celle de l'adaptation au néolibéralisme dont Emmanuel Macron a fait l'horizon indépassable du XXI<sup>e</sup> siècle. Les inégalités sont devenues trop criantes pour être tolérées sans réagir. Une autre voie doit être recherchée. Pour cela, il est nécessaire de prendre la mesure aussi exacte que possible des changements qui depuis un demi-siècle affecte le monde. Ils ont nom : société digitale, néolibéralisme, basculement de l'axe du monde vers l'Asie, angoisse quant à l'avenir de l'humanité face à la croissance et au réchauffement climatique. Le monde n'est plus ce qu'il était ; la politique ne peut plus être ce qu'elle a été. Faut de l'avoir compris, les socialistes et la social-démocratie partout en Europe en payent le prix fort par leur effacement progressif de la scène politique.

L'histoire n'a pas dit son dernier mot et tout n'est pas à réinventer. Un nouveau progrès social ne se construira pas en faisant table rase du passé et en se privant de ce que des siècles de luttes ont apporté de mieux à nos sociétés démocratiques : la solidarité, la justice sociale, la liberté, le sens de la coopération, le respect de la dignité humaine. Des institutions en sont nées qui sont sans doute perfectibles, d'autres doivent être inventées pour répondre aux besoins nouveaux d'émancipation, mais toutes doivent s'inscrire dans la modernité des Lumières et la continuation du principe d'égalité de la Révolution française, qui depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle fonde les libertés individuelles et la sécurité collective. La construction d'une meilleure société n'est possible que si nous sommes capables de conserver ce que des générations de luttes sociales et citoyennes, avec leurs imperfections, ont apporté de bien être au plus grand nombre. Comme à chaque grande étape historique, c'est du mouvement populaire que vient la demande de liberté et de justice et ce n'est qu'en prenant appui sur lui qu'on pourra construire un nouveau progrès social. Encore faut-il identifier les mutations qui sont à l'origine de la crise et des interrogations actuelles.

## I – NOUVEAUX MONDES

Depuis un demi-siècle, un spectre hante le capitalisme : la fin de la croissance. Depuis la fin des années soixante, avant même que le club de Rome ne commande au MIT un rapport sur « les limites de la croissance », l'interrogation sur les limites physiques de la croissance est récurrente. Or, comme le soulignait dès cette époque André Gorz, « un capitalisme sans croissance est un capitalisme en crise. Cela veut dire non pas qu'il va s'effondrer pour laisser la place à un autre système, mais que ses contradictions et ses absurdités apparaissent au grand jour »<sup>2</sup>. Et de poser la question : « que voulons-nous ? Un capitalisme qui s'accommode des contraintes écologiques ou une révolution économique, sociale et culturelle qui instaure un nouveau rapport des hommes à la collectivité, à leur environnement et à la nature ? » De fait, écrivait-il avec beaucoup de préscience, quand « l'impasse écologique sera devenue inéluctable, il intégrera cette contrainte comme il a intégré toutes les autres ». Et c'est ce qui s'est passé.

Au prix d'une succession de crises, le capitalisme s'est non pas réformé pour répondre aux exigences sociales des travailleurs, comme il a du le concéder avec l'avènement du fordisme, mais métamorphosé en profondeur. Un demi-siècle a été nécessaire pour prendre conscience de l'ampleur et de la nature de cette métamorphose et mettre un nom sur ce nouveau capitalisme. Dès les années soixante-dix, avec Bernard Billaudot, nous avons montré dans *Croissance et crise*<sup>3</sup> que la récession de 1974 n'était pas un simple accident de parcours dû à la hausse brutale du prix du pétrole mais le signe que le processus d'accumulation était « arrivé aux limites d'une configuration économique capitaliste spécifique, qualifiée de fordiste ». En réalité, c'est l'ère industrielle, telle qu'on l'avait connue depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, qui touchait à sa fin. A l'époque, la configuration qui allait naître de cette dissolution nous restait inconnue. Notre conviction était que, comme précédemment, un nouveau régime d'accumulation ne se mettrait en place que lorsque adviendrait une mutation simultanée des conditions de production et de vie et que s'affirmerait une nouvelle configuration du travail. Les innovations technologiques pourraient se multiplier, elles ne suffiraient pas tant qu'elles n'entraîneraient pas aussi une transformation des rapports sociaux dans l'entreprise et dans la société.

### La révolution de la société digitale

Les plus grandes améliorations dans la puissance productive du travail, et la plus grande partie de l'habileté, de l'adresse et de l'intelligence avec laquelle il est dirigé ou appliqué, disait Adam Smith, sont dues, à ce qu'il me semble, à la *division du travail* »<sup>4</sup>. La façon dont le travail est organisé, divisé, spécialisé, rémunéré, considéré, protégé, modèle le mode de vie... nomme l'époque. Ni les innovations technologiques, ni le libre-échange, ni le capital financier. Le travail. La division du travail, voilà la vraie cause de la richesse des nations. Bien avant cette fameuse « main invisible » qui organise les échanges, mais qui en soi ne crée aucune richesse et qui n'est autre que la monnaie. Pour comprendre l'époque actuelle, il faut, une nouvelle fois, dépasser les apparences pour en

---

<sup>2</sup> André Gorz, *Ecologie et politique*, Galilée, Paris, 1975.

<sup>3</sup> Bernard Billaudot, André Gauron (avec Yves Barou pour la première édition), *Croissance et crise*, Maspéro, Paris 1978 et 1985.

<sup>4</sup> Adam Smith, *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Idées Gallimard, Paris 1976, Livre I, chap. 1.

appréhender les acteurs et comprendre comment en remodelant la division du travail au niveau mondial, ils restructurent aussi l'économie au niveau national. Il faut repartir des conditions matérielles de production et d'existence et non des discours idéologiques néolibéraux qui n'en sont que la justification. L'idéologie met des mots sur les choses, mais elle n'est jamais première. C'est une des graves erreurs de la pensée moderne que d'avoir inversé cette relation, laissant croire aux naïfs qu'il suffirait de changer d'idéologie pour transformer ce que les entreprises mondiales façonnent.

A toutes les époques, il existe toujours une forme dominante de division du travail, source principale des gains de productivité qui, sous des formes multiples, entraîne l'ensemble de l'économie et affecte aussi bien les façons de produire que de consommer. L'organisation du travail dominante ne revêt jamais un caractère unique, mais elle impose partout sa loi. Elle coexiste avec des formes antérieures, devenues parfois archaïques, qu'elle remodèle et qui peuvent concerner des secteurs entiers d'activités, voire, une majorité d'activités. Ici, les producteurs imitent ce qui se fait ailleurs et adoptent les mêmes procédés ; là, d'autres producteurs conservent leur mode d'organisation mais bénéficient des retombées des premiers en achetant par exemple des outils à meilleurs prix ou plus performants ou en payant des salaires plus faibles parce que les gains de productivité permettent de produire les biens de consommation à un meilleur coût.

L'organisation du travail dominante ne se développe jamais en dehors de son environnement : les techniques mobilisées, qui n'ont pas déclenché la révolution intervenue dans l'organisation du travail mais l'ont rendue possible et assure son extension à d'autres activités ; le mode de rémunération des travailleurs et les protections dont ils bénéficient, le plus souvent arrachée par les luttes sociales, la gestion de la main d'œuvre et le statut qui lui est accordé ; le mode de financement de cette organisation du travail, des équipements comme des travailleurs, mais aussi le mode de financement du client qui peut éventuellement avoir besoin de crédits pour passer du stade de l'acheteur potentiel à celui d'acheteur réel ; l'organisation du marché et d'abord son extension pour élargir la masse des acheteurs à la dimension de la production permise justement par la nouvelle division du travail, qui conduit dès l'origine les entreprises à repousser les limites premières jusqu'aux frontières du monde.

Il faut donc partir de l'humain et revenir à l'humain. Se demander ce qui a changé de façon suffisamment radicale pour s'autoriser à considérer que nous sommes à un stade différent de celui de la société industrielle. Le passage de la main au doigt, voilà le nœud de ce passage nous dit Antonio A. Casilli dans « *En attendant les robots* »<sup>5</sup>. Hier, la société industrielle mobilisait toute la force physique et la main faisait le travail (dit justement manuel) ; aujourd'hui, l'homme ou la femme fait appel à son doigt pour cliquer sur la souris ou l'écran. Cette société qui s'incarne dans ce geste du *digitus*, est bien une *société digitale* et non numérique comme on le lit souvent<sup>6</sup>. Il est essentiel, en effet, de ne pas effacer l'humain derrière le nombre et les algorithmes. Il faut rappeler, dit Antonio A. Casilli, que « le travail ne peut être pensé sans prendre en considération le milieu technique dans lequel il évolue »<sup>7</sup>, mais cela n'autorise pas à oublier les hommes ou les femmes qui conçoivent les algorithmes, pilotent les robots et les milliers de doigts qui cliquent pour « alimenter une économie informationnelle qui se base principalement sur l'extraction de données et sur la délégation à des opérateurs humains de tâches productives constamment dévaluées, parce que considérées comme

---

<sup>5</sup> Antonio A. Casilli, *En attendant les robots*, Seuil, Paris 2019.

<sup>6</sup> Par exemple, Nicolas Colin, *La richesse des nations après la révolution numérique*, Terra Nova, Paris, 2015.

<sup>7</sup> Ibid, p. 49.

trop petites, trop peu ostensibles, trop ludiques ou trop peu valorisantes »<sup>8</sup> et toujours trop peu payées.

L'ère industrielle a été marquée par des révolutions énergétiques - machine à vapeur, électricité, hydrocarbures - qui ont démultiplié la force de travail et révolutionné les transports et la manutention. Elle a permis la production de masse. La nouvelle révolution est celle de la communication et de l'instantané, celle des TIC (technologies de l'information et de la communication) et d'internet, celle de la multitude. Elle ne s'est pas annoncée d'entrée. La *nouvelle économie* venait à peine de faire son apparition qu'elle entrait en crise au tournant du millénaire avant de s'imposer et d'imposer le monde connecté de la *société digitale* d'aujourd'hui. Cette situation de crise permanente qui s'est installée depuis la fin des années soixante, c'est bien cela, un entre deux entre le vieux monde qui meurt et un nouveau monde qui n'est pas encore advenu et dont nul ne pouvait dire de quoi il serait fait. Cette métamorphose n'a pas fait disparaître le travail. Elle l'a changé en un *digital labor*. Ce n'est pas, dit Antonio A. Caselli, non sans humour, les robots qui prennent le travail des humains, mais les humains qui « volent le job des robots »<sup>9</sup>.

La société industrielle avait pour fonction de transformer la matière, la société digitale manipule des données. Elle les collecte, les assemble, les trie, les recompose en une information nouvelle destinée à répondre à un besoin précis, transmettre une instruction à une machine comme indiquer au consommateur le bien ou le service qui a été identifié comme répondant le mieux à ses désirs. L'assemblage et la reconfiguration des données s'opèrent à l'aide de plateformes, c'est-à-dire de programmes d'appariement d'informations, de relations et de biens qui rapprochent deux ensembles. Le propre de l'industrie digitale est « l'interaction et la communication entre tous les stades de la production et entre tous les acteurs de la chaîne de valeur ». Il peut s'agir de plateformes industrielles comme celles expérimentées par Siemens et General Electric, capables de relier entre elles des machines autrefois indépendantes les unes des autres ou d'intégrer dès les processus de production les desiderata des consommateurs (ce qui aura pour effet de réduire encore davantage les stocks). Il peut aussi s'agir des plateformes plus connues du grand public que sont les plateformes d'annonceurs comme Google, celles de services à la demande comme Uber ou Airbnb, ou encore les « cloud platforms » qui sont des hébergeurs de données exploitées à des fins diverses, qui va du commerce en ligne à la recherche scientifique. La plateforme peut alors se définir comme « un mécanisme multiface de coordination algorithmique » (A. Casalli).

On ne voit souvent que l'aval de ce processus qui peut donner l'illusion, comme dans les plateformes industrielles, de se passer du travail humain. Il n'en est rien. L'existence même d'une plateforme, quelle qu'elle soit, nécessite que des humains l'alimentent en données. La complémentarité entre l'homme et le robot est plus la règle que la substitution du robot à l'homme. La production des algorithmes repose sur trois opérations : la fragmentation des processus en données élémentaires, l'analyse de ces données, et leur digitalisation. La réalisation de ces opérations obéit elle-même à des algorithmes précis qui permettent de les externaliser et de les confier à des tacherons éparpillés aux quatre coins du monde, ces invisibles du *digital labor*. Invisibles, mais indispensables. L'originalité de l'économie digitale est son application à l'ensemble des activités économiques, qu'il s'agisse de la production elle-même ou de la relation au consommateur. La plateforme tend à abolir cette distinction classique et à intégrer le consommateur/usager dans le processus même de production. C'est en ce sens qu'on peut dire que la plateforme « capte la valeur », qu'elle produit une « extraction de la valeur » créée par l'ensemble des acteurs au seul profit de la société propriétaire de la plateforme. Elle répond aux conditions que nous définissons il y a cinquante ans pour voir advenir un nouveau régime d'accumulation.

---

<sup>8</sup> Ibidem, p. 14.

<sup>9</sup> Antonio A. Casalli, op.cit., p. 12.

Le secteur de l'énergie en fournit en bon exemple. Le digital modifie la nature des infrastructures et permet dans certains cas (« smartgrids ») une décentralisation de la gestion des réseaux et de l'équilibre entre production et consommation au niveau d'une localité ou même d'un immeuble. Le traitement de l'information est au cœur de ce processus en remontant en amont la prise en compte des souhaits des clients. Ceux-ci, sans être le moins du monde salariés de l'entreprise, deviennent producteurs de données qui seront retraitées par les algorithmes et réinjectées dans la chaîne de valeur. Ce qui était autrefois segmenté entre les différentes phases de l'industrie – concevoir, produire, vendre – est désormais disponible à « tous les étages » du processus à tout moment. La révolution digitale est autant organisationnelle que mentale nous dit Isabelle Kocher. Pour la directrice générale du groupe Engie (ex GDF-Suez), ce qui compte désormais, « c'est la capacité d'innovation, d'entrepreneuriat partout sur le terrain »<sup>10</sup>, c'est la capacité à détecter les « briques technologiques » qui ne sont pas toutes en « open source » sur le marché et à les acquérir avant la concurrence.

Ce qui vaut pour le secteur de l'énergie vaut pour bien d'autres secteurs, comme la pharmacie où le biologiste a progressivement supplanté le chimiste. La Recherche et développement (la fameuse R&D) dans l'entreprise prend alors moins d'importance que la veille technologique pour acheter les technologies que le groupe ne peut pas développer en interne à la même vitesse. R&D et innovation sont trop souvent confondues alors qu'elles ont des objets différents : la R&D se situe dans le continuum d'une technologie existante, dont elle vise à améliorer les performances ; l'innovation marque, au contraire, une rupture sociale et technologique, un changement de paradigme. Les ressources à mobiliser pour y parvenir ne sont nullement les mêmes et il est moins coûteux pour une entreprise de faire son marché à l'extérieur que d'y consacrer ses propres moyens pour un résultat aléatoire.

Avant même de pénétrer le cœur de l'industrie, l'économie digitale a envahi le commerce et les services. Des métiers en ont été transformés quand d'autres disparaissent. Ici ce sont au sein même des magasins que les tâches ont été fusionnées, le vendeur encaissant le prix de l'article en même temps que s'effectue la gestion du stock, là ce sont les fonctions de réservations qui ont été transférés via le développement de plateformes des guichetiers aux consommateurs, faisant disparaître les premiers. Les banques et les assurances ont suivi en offrant une gestion des comptes à distance en même temps que le retrait de cash à des distributeurs ou encore le paiement par carte bancaire. Des tâches qui autrefois étaient effectuées par des salariés sont ici transférées aux consommateurs qui les effectuent gratuitement. Utilisateurs, ils sont aussi co-producteurs, sollicités en permanence pour noter, annoter, être leur propre prestataire, renseigner... bref produire de la donnée. Dès l'origine de la révolution digitale, les géants du web « ont mis au travail des usagers et monétisé leur « participation implicite » » (Casalli). Sans cette captation d'un travail gratuit, le modèle économique des sociétés du GAFA (Google, Apple, Facebook et Amazon) ne serait pas viable.

Le monde a changé. A l'industrie de masse qui a engendré la consommation du même nom, le digital substitue la société de la multitude. « Les entreprises qui l'emportent dans la répartition de la valeur sont celles qui s'allient avec la multitude »<sup>11</sup>, donc directement en contact avec le grand public à un niveau mondial. De même que l'industrie automobile a symbolisé et symbolise encore aujourd'hui l'industrie fordiste, les GAFA sont les portes drapeau de la société digitale. Comme l'industrie automobile a été le phare de l'industrie de masse, ils sont celui de l'économie de la multitude. Ici on ne parle plus de consommateurs mais d'utilisateurs et ils se comptent par centaines de millions, quand ce n'est pas par milliards. La production de masse a généré des économies d'échelle qui, avec la concurrence entre constructeurs, a poussé à la baisse des prix permettant une extension du

---

<sup>10</sup> Interview dans Les échos du 29 juin 2016.

<sup>11</sup> Nicolas Colin, op. cit., p. 24.



marché ; l'économie de la multitude est une économie où l'innovation induit une tendance au monopole, ou pour le moins à l'oligopole, et produit de la rente, croissant avec le nombre d'utilisateurs. L'avènement du crédit a été la condition du développement de l'industrie de masse ; l'abonnement et la fidélisation sont la condition de l'épanouissement des GAFAs. Un nouveau régime économique est né<sup>12</sup>.

Ce sont les conséquences sur le travail qui nous intéressent ici. La première concerne la réorganisation des collectifs de travail et le positionnement des salariés dans le processus productif. Si l'économie des plateformes devait à l'avenir servir de modèle pour l'ensemble des entreprises, il y aurait du souci à se faire. Comme le note Martin Richer<sup>13</sup>, « l'économie des plateformes menace la notion même d'entreprise en lui contestant le privilège d'organiser le travail collectif et sa reconnaissance : avec le collaboratif, l'entreprise, c'est le réseau ». A l'achat de la force de travail qui caractérise l'entreprise traditionnelle, manufacturière ou fordiste, la plateforme substitue le louage de main d'œuvre et transforme le collectif de travail en autant de tâcherons indépendants. C'est une logique d'externalisation, que les entreprises de certains secteurs comme le second œuvre du bâtiment ou le transport pratique depuis longtemps, bien avant l'avènement du digital mais que celui-ci décuple. L'entreprise devient un « assembleur » de tâches individualisées.

Un tel éclatement du collectif de travail ne peut se concevoir que si le processus productif ne requiert pas la coopération des travailleurs sur un même outil de travail ou si l'individualisation se révèle plus productive que la coopération. Pour autant, l'entreprise traditionnelle n'est pas indemne de changements. Deux scénarios sont possibles selon que les « systèmes pilotent les hommes » ou à l'inverse que « les hommes utilisent les systèmes », pour reprendre la distinction introduite par la Fondation Friedrich Ebert (un think tank allemand proche du SPD)<sup>14</sup>. Automatisation ou spécialisation. Dans le premier cas, les tâches restent standardisées comme avec le taylorisme mais elles sont directement pilotées de l'extérieur sans transparence dans un contexte de mise en réseau. Dans ce cas de figure, le degré d'autonomie des travailleurs reste faible et l'organisation à de forte chance de rester très hiérarchique. Dans le second cas, la culture digitale irrigue la totalité de l'entreprise avec une réorganisation des processus de travail en « îlots », qui offrent plus d'autonomie aux équipes de travail, donc moins hiérarchique. « L'usine connectée, écrivent Thibaut Bidet-Mayer et Louisa Toubal, induit une transversalité accrue entre les hommes, les différents services de l'entreprise et son écosystème »<sup>15</sup>.

Toutefois, ce que le salarié pense gagner en moindre contrôle hiérarchique, il risque de le perdre par un contrôle social accru qu'opèrent les algorithmes qui lui dictent les façons de travailler, le temps dévolu à chaque tâche et suit ses déplacements. Tous y sont soumis, cadres comme exécutants. Le cadre devient un animateur et un coordinateur plus qu'un chef au sens ancien qui relayait les décisions et en assuraient le contrôle. La disparition des « petits chefs » au profit de « big brother » est-ce réellement un progrès ? Dans leur étude sur la digitalisation de l'industrie allemande, le projet « Industrie 4.0 », Dorothee Kohler et Jean-Daniel Weisz, ont montré que « la mise en réseau de toutes les machines permet à la direction de l'entreprise de connaître à tout moment l'état d'avancement des processus et le statut des pièces en cours de fabrication. L'entreprise dispose ainsi

---

<sup>12</sup> Deux logiques coexistent : celle des productions fordistes même digitalisées où la production marginale induit un coût marginal et celle des GAFAs ; où le coût marginal d'un utilisateur supplémentaire est nul (ou dans le cas où il y a production d'objet comme les smartphones, très faible).

<sup>13</sup> Martin Richer, *L'entreprise contributive, 21 propositions pour une gouvernance responsable*, Terra Nova, Paris, mars 2018, p.20.

<sup>14</sup> Cité dans Thibaut Bidet-Mayer et Louisa Toubal, *Travail industriel à l'ère numérique*, La fabrique de l'industrie, Paris 2016, p. 26.

<sup>15</sup> Idem, p. 40.

de données très détaillées sur la performance des salariés ». Le rôle des syndicats est ici essentiel. Il doit se saisir des questions que pose la digitalisation pour orienter la nouvelle division du travail. Entre automatisation et spécialisation, seule l'implication du syndicalisme dans l'organisation du travail fera que celle-ci sera porteuse d'autonomie et d'initiative ou restera inscrite dans une culture du résultat et du rendement comme l'était le travail à la chaîne.

Ces changements ne sont pas propres aux grandes organisations, entreprises ou administrations. Pour de nombreux professionnels intervenant directement avec un client, qu'il soit médecin d'un groupement, avocat, infirmier, chauffeur, aide-ménagère ou autre, l'algorithme est à la fois un outil d'accompagnement et de contrôle de l'activité, du temps passé, de la localisation de l'intervention. La plateforme est, dit Antonio A. Casalli, un « outil de discipline du travail ». Elle impose les mêmes exigences de productivité que dans l'industrie, le stress de cette surveillance anonyme en plus. L'aide qu'elle apporte est en même temps un moyen de contrôle. Le travail indépendant, même très qualifié, devient un travail subordonné, dépendant qui rapproche le non salarié du salarié. Les chauffeurs d'Uber ou de Deliveroo sont des exemples les plus médiatisés, mais ils ne doivent pas masqués ce que cette subordination a de général, parce qu'intrinsèque à l'essence même d'une plateforme digitale.

La seconde conséquence concerne l'emploi. La question n'est pas tant quantitative que structurelle. Toutes les vagues technologiques ont toujours suscité les mêmes craintes de voir l'emploi détruit quand il ne s'agissait que de l'emploi ancien. Chaque fois, le constat a été le même, celui d'un grand déversement, d'un déplacement des emplois artisanaux vers l'emploi industriel, des emplois des champs vers ceux des usines, de celui de l'industrie vers les services. Le même discours est tenu aujourd'hui. Certains jouent à se faire peur en pronostiquant une disparition de la moitié des emplois et de la fin du travail<sup>16</sup>, prophéties qui servent à justifier l'instauration d'un revenu universel qui viendrait suppléer la disparition du salaire. La réalité est évidemment toute autre. L'emploi ne va pas disparaître, il se digitalise. En réponse à l'étude d'Oxford, l'OCDE a estimé qu'en 2016 seuls 9 % des emplois seraient susceptibles d'être supprimés par la robotisation et Antonio A. Casalli rappelle que les pays comme la Corée du Sud ou l'Allemagne, qui ont le plus de robots dans la population active, sont aussi ceux qui ont le taux de chômage le plus bas. La réalité c'est que, à mesure que les processus digitaux envahissent les entreprises et notre quotidien, les emplois se transforment. Ils ont déjà commencé à le faire et ils le feront de plus en plus. Pour autant, le risque d'une disparition de l'emploi n'est pas à ignorer et repose avec une évidence nouvelle la question de la durée du travail. Le risque est celui de la méconnaissance du mouvement de digitalisation en cours, du refus de le voir et de s'y préparer. L'installation de la société française dans un chômage structurel depuis plus de trente ans montre qu'il y a urgence.

Dès le milieu des années soixante, Frederic Bon et Michel-Antoine Burnier avait, dans leur ouvrage sur « Les nouveaux intellectuels » mis en évidence la rupture à l'œuvre dans l'accès à l'emploi du fait du développement de ce qu'ils appelaient « la fonction scientifique et technique, clé de voute de l'économie moderne ». Au continuum d'apprentissage empirique qui permettait à un ouvrier de progresser par l'expérience acquise et d'accéder au statut de contremaître voire d'ingénieur maison, la possession d'une « culture technico-scientifique » exigeant une « solide culture scientifique générale » introduisait une véritable rupture dans l'accès aux emplois. « Il existe, écrivaient-ils, un seuil infranchissable entre la fonction d'aide-technicien et celle de technicien, car, à ce niveau-là, la

---

<sup>16</sup> Par exemple, l'ouvrage de Jeremy Rifkin, *La fin du travail*, La découverte, Paris 1996 ou plus récemment « *L'étude d'Oxford* » réalisée par deux chercheurs britanniques, Carl Benedikt Frey et Michael Osborne, parue en 2013 chez Oxford Martin School, pronostiquait la disparition de la moitié des métiers.

qualification change de contenu : il ne s'agit plus de celle du métier, mais d'une formation scolaire antérieure ou extérieure au travail <sup>17</sup> ».

La polarisation de l'emploi ne s'exerce pas seulement entre les différents métiers. Elle est consubstantielle au processus même de digitalisation. D'une certaine façon, les emplois liés aux plateformes sont un microcosme de ce qui se passe dans l'emploi en général au niveau national comme au niveau mondial. Quand on évoque l'emploi dans les plateformes, on voit la nuée d'ingénieurs, de cadres, de financiers qui conçoivent les algorithmes, en commercialisent l'usage, drainent les recettes. On voit aussi ceux qui triment dans les hangars d'Amazon, les chauffeurs d'Uber ou les livreurs de Deliveroo. On voit moins les travailleurs du clic, ces tacherons du bout du monde qui manipulent les données qui sont la matière même des plateformes. Travail parcellisé qui n'exige aucune qualification spécifique, micro-travail externalisé là où les salaires sont les plus bas, travail payé à la tâche parfois quelques centimes de dollar. Les plateformes offrent des emplois très qualifiés, spécifiques, d'un côté et des emplois sans qualification, interchangeables, de l'autre. Les premiers se concentrent en premier lieu aux Etats-Unis, en Europe ou en partie en Chine, accessoirement dans quelques micro-régions du monde, comme à Bangalore en Inde, quand le travail de l'ingénieur peut lui-même être parcellisé et externalisé ; les seconds sont le lot des pays les moins développés, Madagascar, Maroc, Philippines... mais aussi de régions des Etats-Unis où ils sont le fait d'indiens et d'immigrés hispanistes<sup>18</sup>.

La nouvelle division du travail qu'induit la digitalisation est un double mouvement de polarisation de l'emploi qui se développe à la fois au niveau de chaque entreprise (à l'ancienne) et au niveau mondial. La nouveauté vient du fait que la réorganisation de la production impulsée par cette dynamique de fragmentation des processus de travail et d'externalisation des différentes entités se situe désormais directement à l'échelle mondiale. La segmentation du marché du travail entre insiders et outsiders, mise en lumière dès les soixante-dix par Michael Piore<sup>19</sup>, n'est plus seulement une caractéristique des marchés nationaux, elle est une dimension essentielle du marché mondial. On assiste ainsi à un double mouvement quasi simultané, d'appel à des travailleurs immigrés pour occuper les emplois les plus interchangeables dans les pays développés en même temps que la mobilisation de ce même type de travailleurs dans les pays à faible salaire pour réaliser les tâches délocalisables. Si ce mouvement s'est amorcé avant la digitalisation, celle-ci lui donne une consistance nouvelle. Les emplois interchangeables d'ici et de là-bas ne sont pas les mêmes. Ils ne sont pas tous substituables (nombre d'entre eux, dans la restauration, le nettoyage, la sécurité..., ne sont pas délocalisables). Mais ils constituent néanmoins une sorte de continuum, au cœur des questions de politique migratoire.

L'une des conséquences de cette polarisation des emplois est l'éclatement de cet ensemble qui constituent les classes moyennes entre une partie rétrogradée vers les emplois interchangeables et l'autre qui est aspirée par les emplois à qualification spécifique. Pour autant, et contrairement à ce qu'on lit trop souvent, les premiers ne sont pas devenus plus nombreux et les seconds ne concernent pas une minorité d'emplois. La polarisation s'opère entre deux grands ensembles qui pèsent chacun entre 35 et 40 % du total des emplois tandis que la part des emplois intermédiaires se réduit. Si on conjugue la qualification avec le niveau de salaire, ce à quoi on assiste est plutôt un déplacement

---

<sup>17</sup> Frederic Bon et Michel-Antoine Burnier, *Les nouveaux intellectuels*, Paris, Seuil 1996, p. 143 de l'édition de 1971.

<sup>18</sup> Dans un rapport de 2015, la Banque mondiale estimait à 47,8 millions les travailleurs à la tâche dans le monde inscrits sur des plateformes de microtravail et de travail freelance. *The global opportunity in online outsourcing* » *The World Bank report, 2015*, in A. Casali, p. 142.

<sup>19</sup> Doeringer et Michael Piore, *Internal labor markets and manpower analysis*, 1971 et Michael Piore, *Birds of passage*, Cambridge University Press, 1979.

d'une partie des classes moyennes vers le haut plus qu'à leur disparition, et donc aussi à un creusement de l'écart entre classes moyennes et classes populaires qui rend, pour ces dernières, la possibilité de sortir de leur condition beaucoup plus problématique.

Durant les trente glorieuses, l'accès aux emplois d'employés, d'instituteurs, d'infirmières et bien d'autres, alors en pleine expansion, constituait pour les milieux paysans et ouvriers un véritable ascenseur social, la première marche pour sortir de sa condition, quitter les champs et ateliers d'usine de leurs parents. Cette marche franchie grâce à l'école, il était possible tout au long de sa vie professionnelle de continuer de progresser vers des emplois intermédiaires et supérieurs. Ce continuum n'existe plus que de façon résiduelle et explique que les possibilités de promotion sociale se fassent plus rares. La promesse que l'accès au lycée pour tous des années quatre-vingt allait du même coup ouvrir les portes des emplois supérieurs n'a pu être tenue. Même l'accès aux études supérieures ne garantit plus celui à de tels emplois et génère un fort sentiment de déclassement ou, pour le moins, la peur d'en être victime. Pour les moins dotés scolairement, la porte de la promotion sociale s'est refermée brutalement. Il faut le dire, l'après-guerre et finie, les promesses des trente glorieuses se sont éteintes, et l'école est devenue plus que jamais un lieu de compétition et de tri social.

Cette polarisation soulève d'importantes questions de politique économique et sociale : une polarisation salariale entre compétences spécifiques et non spécifiques, des trajectoires salariales divergentes, enfin, un rapport au chômage différent. Outre le fait que la possession d'une compétence spécifique confère un certain pouvoir de négociation salariale, leurs titulaires ont en général des possibilités d'évolution salariale au cours de leur carrière alors que les autres n'ont aucune de ces facultés. Un jeune diplômé peut entrer sur le marché du travail dans un emploi peu qualifié, très vite il évoluera vers des emplois correspondant à sa qualification alors que le non diplômé a peu d'espoir d'y échapper. Son destin professionnel est largement scellé à la sortie de l'école et contrairement à l'injonction lancée à un jeune par Emmanuel Macron, il ne lui suffira pas « de traverser la rue » pour trouver un emploi stable et échapper au chômage et à la précarité. Les individus qui ont une qualification spécifique se retrouvent dans une situation avantageuse de (quasi) plein emploi tandis que les entreprises souffrent d'un déficit de compétences qui peut handicaper leur croissance. A l'opposé, ceux qui sont interchangeables sont confrontés au risque d'un chômage structurel, d'autant plus grand qu'ils sont plus âgés et n'ont pas bénéficié de la formation continue qui aurait pu combler en partie leur manque de formation initiale. Pour eux, l'émancipation ne passe pas par l'emploi.

Plus que jamais, tout se jouera dans la formation, et plus précisément, dans l'accès à une formation à l'usage du digital, à la fois professionnel et domestique. Au clivage classique entre ceux qui accèdent aux formations supérieures et ceux qui quittent l'école sans le bac, voire sans diplôme aucun, se superpose désormais la capacité ou non à maîtriser l'art du digital, la fameuse « fracture numérique ». Si à elle seule, elle ne peut surmonter le clivage scolaire, maîtriser les outils digitaux peut contribuer à réduire le handicap d'un faible niveau de formation et, à l'inverse, l'absence de maîtrise constituer une barrière pour le diplômé. D'ores et déjà, les compétences numériques constituent dans certaines entreprises un critère clé des recrutements. Il faut toutefois, éviter l'erreur qui consisterait à fonder les contenus des formations au digital sur une prospective des futurs métiers que nul ne peut aujourd'hui réaliser avec le minimum de fiabilité nécessaire. Plus qu'à concevoir des contenus « métiers », l'effort doit être mis sur la sensibilisation et l'initiation à la culture de l'innovation et à la compréhension des enjeux du digital, et ce dès le plus jeune âge

comme le fait le Royaume-Uni<sup>20</sup>. S'il y a un domaine où apprendre à apprendre à tout son sens, c'est bien l'introduction à la société digitale.

### **Le néolibéralisme, une nouvelle gouvernabilité**

Le *nouveau monde* ne saurait se réduire à ce seul avènement de la société digitale, aussi importante soit-elle pour la transformation de la structure des emplois et des conditions de travail et de vie. Tout au long des dernières décennies, cette maturation a été concomitante avec une autre révolution, l'avènement d'un ordre néo-libéral, dont Michel Foucault a montré dans son cours du Collège de France<sup>21</sup> qu'elle est une révolution de la *gouvernabilité* des sociétés et pas seulement un discours idéologique rénovant les vieilles politiques libérales. Ces deux mouvements se sont constamment entremêlés, rendant plus obscure la compréhension des changements qui affectaient l'emploi et les modes de vie. L'éternel débat sur les causes de la disparition des emplois industriels en est le meilleur exemple. Or, ces deux mouvements ne sont pas équivalents, l'un est d'ordre structurel, l'autre relève de la façon de gouverner les sociétés, et les implications pour l'action politique sont évidemment très différentes.

Si le mot n'est jamais prononcé par les responsables politique qui s'en font les champions, la doctrine qui constitue la colonne vertébrale des réformes a depuis longtemps été identifiée et dénoncée par la critique. Elle a pour nom, le *néolibéralisme*. Celui-ci reste toutefois encore mal compris, confondu avec la mondialisation qui, il est vrai, lui offre un champ de déploiement exceptionnel. La doctrine néolibérale est en effet bien antérieure à la mondialisation. Elle émerge dès avant la seconde guerre mondiale en réaction à plusieurs phénomènes, l'intervention de l'Etat dans la production née de l'Etat de guerre (de 1914-18), son intervention dans la régulation de l'économie suite à la crise des années trente, la construction d'un Etat providence pour réduire les risques de conflits sociaux et éloigner la menace révolutionnaire. En un mot, le néolibéralisme s'est constitué contre le planisme, le keynésianisme et l'Etat providence, dans lesquels ses pères fondateurs voyaient le socialisme en marche avec, à l'horizon, le spectre du communisme. Aux Etats-Unis, il s'agira de déconstruire le New Deal, en Grande-Bretagne de faire table de l'héritage de Beveridge et de la Fabian society, en Allemagne de faire oublier la fois la République de Weimer et le nazisme, et en France d'en finir avec les institutions sociales du Front populaire et du Conseil national de la Résistance. Si on le mesure aux résultats obtenus en un demi-siècle, le néolibéralisme a gagné du terrain. Il n'a pas encore partout triomphé. Toute la question politique est de savoir si son triomphe est inéluctable ou si et comment il peut être combattu et contenu.

Pourquoi parler de néolibéralisme et pas simplement de libéralisme ? Quelle est la nature de ce qui les distingue ? Le libéralisme appartient à l'*ancien monde*, celui où l'Etat préexiste au marché, lui donne son cadre, son espace, définit les limites au sein desquelles l'autonomie des acteurs peut se déployer. Comme le soulignait Joseph Schumpeter dans *Capitalisme, socialisme et démocratie*, le libéralisme se constitue en tant qu'art de gouverner dans un monde où « la monarchie dirigerait tout ». Mais il n'abolit pas cet état de fait. « La charpente de cette structure continuait à consister dans le matériel humain de la société féodale et ce matériel continuait à s'organiser selon les formes et les règles précapitalistes ». <sup>22</sup> L'Etat reste en surplomb de l'économie et doit, par ses interventions, corriger ce que détruit le développement d'une économie libérale. Schumpeter est un pessimiste qui ne croit pas à la survie du capitalisme et voit dans le socialisme une issue rendue inéluctable par l'intervention croissante de l'Etat pour assurer l'objectif de bien-être de la population.

---

<sup>20</sup> Voir Thibaut Bidet-Mayer et Louis Toubal, op.cit., p.71.

<sup>21</sup> Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique*, EHESS, Gallimard, Seuil, Paris 2004.

<sup>22</sup> Joseph Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1974, p. 192.

C'est contre ce pessimisme que c'est construit le néolibéralisme. Pour des auteurs comme Friedrich Hayek et les membres de la société du Mont-Pélerin, il s'agit de démontrer la *possibilité* d'une société fondée sur un principe de régulation interne au marché et qui serve de principe organisateur de l'Etat. Ce principe c'est la concurrence. Dans *Naissance de la biopolitique*, Michel Foucault oppose ainsi le libéralisme (Adam Smith, David Ricardo) pour qui « le marché c'est l'échange » au néolibéralisme pour qui « l'essentiel du marché est dans la concurrence »<sup>23</sup>. Ce n'est pas l'équivalence, c'est l'inégalité. Seule la concurrence assure la rationalité économique par la formation des prix. Dans la vision néolibérale, le « marché a toujours raison », parce que l'équilibre des prix qu'il instaure est le résultat des arbitrages que réalisent les individus pour maximiser leurs revenus, profits, satisfactions. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui, le *marché autorégulateur*. Toute intervention extérieure qui restreint la concurrence ne peut être que néfaste et conduire à un sous-optimum. Dans un régime de concurrence, la clé n'est pas la formation des prix de production mais uniquement celle des prix de marché tels qu'ils résultent de la confrontation entre offre et demande, entre le revenu que l'un en attend et celui que l'autre est prêt à sacrifier pour répondre à son désir.

Le principe de concurrence ne se limite pas aux seules entreprises dans l'acception courante de ce terme. Tout devient entreprise. L'individu lui-même doit être compris comme son propre entrepreneur qui choisit d'affecter ses ressources, qu'elles soient monétaires (son capital), intellectuelles (ses compétences), physiques (sa force de travail) ou relationnelles (son « capital » social) ... dans le but d'en obtenir un revenu, profit ou satisfaction en tant que producteur, épargnant ou consommateur. Les entités que même les libéraux considéraient hors marché, administrations, hôpitaux, établissements culturels ou pénitentiaires, les Etats eux-mêmes... doivent être vus comme des entreprises, entités qui agissent comme des entreprises dans un cadre concurrentiel pour obtenir le maximum de revenus ou de services de la mise en œuvre des ressources rares qu'elles détiennent ou peuvent acquérir. Le travail doit être désencastré du social, donc le droit du travail aboli, pour être lui-même un marché où salariés et entrepreneurs se font concurrence pour les uns obtenir un emploi et en tirer le meilleur salaire, les autres pour avoir les plus compétents au moindre coût. C'est en cela que la concurrence constitue un principe général d'organisation de la société, un principe autorégulateur de la société qui s'impose à tous les niveaux, mondial, national, local, individuel, une société auto-organisée en entreprises.

Dans ce *nouveau monde*, le rôle de l'Etat n'est plus le même. L'Etat libéral est là pour faire respecter la liberté de ceux qui échangent. Il n'a pas à intervenir à l'intérieur du marché, mais seulement à fixer le périmètre où joue la « main invisible du marché » d'Adam Smith, où il autorise le laisser-faire et se porte garant de la mise en œuvre du droit des affaires. Au contraire, l'Etat néolibéral organise la concurrence comme une structure formelle en fixant les règles du jeu économique, « règles et ordre » de Friedrich Hayek<sup>24</sup>, ordre dit-il au sens de « système »<sup>25</sup>. Là où le libéralisme fixe un but à l'activité économique – la poursuite de son propre intérêt avec Adam Smith – le néolibéralisme ne se propose aucune fin particulière, mais uniquement les règles que chacun doit observer et dont découle un résultat non anticipé. Ils ont en commun de faire confiance au marché pour transformer les actions individuelles (d'entreprises ou d'individus) en un mouvement d'ensemble ordonné. Nul besoin de la main de l'Etat, le comportement « grégaire » des acteurs, comme disait Keynes, suffit.

L'Etat néolibéral n'est jamais producteur, ni redistributeur de revenus, ni l'arbitre des négociations sociales, il est seulement législateur, prescripteur de règles. Un tel Etat ne peut pas être inactif. Au contraire, il doit faire preuve « d'une vigilance, d'une activité, d'une intervention permanente ». Ce que nous dit Michel Foucault, c'est qu'il ne s'agit pas ici d'économie mais de *gouvernabilité de la*

---

<sup>23</sup> Michel Foucault, *op.cit.*, p. 122.

<sup>24</sup> Friedrich Hayek, *Droit, législation et liberté*, T 1, *Règles et ordre*, PUF, Paris 1983.

<sup>25</sup> Ibid, Avant-propos au T3, *L'ordre politique d'un peuple libre*, p. X.

*société politique*. Le problème du libéralisme du XVIII<sup>e</sup> était de définir « comment à l'intérieur d'une société politique toute donnée, on pouvait découper, ménager un espace libre qui serait celui du marché » ; celui du néolibéralisme est de « savoir comment on peut régler l'exercice global du pouvoir politique sur les principes d'une économie de marché »<sup>26</sup> c'est-à-dire de la concurrence. Il y a bien renversement du rapport entre marché et Etat, passage « d'un marché sous surveillance de l'Etat » à un « Etat sous surveillance du marché »<sup>27</sup>. Dès lors, il s'agit moins d'un dépérissement de l'Etat, il n'a même jamais été aussi actif, que d'une mutation aussi bien de la forme de l'Etat que de ses missions. Il ne doit plus incarner le collectif, moins encore l'organiser mais être le garant des droits individuels, faire en sorte que l'individu ait toute latitude pour réaliser ses propres objectifs et ses désirs et qu'il puisse accéder aux ressources nécessaires à son épanouissement.

Le néolibéralisme est le triomphe d'une société d'individus libres de toute appartenance sociale. Dans ce type de société, la notion de classe sociale, et même celle de groupe social, disparaît. L'individu ne se définit plus par une quelconque appartenance à un groupe spécifique qui se reconnaît par le métier, la position dans l'organisation du travail, le mode de vie, un adversaire commun, que ce soit le « petit chef », le cadre ou le chef d'entreprise. Il ne participe d'aucune vision collective. Il est un dans la multitude, au centre de multiples relations sociales, professionnelles, de voisinage, familiales, associatives, religieuses... qui créent des cohésions partielles mais qui font sens. La résurgence de la question identitaire n'est pas fortuite. Elle exprime un besoin existentiel d'appartenance. L'individu n'est pas ce Robinson cher aux économistes néoclassiques. Il reste un être social qui cherche à s'identifier à ses semblables qui lui fourniront ses repères, définiront une façon d'être, en un mot, lui apporteront une sécurité sans laquelle la vie est invivable.

Le devenir de l'Etat providence et des solidarités qu'il organise est au cœur de cette problématique. Que ce soit dans sa forme américaine du New deal et de la Grande société des présidents Kennedy et Johnson ou dans sa forme européenne de l'Etat providence – ou Etat social, Etat de bien-être – incarne tout ce que détestent les néolibéraux. « La route de la servitude » dira F. Hayek. L'enjeu n'est pas seulement économique – remettre sur le marché ce qui ne fait pas l'objet d'échanges monétaires –, c'est un enjeu de société : en finir avec toute forme de redistribution, d'organisation socialisante, antichambre du communisme. Faire de l'individu l'entrepreneur de lui-même, c'est détruire toute forme de solidarité institutionnelle, au fondement du droit du travail et de la protection sociale. Le néolibéralisme est le triomphe de l'individualisme contre tout ce qui est collectif. Le syndicalisme n'y a pas sa place pas plus que les conventions collectives ou les institutions publiques de protection sociale qui s'adressent à une collectivité humaine. Ce n'est donc pas un hasard si l'Etat social constitue une cible constante des politiques néolibérales.

Emmanuel Macron fait écho à cette problématique quand il appelle, dans son discours devant le Congrès de la Mutualité française<sup>28</sup>, à « une révolution profonde de notre système social » au nom de « l'efficacité ». Après avoir dit qu'il faut « conforter l'Etat providence hérité du 20<sup>ème</sup> siècle », il entend en bâtir un nouveau pour le 21<sup>ème</sup> siècle, un « Etat providence de la dignité et de l'émancipation » par le travail. Il propose de passer d'un Etat redistributeur à un Etat d'accompagnement, qui offre à chacun « la possibilité à chaque instant de la vie d'être reformé, réorienté, d'être tout à la fois protégé et accompagné pour pouvoir à chaque instant s'émanciper par le travail ». En filigrane de son propos, on en déduit que chacun pourra alors assurer à ses frais ses propres risques, sans rien demander à l'Etat, face à la maladie, au chômage ou en prévision de la retraite. Même celles et ceux qui sont aux minima sociaux doivent d'abord être « accompagnés à faire ce chemin ». Face à l'exclusion, l'accompagnement doit permettre d'en finir « avec ce pognon

---

<sup>26</sup> Ibid, p. 137.

<sup>27</sup> Ibidem, p. 120

<sup>28</sup> Emmanuel Macron, *Discours devant le Congrès de la Mutualité française*, Montpellier, 13 juin 2018.

de dingue » que l'on met dans les aides sociales qui maintiennent les plus vulnérables dans leur situation, sans espoir d'en sortir. En d'autres termes, il faut construire les « nouvelles sécurités individuelles » qui viendront se substituer aux actuelles solidarités collectives. Tel est l'enjeu des réformes que le Président Macron tente de mener à bien concernant le droit du travail les allocations chômage, les aides sociales et les retraites et peut-être, dans la foulée, à l'assurance santé.

### **La mondialisation à l'épreuve de Donald Trump**

Ce rappel, même schématique, est nécessaire pour comprendre ce qui se joue dans la mondialisation et l'Europe du marché unique. Dans l'un et l'autre des cas, le marché s'y développe dans un univers économique sans Etat préalablement constitué et en particulier sans Etat social ni bien sûr sans droit du travail. Economie mondiale sans politique mondiale, Europe économique sans Europe politique, il n'est pas juste de dire qu'il n'y a pas d'Etat, il y a des Etats (au pluriel), qu'il n'y a pas de gouvernement, il y a des gouvernements (au pluriel) nationaux. Ce qui différencie la mondialisation néolibérale de l'économie libérale, c'est l'absence d'un Etat (mondial et européen) qui surplomberait l'espace économique mondial et le marché unique européen et viendrait délimiter la liberté qu'il accorderait aux acteurs. Dans l'histoire moderne, cette situation est totalement inédite. Dans le passé, l'extension de la liberté économique et l'extension du marché ont toujours été la conséquence de celle du champ politique. C'est parce qu'il gouverne un territoire élargi que le monarque (ou la République) peut abolir les frontières internes comme les corporations et repousser les frontières de la sphère économique qu'il régule.

L'économie mondiale n'est pas l'économie internationale de l'ordre westphalien<sup>29</sup>, où l'Etat-nation est l'alpha et l'oméga des relations entre nations (inter-nationales). Un tel Etat décide d'être plus ou moins ouvert ou fermé aux échanges. Il n'existe pas de marché mondial, bien que le vocable se retrouve aussi bien sous la plume de Sismondi, de Marx que de Keynes, mais seulement des marchés nationaux dont l'accès est soumis aux politiques des Etats ; politiques qui peuvent être libre-échangistes, mercantilistes ou protectionnistes. Comme les échanges commerciaux impliquent plusieurs Etats, le libre-échange n'est possible que s'il constitue une politique commune de ces Etats, laquelle peut résulter d'accords bilatéraux comme le traité de libre-échange franco-britannique de 1860 ou bien, comme ce fut le cas pour la Chine au XIX<sup>e</sup> siècle, être imposée par une politique de la canonnière.

L'économie mondiale est, au contraire, un espace économique unifié et non plus fragmenté, un marché sans frontières qui n'a pu se constituer que parce les Etats ont renoncé à leurs prérogatives régaliennes et accepter que la division du travail, les chaînes de valeur, les échanges commerciaux et financiers dérogent aux règles nationales. Trois conditions ont été nécessaires à la constitution d'une économie mondiale : des monnaies dont le taux de change entre elles est défini par le seul marché, la complète mobilité des capitaux et le libre-échange des biens et des services. Au début des années 70, aucune de ces conditions n'était réunie. Les taux de change entre les monnaies étaient régis par les accords de Bretton Woods de 1944, de nombreux pays imposaient un contrôle des changes et malgré les accords successifs négociés dans le cadre du GATT créé en 1945 à la conférence de la Havane, les tarifs douaniers et obstacles non tarifaires étaient légion. En quelques années, ces obstacles à la constitution d'un espace mondial unifié vont un à un disparaître, mais cela ne s'est pas fait en un jour, ni même en quelques années. De plus, la croissance des échanges mondiaux n'aurait pas été ce qu'elle a été sans un abaissement drastique du coût du transport maritime, lui-même permis par la construction de super porte-conteneurs, et du transport aérien, facilité par l'absence

---

<sup>29</sup> Les traités de Westphalie, signés en 1648, ont mis fin à la guerre de cent ans entre le Saint Empire et les Etats allemands protestants et de quatre-vingt ans entre les provinces unies et la monarchie espagnole. Ils ont jeté les bases d'un ordre international fondé sur l'absolutisme de l'Etat-nation comme socle du droit international.



de taxes sur le kérosène<sup>30</sup>. Enfin, l'ensemble était enchâssé dans un ensemble de droits sociaux dont les principes avaient été réaffirmés à la conférence de l'organisation internationale du travail (OIT) de Philadelphie de 1944, qui affirmait l'ambition de « construire un nouveau modèle social susceptible d'améliorer les conditions matérielles et morales des travailleurs et d'incarner une alternative face aux envies révolutionnaires »<sup>31</sup> et d'éviter que le niveau inégal des salaires et des conditions de travail entre pays ne viennent fausser la concurrence.

Quand on aborde la critique du néolibéralisme, on cible en général la financiarisation de l'économie, oubliant au passage que la rupture avec l'ordre monétaire de l'après-guerre a été première et en a, en quelque sorte, constituée la matrice. Elle est entièrement l'œuvre de l'administration américaine. La paternité en revient au président Nixon, une décennie avant l'ère Reagan. L'été 1971 voit ainsi le président américain dévaluer le dollar par rapport à l'or, puis rompre tout lien avec le métal jaune et décider le flottement généralisé des monnaies. Désormais, la confrontation de l'offre et de la demande d'une monnaie en d'autres monnaies concurrentes décidera de son taux de change. Pour la première fois, c'est le marché (des capitaux) qui fait la loi. La conséquence est immédiate, il ne peut fonctionner normalement que si les capitaux circulent d'un pays à l'autre sans contrainte, et donc si les frontières qui y font obstacle disparaissent. Tel est l'enjeu de la libéralisation des mouvements de capitaux partout dans le monde. Malgré les pressions américaines, l'Europe n'y consentira, sous la pression de la première ministre britannique, Margaret Thatcher, qu'au moment de la négociation de l'Acte unique (1986) et ne deviendra pas effective avant la fin des années quatre-vingt-dix.

Toutefois, la libéralisation des mouvements de capitaux en soi n'est pas suffisante. La réorganisation de la production au niveau mondial à partir d'une segmentation des process qui permet une spécialisation poussée de chaque élément et sa production là où les coûts sont les plus faibles, nécessitent à la fois une totale mobilité du capital pour investir et rapatrier les profits, la libre circulation des marchandises et le moins de réglementation possible en matière d'organisation du travail. Le libre-échange et la non-réglementation du travail sont, de ce fait, frères jumeaux de la libre circulation du capital. Le libre échange signifie à la fois des tarifs aussi faibles que possible et la suppression des barrières non tarifaires. Cette dernière va se faire de plus en plus décisive à mesure que la production à flux tendus se développe, nécessitant de réduire au maximum les temps de dédouanement et autres formalités administratives pour l'entrée et la sortie des produits, pièces intermédiaires ou produit final. Tel est l'objet des différents cycles de négociations commerciales qui se succèdent dans le cadre du GATT. Ces cycles s'achèvent en 1994 avec la signature de l'Uruguay round, après huit ans de travaux, et la création de l'organisation mondiale du commerce (accords de Marrakech avril 1994). Parmi les innovations de l'Uruguay round figure l'extension des négociations aux services et à la propriété intellectuelle (c'est-à-dire les brevets) destinées à devenir un enjeu majeur de la mondialisation et des contentieux, notamment avec la Chine, ainsi que la création d'un organe de règlement des différends entre Etats, l'ORD. La création de l'OMC permet en outre deux élargissements géographiques majeurs du champ du libre-échange, à la Chine dès 2001<sup>32</sup> (bien que le statut d'économie de marché ne lui soit pas reconnu) et à la Russie en 2012.

Ainsi se met en place au cours du dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, une nouvelle division du travail et de la production qui se déploie à l'échelle mondiale dans un espace dont les frontières monétaires, commerciales et sociales ont été très largement effacées. L'absence de droit du travail et de syndicats, ou du moins un droit et des syndicats faibles, est un élément majeur de ce déploiement

---

<sup>30</sup> Une convention de l'aviation civile internationale de 1944 exonère les vols internationaux de toutes taxes sur les carburants.

<sup>31</sup> Bernard Thibault, *la troisième guerre mondiale sera sociale*, Ed de l'Atelier, Paris 2016, p. 36.

<sup>32</sup> La Chine s'est vu reconnaître par le président Nixon le statut de « nation la plus favorisée » suite au rétablissement des relations entre Washington et Pékin en 1972

pour en offrant des coûts faibles et donc des rendements plus élevés aux investisseurs. Les Etats qui ont aboli tout contrôle des changes vont pouvoir bénéficier d'entrée massive de capitaux, mais ils se rendent par la même dépendants de considérations monétaires qui leur sont extérieures, que ce soit la dévaluation de la monnaie d'un pays voisin qui modifie les choix d'investissements des groupes internationaux ou de l'évolution des taux d'intérêt des principales monnaies et, en premier lieu, du dollar. Crise du peso mexicain ou argentin, crise du rouble, crise des monnaies asiatiques, en dehors de la Chine qui au grand dam des Etats-Unis a maintenu un strict contrôle de sa monnaie et des entrées et sorties de capitaux, les crises monétaires des pays émergents ont scandé la mondialisation.

Cette nouvelle division du travail se double d'un système financier mondial qui assure l'unité de l'ensemble et de l'adoption de règles comptables communes aux entreprises basées sur l'évaluation des actifs à leur valeur de marché et non plus à leur valeur historique<sup>33</sup>. On est ainsi passé du marché autorégulateur à la finance régulatrice. La finance organise le marché et constitue l'objet même de la concurrence. On ne parle plus de chaîne de production pour caractériser l'éclatement de la production entre de multiples segments et sous-traitants à travers le monde, mais de « chaîne de valeur » pour souligner que chaque segment est lui-même soumis à une exigence de valorisation maximale parallèlement à ce qui est attendu de la coordination d'ensemble. Cet éclatement réintroduit un marché interne au sein des groupes que l'organisation fordiste avait éliminé pour réduire les coûts de transaction. Il est vrai que ce marché est en partie faussé par le fait que les prix internes sont des prix de transfert guidés par des motifs fiscaux et de rapatriement de capitaux et non des prix de marché. Comme quoi les grands groupes préfèrent contrôler le marché plutôt que de le laisser réguler leur fonctionnement.

La logique de valorisation et l'évaluation des actifs au prix de marché induit un changement profond des critères de gestion des entreprises. La marge opérationnelle (le résultat d'exploitation), qui déterminait la capacité d'investissement et donc la capacité de l'entreprise à poursuivre des projets à long terme, cède le pas à la « valeur pour l'actionnaire », c'est-à-dire à la capacité des dirigeants à faire progresser le cours de bourse. En théorie, le cours de bourse devrait dépendre des résultats d'exploitation de l'entreprise, donc du partage de la valeur ajoutée. Dans la réalité, ce n'est qu'un élément du jugement à côté des facteurs financiers comme l'endettement de l'entreprise, le dividende versé aux actionnaires, le rachat d'actions qui permet de concentrer le dividende versé à un nombre réduit d'actionnaires, la segmentation de l'entreprise en entités homogènes, plus facile à valoriser.... Gestionnaire d'actifs et fonds de pension, et plus encore les fonds activistes, se sont fait les champions de la valeur pour l'actionnaire pour une raison simple : les gains en capital qu'ils attendent de leurs placements financiers déterminent le rendement de leurs actifs, donc la rétribution de ceux qui leurs confient leurs fonds, pensions ou épargne.

La finance ne pèse pas seulement sur les groupes cotés en bourse. Elle exerce sa domination sur l'ensemble des activités économiques. Du point de vue de la finance, il n'y a plus à proprement parlé ni secteurs exposés ni secteurs protégés. Cette distinction traditionnelle perd son sens dès lors que toute activité nécessite la mobilisation de capitaux dont il est possible de comparer la rentabilité. Les capitaux engagés dans les activités les moins délocalisables, hôtellerie, restauration, nettoyage, sécurité, commerce, construction... sont soumis aux mêmes exigences de résultats que ceux mobilisés par les groupes mondiaux ou par les banques. L'activité (physique) s'efface derrière le capital investi. La taille de l'entreprise importe peu, petite ou grande. Seule compte la rentabilité. Le

---

<sup>33</sup> Les normes dites IAS/IFRS sont obligatoires en France depuis 2005 pour les sociétés cotées et leurs filiales. Elles ont pour conséquence une prééminence du bilan (donc du patrimoine) sur le compte de résultat (donc sur les résultats d'exploitation). Elles sont le fait d'un organisme privé, l'IASB (International Accounting Standards Board).

résultat opérationnel doit se plier à cette exigence et, pour y parvenir, il engage la même chasse aux coûts. L'artisan et la petite entreprise qui ne peuvent pas satisfaire aux normes qu'impose la finance sont ravalés au rang d'indépendant prolétarisé qui finit par partager avec la partie déclassée des classes moyennes le même sentiment de descente de l'échelle sociale.

Dès le début des années soixante, Milton Friedman a théorisé cette évolution, connue sous le nom de « théorie de l'agence », dans son ouvrage *Capitalisme et liberté*<sup>34</sup> : dans une économie de marché et de propriété privée, le chef d'entreprise est le mandataire de ses propriétaires que sont les actionnaires. Il ne doit agir qu'en fonction de leurs intérêts, qui se résument à la recherche du profit qui doit leur assurer un maximum de rémunération (sous forme de dividendes) et de valorisation de leur patrimoine (cours de bourse). Comme l'a souligné Jean Philippe Robé<sup>35</sup>, cette *corporate governance* renvoie à une conception juridique de l'entreprise en termes de droit de propriété opposée à une analyse en termes de système de pouvoir qui avait prévalu sous le fordisme.

Dans les années trente, Adolf A. Berle et Gardner C. Means avaient théorisé une conception de l'entreprise comme alliance entre dirigeants et salariés, popularisée après-guerre par John Kenneth Galbraith dans *Le nouvel Etat industriel*.<sup>36</sup> Cette alliance était vue comme un impératif de la technologie, nécessaire à la planification que doivent réaliser les grandes organisations productives pour contrôler les marchés et assujettir les consommateurs à leurs produits. Les accords salariaux et les conventions collectives en découlaient directement. Les actionnaires se trouvaient marginalisés par le recours de l'entreprise à l'autofinancement qui lui permettait « l'éliminer l'incertitude du marché en éliminant le marché lui-même »<sup>37</sup>. Robert Boyer a qualifié cette configuration fordiste de « régulation monopoliste ou administrée, puisque organisée grâce à une institutionnalisation des procédures d'ajustement en réponse aux aléas de l'activité économique »<sup>38</sup>. Les anglais préfèrent parler de *néocorporatism* que Jacques Fressynet propose de traduire par « corporatisme démocratique » qui désigne « des systèmes sociaux où les organisations patronales et syndicales puissantes et centralisées passent avec les gouvernements des accords globaux de moyen terme qu'elles ont la capacité de faire accepter et respecter par leurs membres »<sup>39</sup>.

La conception de Friedman remet les actionnaires à la barre de l'entreprise et marginalise salariés et syndicats. Il ne s'agit plus d'éliminer le marché mais, au contraire, d'en faire le juge suprême de la réussite ou de l'échec des dirigeants. Le développement des marchés financiers pousse à la financiarisation des entreprises en offrant aux actionnaires la possibilité de réaliser très vite des arbitrages inaccessibles avec une gestion managériale et impose une logique court-termiste. Le profit n'est plus un moyen de dégager un autofinancement suffisant pour financer les investissements dans une perspective de long terme, il devient la condition d'un niveau élevé de dividendes et de rachat d'actions pour soutenir les cours de bourse. Les dividendes constituent dès lors une contrainte de gestion, indépendante des résultats. La rémunération des actionnaires et le suivi du cours de bourse prennent le dessus et exercent une forte pression sur le partage salaires/profit au détriment de celles des salariés et de l'emploi. La concurrence fait le reste. Elle a pour effet de bloquer les hausses de salaires dans les pays développés et de délocaliser une partie des chaînes de valeur dans les pays à

---

<sup>34</sup> Milton Friedman, *Capitalism and Freedom*, University of Chicago Press, 1962 (traduction française aux éditions Flammarion)

<sup>35</sup> Jean Philippe Robé, *L'entreprise et le droit*, Paris, PUF QSJ, 1999.

<sup>36</sup> Adolf A. Berle et Gardner C. Means, *The modern corporation and private property*, New York, Macmillan, 1934 ; John Kenneth Galbraith, *Le nouvel Etat industriel*, Paris, Gallimard, 1967.

<sup>37</sup> John Kenneth Galbraith, op. cit., p. 50.

<sup>38</sup> Robert Boyer, *Economie politique des capitalismes*, La découverte, Paris 2016, p. 65.

<sup>39</sup> Jacques Fressynet, *Droit du travail, plein emploi, emploi décent*, in Jacques Freyssinet et Joël Maurice, *Quels objectifs pour l'emploi et plus largement pour le travail*, Lasaire, note 48, Paris, juin 2015.

bas coûts. Emplois à bas salaires ici et là-bas ne sont pas en concurrence directe, mais la distribution de dividendes pousse ici et là-bas à réduire de la même façon la masse salariale.

Dans ce contexte, le dialogue social dans l'entreprise perd de sa substance et change de nature. Jacques Freyssinet<sup>40</sup> montre ainsi que les restructurations qui se multiplient à partir des années quatre-vingt ont conduit à des « accords de concessions » visant la préservation de l'emploi au détriment des accords salariaux de la période antérieure. Avec la mise en œuvre des politiques d'austérité au niveau national et de réduction d'effectif dans les entreprises, l'intérêt pour de tels accords se fait moins vif, tant du côté des gouvernements que des employeurs. Enfin, avec l'éclatement mondial des chaînes de valeur et la montée en puissance des fonds de pension, la question se pose de définir le lieu et le niveau de négociation. Les salariés et leurs organisations syndicales se retrouvent dans un grand nombre de cas sans un interlocuteur patronal effectif ayant le réel pouvoir de décision. La stratégie se définit toujours ailleurs, loin des usines et englobe un ensemble d'unités productives sur lesquelles salariés et syndicats de chaque entité n'ont pas prise. Au final, monnaie, commerce, travail, c'est toute l'architecture de l'ordre mondial de l'après-guerre qui est à terre.

Les dirigeants de l'entreprise tirent leur rémunération des actionnaires. Ils sont doublement intéressés aux bénéfices qu'ils leur assurent une part variable de salaire, liés à leurs résultats et une rémunération en actions (sous forme de stock-options ou d'actions gratuites). De plus, se crée un marché des dirigeants sans rapport avec le marché du travail classique. Sa principale caractéristique est de tendre vers un marché mondial et donc de soumettre les dirigeants d'un pays à la concurrence de ceux de tous les autres. Dès lors que ce marché repose sur des compétences spécifiques et une part de résultat qui ne peut pas être attribuée à la seule capacité des dirigeants, la fixation des rémunérations est un mélange de cas particuliers et de concurrence. Comme rien ne régule cette concurrence, celle-ci facilite une envolée des rémunérations à des hauteurs indécentes de plusieurs millions d'euros (ou de dollars) par an, qui creuse d'année en année un peu plus les inégalités avec le monde salarial aussi bien au sein des pays développés qu'au niveau mondial. D'un côté, la richesse se concentre comme jamais, de l'autre, la paupérisation des populations les moins qualifiées s'étend et s'aggrave.

Un point doit être souligné. La domination de la finance change complètement le sens du mot investissement. Dans le monde industriel d'hier, l'investisseur était celui qui avançait un capital pour créer ou agrandir une entreprise, moderniser les machines... Dans celui de la finance, il désigne celui qui place son capital en bourse. L'investissement n'est plus physique, il est boursier. Investir, c'est miser à la hausse ou à la baisse sur la valeur future d'un actif. Les valorisations obtenues témoignent de l'attrait ou du désintérêt pour telle ou telle valeur boursière de la part des investisseurs, rien de plus. La publication d'une information ou d'une note d'un gérant de portefeuille suffit à provoquer vente ou achat massif d'une action. Une chute de celle-ci en bourse peut détruire des milliards de capitalisation (au grand dam des épargnants) sans que la valeur physique des actifs de l'entreprise n'en soit affectée le moins du monde. Les stratégies financières, en général à court terme, prennent ainsi le pas sur les stratégies d'entreprise à long terme. Ce n'est plus la compétitivité intrinsèque de l'entreprise qui compte, mais son positionnement et son apport de valeur dans un processus de valorisation financière.

Cette domination de la finance s'accompagne d'une mutation du modèle bancaire de la finance intermédiée par les banques à la finance de marché<sup>41</sup>. Cette mutation a été beaucoup plus forte en

---

<sup>40</sup> Jacques Freyssinet, *Le dialogue social, nouveaux enjeux, nouveaux défis*, document de travail BIT, novembre 2017

<sup>41</sup> Michel Fried, *La logique d'une crise, le mistigri des défauts de solvabilité*, revue de l'IRES n° 69, 2011/2.

Europe continentale où les banques jouent traditionnellement un rôle central dans le financement des entreprises que dans les pays anglo-saxons où les financements de marché sont depuis longtemps prépondérants. La déréglementation de l'activité financière en a été la condition en créant un continuum de marchés qui a « suscité une vague d'innovations financières sans précédent (...) offrant aux entreprises des instruments financiers leur permettant de sécuriser les aléas de leur stratégie de croissance (risque de change, variation des prix des approvisionnements, taux d'intérêt...) ». Cette ingénierie financière a pour conséquence le développement « d'une finance spéculative (non régulée) afin d'équilibrer l'offre et la demande de ces nouveaux instruments ». Les banques ont fait de même en utilisant des produits d'assurance et en titrisant leurs crédits, notamment les plus risqués. Selon la doctrine alors en vigueur, ces opérations devaient « réduire leurs besoins en fonds propres pour le plus grand profit des actionnaires, diminuer les coûts d'intermédiation pour le plus grand profit des clients et améliorer la liquidité des bilans ». Mais au lieu de devenir plus stable et plus efficace, comme le proclamait la doctrine, c'est l'inverse qui s'est produit. L'endettement croissant a fragilisé l'ensemble du système financier qui a buté sur la solvabilité des entreprises comme des ménages, notamment des plus modestes, à l'origine de la crise immobilière et financière de 2008.

Ce nouvel ordre mondial néolibéral, qui émerge sur l'absence d'Etat mondial, ne s'est pas créé spontanément, bien au contraire. Les gouvernements nationaux ont été constamment à la manœuvre, sous l'égide de l'administration américaine, pour défaire l'ordre international ancien et remodelé les Etats nationaux en fonction des exigences d'un marché mondial concurrentiel. La dérégulation financière en est l'exemple le plus typique et le plus caricatural. C'est un jeu à deux niveaux. Ce qu'on a appelé « le consensus de Washington ». Au niveau mondial, réunions de chefs d'Etat et de gouvernement (G7, G20), organisations internationales (FMI, OCDE, OMC, BRI...) et forum divers et organisations privés comme le forum de Davos ou l'IASB, qui adoptent par consensus des règles communes. Au niveau national, transcription des normes acceptées par les Etats dans le droit national. C'est la gouvernance par l'ordre des règles. Les gouvernements se doivent de se montrer actif pour réécrire leur propre droit, bousculer leurs administrations, transférer des pouvoirs de la sphère publique vers des entités privées.

Le nouvel ordre mondial n'a pas fait disparaître le vieil ordre westphalien. Les Etats nationaux sont toujours présents et l'impérialisme que certains exercent sur les autres toujours aussi vif. Le « consensus de Washington » dit bien son nom. Il traduit sans fard la volonté américaine de façonner le monde en fonction de ses seuls intérêts. Un cas emblématique est celui des décisions publiques que les Etats-Unis veulent soumettre à un arbitrage privé. Connue sous le nom de « Investor-State Dispute Settlement » (ISDTS), celui-ci vise à protéger les investisseurs contre toute modification législative et administrative qui pourrait entraîner une perte de profitabilité. A défaut de pouvoir faire annuler les décisions des Etats, les entreprises viennent leur réclamer des compensations financières, dont les montants sont en général très élevés<sup>42</sup>. Les Etats, écrit Hugues Bertrand, sont ainsi « sommés de se justifier devant une instance juridico-économique « hors sol » et de prouver que des décisions prises selon des procédures démocratiques ne seraient, sur un plan économique, ni « déraisonnable », ni « arbitraire », ni « discriminatoire », ni de nature à grever la profitabilité de l'entreprise »<sup>43</sup>. Cet arbitrage privé est une atteinte à la souveraineté des Etats et n'a pas lieu d'être.

Un autre exemple est celui du Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) qui permet au département américain de la justice, avec l'appui du Trésor américain, de la FED, du FBI et de la CIA, de poursuivre n'importe quelle entreprise pour des faits supposés de corruption commis n'importe où dans le

---

<sup>42</sup> Philip Morris a ainsi engagé des poursuites judiciaires contre les campagnes anti-tabac de l'Uruguay et de l'Australie.

<sup>43</sup> Hugues Bertrand, *Traité transatlantique, une Europe sans projet*, ibid, p. 12.

monde ou pour avoir enfreint les interdictions américaines de commercer avec tel ou tel pays, Iran, Corée du nord, Cuba... dès lors qu'elles opèrent en dollars ou utilise un serveur informatique localisé sur le sol américain, ou encore ont une activité, si ténue soit-elle aux Etats-Unis. Cette législation remonte à 1977, sous la présidence de Jimmy Carter mais a connu sous la présidence Obama, une extension sans précédent, à faire pâlir les prétentions nationalistes de Donald Trump. Il s'agit d'une juridiction extraterritoriale, sans précédent dans le droit international, qui vise à affaiblir les entreprises non américaines, européennes en premier lieu, en les obligeant à plaider coupable contre amende sous peine de les exclure du marché américain. En dix ans, les entreprises européennes ont dû payer ainsi plus de 40 milliards de dollars d'amende.

Le terrain privilégié de Donald Trump est avant tout celui de l'industrie. Prisonnier de l'électorat blanc de l'ancienne *iron belt*, la ceinture industrielle du nord-est américain, il s'est fixé pour objectif de redonner du travail aux cols bleus en restaurant la vieille industrie, celle des mines de charbon et des centrales électriques du même minerai, celle des aciéries et de l'automobile, celle aussi du complexe militaro-industriel des années 1960-70. Pour parvenir à ses fins, il est décidé à faire feu de tout bois : taxes sur les importations d'acier et d'aluminium, demain sans doute sur l'automobile au nom d'une prétendue menace sur la sécurité des Etats-Unis ; abandon de l'accord sur le climat de Paris pour relancer le charbon, l'extraction de gaz de schiste et la construction d'oléoducs à travers le pays ; menaces à l'encontre des alliés européens si ceux-ci osent taxer les GAFAs ou ne renonce pas à déployer les équipements du chinois Huawei dans la 5G, ou encore achemine du pétrole russe en construisant un nouvel oléoduc en mer Baltique ou cherche à commercer avec l'Iran sous embargo .

Cette croisade d'un autre âge, n'a pas, un an après, produit les résultats escomptés. La relance du charbon a échoué et celui-ci poursuit son inexorable déclin dans la production électrique. Trop cher. La relance de la demande, soutenue le creusement du déficit budgétaire, n'a pas entraîné celle de la production industrielle mais fait exploser les importations, malgré les taxes. Résultat, le déficit extérieur a augmenté de 10 % pour atteindre le record historique de 891 Mds\$. A court terme, celui-ci n'est près de se résorber. En revanche, les Etats-Unis pourraient bénéficier dans les années à venir du boom du schiste à condition toutefois que le prix du pétrole reste attractif pour les investisseurs et donc ne plonge pas sous l'effet de la hausse de la production mondiale d'hydrocarbures. Ils pourraient ainsi redevenir exportateurs pour la première fois depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle et redresser la balance commerciale. S'il parvient par les menaces au monde entier et le maintien de l'embargo contre l'Iran d'acheter son pétrole au grand dam de l'Arabie saoudite et de la Russie, Donald Trump pourrait alors déclarer avoir gagné sa guerre commerciale, à cette différence près, que le pétrole de schiste va enrichir les propriétaires texans mais, faute de relance industrielle, elle ne donnera pas d'emploi aux cols bleus de la vieille Amérique. Une victoire à la Pyrrhus, en quelque sorte.

Lorsque Air Force One a atterri à l'aéroport de Pékin, le 21 février 1972, raconte Richard Nixon, « j'avais vivement conscience que le monde ne serait plus jamais le même »<sup>44</sup>. Il jugeait ce changement « inévitable », rendu nécessaire par la menace, qu'il jugeait crédible, que la domination de l'Union soviétique sur la Chine ferait courir à l'Occident. Il est donc, écrit-il dans ses mémoires « dans notre intérêt de soutenir l'économie chinoise »<sup>45</sup>. Il serait sans doute surpris des résultats et de la vitesse à laquelle l'économie chinoise s'est imposée sur la scène mondiale, dépassant largement la Russie pour aujourd'hui rivaliser avec les Etats-Unis eux-mêmes. Il n'imaginait pas que cinquante ans après, son lointain successeur s'inquiéterait... de la menace que fait désormais peser la puissance chinoise sur la suprématie américaine. Contrairement à l'affirmation de Robert Malley, ancien conseiller de Barak Obama, pour qui « Donald Trump précipite le déclin américain », celui-ci

---

<sup>44</sup> Richard Nixon, *La vraie guerre*, Paris, Albin Michel, p. 159.

<sup>45</sup> Idem, p. 241.

tente de le retarder en s'attaquant aux avancées technologiques chinoises. Tout au plus, peut-il espérer les retarder au prix d'une remise en cause de cinquante ans de justification de l'ordre néolibéral qui, à la sortie de la guerre du Vietnam, a permis aux Etats-Unis de conserver leur suprématie et d'étendre au monde entier leur conception d'une nouvelle gouvernance des sociétés. Oui, comme le dit le titre l'ouvrage de Daniel Cohen « *il faut dire que les temps ont changé* »<sup>46</sup>. Mais il faut dire aussi que ce changement est en train de prendre une autre voie que celle de l'ordre néolibéral que les Etats-Unis ont imposé au monde au cours du demi-siècle écoulé.

### **L'Europe au défi des règles**

Alors que la gouvernance néolibérale chancelle en son cœur, elle est plus que jamais centrale dans la construction européenne. Dès lors que les tentatives – et elles n'ont pas manqué – de construction d'une Europe politique échouaient les unes après les autres, et que la permanence des Etats-Nation demeurait la base du devenir européen, la création d'un espace économique européen unifié ne pouvait se faire que sur un mode néolibéral, d'une économie sans Etat (européen). Tandis que les français rêvaient d'une Europe politique tout en refusant de renoncer à tout abandon de souveraineté régaliennne, les allemands poussaient les feux d'une économie européenne régie par l'ordo-libéralisme. Le traité de Rome (1957) près de trente ans avant celui dit de l'Acte unique (1986) en porte la marque. Les conseillers économiques de Ludwig Erhard, le ministre de l'économie du chancelier Adenauer, issus de la fameuse école de Fribourg qui donna naissance à l'ordo-libéralisme, en tinrent la plume et firent de la « concurrence non faussée » le mantra de toute la construction européenne. Il faudra pourtant attendre le débat sur le traité constitutionnel de 2005 pour qu'en France les opposants au traité s'en offusquent et, pour certains, découvrent que ce principe de concurrence non faussée avait près d'un demi-siècle d'existence et constituait le pilier du marché unique et de toute la construction européenne. Découverte un peu tardive pour s'en émouvoir !

L'Europe était un terrain parfait pour l'implantation du néolibéralisme. Il existait des Etats nationaux mais pas d'Etat européen qui aurait surplombé la construction du marché unique et soumis chaque décision à une délibération démocratique au niveau européen. Il était donc possible de construire un ersatz d'Etat, dirigé par d'abord par la Commission européenne puis par le Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement, qui réponde aux besoins d'un marché concurrentiel et cela, pas à pas, sans plan d'ensemble apparent, si ce n'est que cette construction constitue en soi un plan d'ensemble. La direction de la concurrence, intégrée de plein droit à la Commission européenne, a joué à cet égard un rôle décisif. Son pouvoir est triple : faire la chasse aux aides publiques (suite à une directive de 1980), éliminer les barrières non tarifaires, normes techniques et autres procédés traditionnels de fabrication mis en avant par les Etats pour limiter la concurrence sur les produits, qui exaspère aussi bien producteurs que consommateurs, et contrôler les fusions-acquisitions pour qu'elles ne constituent pas de monopole ni n'aboutissent à obtenir de trop grandes parts de marché sur tel ou tel territoire ou sur tel ou tel produit.

C'est aussi au nom de ce principe de concurrence, qu'à la suite de l'Acte unique (1986), le démantèlement systématique des services publics industriels a été entrepris dans tous les Etats-Membres sous l'impulsion de la Commission : télécommunications, chemins de fer, énergie... avec mise en concurrence des opérateurs et, à l'horizon, une possible privatisation, même si dans les faits elle n'a pas été générale ni effective dans tous les pays. La doctrine de la Commission, bien que présidée alors par Jacques Delors, tient en deux postulats : *la concurrence est la règle, le service public l'exception*. Ainsi naît, à propos des services postaux, l'idée d'un « service universel », en fait un service minimum et la possibilité de prévoir des tarifs préférentiels pour les populations à faibles revenus. Enfin, le monopole donné à la Commission en matière de négociations commerciales

---

<sup>46</sup> Daniel Cohen, *Il faut dire que les temps ont changé*, Albin Michel, Paris 2018.

internationales lui a donné un poids considérable dans la création du marché unique en lui conférant le monopole de la discussion sur les normes internationales intégrées au droit européen.

L'unification monétaire s'inscrit, en partie, dans cette même logique. En partie seulement car avant même la création d'une monnaie unique, les gouvernements européens s'étaient préoccupés des distorsions de concurrence qui pouvaient résulter de la manipulation des taux de change et des risques asymétriques que l'instabilité du dollar faisait peser sur les monnaies européennes : serpent monétaire et système monétaire européen avaient tenté de répondre à ces questions et leurs défauts avaient fait naître la nécessité d'une étape supplémentaire avec la mise en place d'une union monétaire qui s'est traduite par la création d'une monnaie unique et d'un pilon unique avec la création de la Banque centrale européenne (BCE). Comme devait le souligner Pierre Bérégovoy, alors ministre de l'économie et des finances, une union monétaire sans gouvernement économique est un ensemble bancal. Ce à quoi, les allemands répondirent dans la pure tradition ordo-libérale qu'un tel gouvernement est inutile, et même nuisible car ses décisions seraient discrétionnaires. Ainsi naquit le « pacte de stabilité » qui prolonge les critères retenus dans le traité de Maastricht pour décider de l'adoption ou non de l'euro par les Etats candidats<sup>47</sup>. Le ministre allemand de l'économie de l'époque, Théo Waigel, aurait voulu que son application fut automatique et hors de portée des gouvernements. Dans leur majorité, ceux-ci en décidèrent autrement et gardèrent un droit de décision sur les conditions d'un retour dans les clous.

L'Union européenne est la construction type d'une société économique sans Etat au sens où ni les autorités européennes ni les chefs d'Etat et de gouvernement n'ont la compétence de la compétence, c'est-à-dire la possibilité de se saisir de tout sujet et de lui donner la solution qu'ils décident. Leur action s'inscrit dans un cadre précis, fait des règles écrites dans des traités intergouvernementaux. Sous le contrôle des gouvernements, la conduite de l'action européenne est de ce fait entre les mains des diplomates même si certaines administrations, en particulier le ministère des finances, s'en sont émancipées. L'initiative politique est ainsi bornée et cette limite s'impose aussi au Parlement européen. La conséquence est une démocratie sous tutelle des traités. Ce fut la grande erreur de Valéry Giscard d'Estaing, lors de la convention sur la Constitution de l'Europe de 2004, de ne pas avoir osé franchir le pas, sortir de la logique des traités et séparer les institutions des domaines politiques énoncés dans les traités pour faire de la Constitution un véritable contrat démocratique. Ne restait que le principe de concurrence qui, en France, fit rejeter le traité lors du référendum de 2005.

Le néolibéralisme n'est jamais pur, dans aucun pays. Nulle part, la concurrence ne fait société. L'Etat-nation qui préexiste subsiste et la soumission au principe de concurrence ne se fait que par étape, au gré des réformes et des résistances que celles-ci rencontrent. Nul ne peut gouverner uniquement pour le marché sans risquer de disloquer la société. Les régulations du marché ne peuvent pas remplacer les solidarités qui fondent le contrat social – ce qui n'exclut pas des transferts forfaitaires - . Il y a donc enchevêtrement entre deux logiques, celle des solidarités qu'organise l'Etat traditionnel et celle de la dynamique concurrentielle du néolibéralisme, entre un « marché sous surveillance de l'Etat » et un « Etat (en devenir) sous surveillance du marché ». Ainsi, l'Allemagne, pays de l'ordolibéralisme, n'a jamais rompu avec son passé social bismarkien qui assure à travers la protection sociale une solidarité de base essentielle. Cela n'exclut pas des adaptations rendues nécessaires par les évolutions démographiques, les progrès médicaux, les demandes d'élargissement de la protection sociale, et bien sûr les déséquilibres financiers qui apparaissent avec une croissance économique, donc une croissance des recettes, plus faible que celle des dépenses. Mais elles sont en quelque sorte internes au modèle ancien. De plus, ce n'est pas seulement l'ancien qui dure mais aussi de

---

<sup>47</sup> Dès l'origine, ces critères ne furent pas respectés par la Belgique et l'Italie dont le ratio de dettes était en 1999 supérieur à plus de 100 % du PIB contre 60 % autorisé.



nouvelles solidarités qui s'organisent comme avec l'Obamacare aux Etats-Unis que le président Trump, malgré des efforts répétés n'est pas parvenu à détruire.

La montée des critiques contre la Commission européenne n'est pas le fait du hasard. A mesure que les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres reprenaient le pouvoir au sein du Conseil européen, elle s'est investie d'une mission de défense de l'orthodoxie néolibérale au nom d'une interprétation totalement biaisée des traités, utilisant les pouvoirs que ceux-ci lui donnent en matière de marché unique. La Commission, à travers sa direction de la concurrence, a tout pouvoir pour contrôler ententes, abus de position dominante, concentrations et aides publiques. Elle est seule maîtresse de l'application qu'elle fait du règlement de 1989 qui privilégie la protection du consommateur au détriment des concentrations industrielles. Elle vise à empêcher qu'un groupe européen accède à une position dominante sur le marché européen qui constitue pour elle le seul marché pertinent comme au temps où de la constitution de l'union douanière. Cette doctrine aboutit ainsi à favoriser, même si ce n'est pas son objectif, des groupes étrangers, hier américains, aujourd'hui chinois, contre des fusions entre groupes européens. Elle a été conçue dans une vision où le marché unique serait un marché fermé alors que l'Europe a toujours été un espace ouvert au monde. La concurrence mondiale couplée à la montée en puissance de groupes chinois soutenus par l'Etat chinois rend cette doctrine dépassée et contre-productive.

La Commission européenne se défend de tout choix idéologique et s'abrite derrière un traité qui a érigé la concurrence en régime général et les rares tentatives de définir une politique industrielle commune en exception. Son approche est toutefois biaisée, pourchassant, les aides aux entreprises en difficulté mais ignorant celles accordées à de grands groupes sous la forme d'accords fiscaux comme ceux négociés avec plusieurs gouvernement, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas. De même, face aux investissements étrangers, notamment chinois, ou aux sanctions extraterritoriales américaines, l'Union européenne est jusqu'ici restée désarmée. Il aura fallu la volonté des signataires européens de sauver l'accord sur le nucléaire avec l'Iran, dénoncé par Donald Trump, pour que la Commission européenne défie l'administration américaine en créant un instrument qui contourne son interdiction de tout commerce avec l'Iran, l'INSTEX<sup>48</sup>. Les points de vue opposés des gouvernements des Etats membres a jusqu'ici fait obstacle à la mise en place des mesures qui si, elles existaient, changeraient les perspectives de l'industrie européenne comme la perception qu'en a l'opinion publique. L'encadrement du marché par l'Etat ne peut pas être seulement le fait des Etats-Unis, de la Chine ou de la Russie. L'Union européenne doit se doter des moyens de réguler la mondialisation.

## II – NOUVELLES POLITIQUES

A nouveaux mondes, nouvelles politiques. La réalité est moins simple. Si la déréglementation a été la condition du déploiement progressif du néolibéralisme, elle n'a été, jusqu'à l'élection d'Emmanuel Macron, ni porté par une politique cohérente ni conduit à l'abandon des politiques de régulation de la demande et de redistribution de l'après-guerre. La principale limite des politiques mises en œuvre par les différents gouvernements a été celle intrinsèque au keynésianisme, à savoir son caractère strictement national alors même que ce cadre national avait imploré avec d'un côté, l'avènement des changes flottants et de la liberté totale des mouvements de capitaux et, de l'autre, la réalisation du marché unique européen suite à l'adoption de l'Acte unique de 1986 et les contraintes monétaires et budgétaires imposées par celle traité de Maastricht six ans plus tard.

---

<sup>48</sup> INSTEX, institution qui fonctionne selon un système de troc amélioré destiné aux entreprises moyennes.

D'un côté, la nouvelle donne monétaire mondiale a entraîné un relâchement des disciplines budgétaires et commerciales en offrant la possibilité d'un financement de marché du déficit budgétaire comme de celui de la balance des paiements. De l'autre, le traité de Maastricht a imposé aux Etats adoptant l'euro une double contrainte à la fois monétaire (par l'interdiction de toute dévaluation) et budgétaire (non sur le financement du déficit budgétaire mais sur son montant). Alors que la contrainte extérieure se diluait (sans pour autant disparaître), la contrainte budgétaire se faisait impérieuse. Le ralentissement de la demande, autrement dit, la mise en œuvre de politiques d'austérité, n'était plus la conséquence d'un déficit extérieur menaçant la monnaie mais celle imposée par le respect des critères de Maastricht en matière budgétaire. Tous les gouvernements, conservateurs ou socialistes, ont tenté d'échapper à cette malédiction en se proposant « d'aller chercher la croissance avec les dents » pour reprendre l'expression du président Sarkozy par plus de dérégulation. En vain.

Tous ont visé les 3 % pour, au mieux, faire en moyenne du 1,5 %, loin des 5 % de l'après-guerre ! Ce net ralentissement de la croissance par rapport aux trente glorieuses a rendu caduque le financement des politiques de redistribution telles que conçues à l'époque. Les gouvernements se sont ainsi condamnés à gérer des déficits publics et à ramer pour les maintenir autant que faire se peut en deçà des 3 % exigés par le mal nommé « pacte (européen) de stabilité et de croissance ». L'austérité permanente en a été la conséquence. Si l'euro représente ainsi une forte contrainte, il a aussi protégé l'économie française des tensions monétaires que le déficit extérieur n'aurait pas manquées d'exercer et permis de bénéficier de taux d'intérêt faibles pour financer le déficit public. Alors que faire ? Pousser au bout la logique néolibérale et transformer en profondeur le modèle social français comme Emmanuel Macron entend le faire ou inventer une autre gouvernabilité qui agisse simultanément aux trois niveaux, national, européen et mondial.

### **Le malentendu européen d'une élection**

L'élection d'Emmanuel Macron à la Présidence de la République s'est faite sur un profond malentendu, qu'on peut résumer de la façon suivante : une proposition de relance européenne d'un côté, un projet néolibéral assumé de transformation de la société française de l'autre. La première a séduit par l'idée d'une Europe plus protectrice en même temps qu'elle jetait un voile sur la signification des réformes de structure annoncées. Le candidat avait misé sur sa volonté réformatrice pour séduire ses partenaires européens, la chancelière allemande en tête, et justifier en retour des résultats obtenus à Bruxelles pour légitimer un passage en force de réformes qui touchent au cœur du modèle social français. Protection d'un côté, dérégulation de l'autre, ou plutôt protection au plan européen et « en même temps » dérégulation au niveau national. Tout tenait dans ce « en même temps ». Le Président n'a pas voulu voir le double refus auquel il allait très vite se heurter, celui de partenaires européens ne partageant pas ses vues et celui des français avec la longue grève des cheminots et la révolte des « gilets jaunes ».

Les succès des premiers mois du quinquennat l'ont conforté dans son schéma avec la réforme du marché du travail et « en même temps » la révision (limitée) de la directive européenne sur les travailleurs détachés. Ensuite, tout s'est grippé. L'Europe s'est inscrite aux abonnés absents et le passage en force, court circuitant tous les échelons intermédiaires, syndicaux comme territoriaux, a laissé le Président seul face à la rue et à l'explosion d'une colère rentrée depuis des années mais que sa personne a cristallisée. Peut-être a-t-il cru que l'expression de ses projets dans de grands discours soigneusement mis en scène valait acquiescement. L'Acropole et la Sorbonne pour l'Europe, le congrès de la Mutualité française et les ors de Versailles pour la transformation du modèle social. Dans les deux cas, le fait que l'ambition affichée ne suscite pas le soutien attendu, avant même la montée de partis nationalistes dans plusieurs pays, avait valeur d'avertissement, pour le moins une

invitation à changer de méthode, à faire preuve du pragmatisme revendiqué mais si peu mis en pratique.

Pour Emmanuel Macron, la refondation de l'Europe dans le sens d'une « Europe qui protège » doit faire de la « reconquête de la souveraineté une nécessité première » et non plus faire de l'euro l'alpha et l'oméga du projet européen. Il s'en est expliqué dans deux discours, le premier à la Pnyx, au pied de l'Acropole, le 7 septembre 2017), le second, trois semaines plus tard, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, le 26 septembre 2017. « La souveraineté véritable, elle doit se construire dans et par l'Europe. La souveraineté que nous voulons, c'est celle qui consiste précisément à conjuguer nos forces pour bâtir une puissance européenne pour pouvoir décider ». Elle n'est pas négation des souverainetés nationales. « Les nations ont un poids, elles décident démocratiquement. Mais la bonne échelle est l'échelle européenne (...) C'est celle qui nous permettra de ne pas subir la loi des plus grands qui sont américains et demain chinois, mais qui n'est pas la nôtre. C'est elle qui nous permettra de nous défendre et d'exister, de nous défendre en y apportant nos règles, nos préférences, qui protégera le respect de nos vies (...) L'Europe et nul autre espace. (...) Ne pas être souverain, c'est décider que d'autres choisiront pour nous ».

Mais qu'entend-il par « souveraineté » ? Comment celle-ci doit elle se construire ? Sous la forme d'un Etat à l'ancienne ? Sous celle de mesures protectrices des intérêts économiques européens en matière d'investissements non européens par exemple ? Sous celle d'une défense et d'une politique migratoire européennes qu'il évoque dans son discours de la Sorbonne ? Ou encore d'une Europe du numérique et des start-ups ? A ce stade, il n'a pas précisé sa pensée. A dire vrai, son objectif premier n'est pas la construction d'un Etat au niveau européen qui exercerait les compétences qui lui sont dévolues, mais de « ne pas la laisser à celles et ceux qui veulent le recroquevillement, à celles et ceux qui prétendent qu'on défend, qu'on protège, qu'on décide, quand on se replie sur soi, qu'on déteste l'autre, qu'on ferme la porte à ce qui vient de l'extérieur, qu'on renie des décennies d'histoire commune où nous avons cherché enfin à dépasser les nationalismes »<sup>49</sup>. Dès le discours d'Athènes, pointe ainsi la polarisation, qu'il s'est efforcé de promouvoir dans la perspective des élections européennes de mai 2019, entre progressistes et populistes.

Il faut voir, toutefois, plus loin que ces joutes électorales. Avec cette affirmation d'une souveraineté européenne, Emmanuel Macron veut remettre au cœur du débat européen la question d'une sécurité commune, d'une défense commune face à la fois à la crise migratoire, au « désengagement progressif et inéluctable américain », au terrorisme et aux crises qui secouent des régions entières aux frontières de l'Europe. Or, nous ne pouvons efficacement protéger nos frontières qu'ensemble. Il est vain de penser qu'il existe des solutions nationales aux défis sécuritaire et migratoire. Son pari initial est de vouloir avancer sur une défense européenne et sur la construction d'un « espace commun des frontières, de l'asile et de l'immigration » sans construire pour autant un super Etat à l'ancienne qui serait au-dessus du marché. Une culture stratégique commune, une initiative européenne d'intervention, une doctrine commune pour agir en matière de défense de même qu'une police commune des frontières et un office européen de l'asile en matière d'immigration, ne sont en rien contradictoires avec l'ordo-libéralisme du marché unique. Ils en sont même une condition, comme on le voit avec les restrictions apportées par les Etats à la libre circulation des personnes dans le cadre de politiques anti-migrants.

Sur ces deux fronts, défense et migrations, le président français peut se prévaloir de quelques résultats. Suite au Brexit, qui a libéré l'Union européenne du veto britannique, les chefs d'Etat et de gouvernement des vingt-sept, ont adopté dès le 28 juin 2016, « une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne » qui appelle à « affecter des moyens

---

<sup>49</sup> Discours du président de la République à la Pnyx, Athènes, 7 septembre 2017.

financiers d'un niveau suffisamment élevé à la défense ». Cinq mois plus tard, la Commission a publié son « plan d'action européen pour la défense », préconisant la création d'un « Fonds européen de défense destiné à soutenir les investissements dans la recherche et le développement conjoints d'équipements et de technologies de défense ». Enfin vingt-trois pays européens (sur vingt-sept) ont décidé, le 13 novembre 2017, de créer « une coopération structurée permanente » en matière de défense, qui pourrait déboucher sur la mise sur pied d'un « quartier général opérationnel » que Londres a toujours combattu.

La décision a été saluée comme un « moment historique pour la défense européenne » par Federica Mogherini, la Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Il manque toutefois, a déploré le président français, une « culture stratégique commune » et une « doctrine commune pour agir » qui peine à se dégager. L'orientation de la Commission est en réalité plus économique que stratégique. Sa préoccupation majeure est de « renforcer un marché unique de la défense, ouvert et compétitif » qui heurte de plein fouet les positions des industriels américains. Alors que Donald Trump, le président américain, pousse les gouvernements des vingt-sept à porter leur budget militaire à 2 % du PIB dans le but de rapporter davantage de commandes aux industriels américains, la relance de la simple idée d'une « défense européenne », à l'automne 2018, qui profiterait à leurs concurrents européens aura suffi à le faire sortir de ses gongs.

Les résultats en matière migratoire sont encore plus minces, en dépit, ou à cause de l'urgence et de la gravité de la situation en Méditerranée. La France, il est vrai n'était pas en situation très favorable. Bien avant l'élection d'Emmanuel Macron, elle s'est largement fermée aux migrants, bouclant ses frontières avec l'Italie, tant à Vintimille qu'à travers les Alpes, renvoyant en justice ceux qui apportaient aide aux migrants jusqu'à ce que le Conseil constitutionnel, suivi ensuite par la Cour de Cassation, rappelle les autorités à leurs obligations de « fraternité », inscrite dans la devise de la République. En outre, quatre pays de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Danemark et Suède) sont en infraction avec les règles des accords de Schengen du fait du maintien de mesures restrictives de fermeture des frontières qui auraient dues être transitoires. Quand, le ministre de l'intérieur italien, Mattéo Salvini, a fermé les ports italiens aux bateaux secourant les migrants naufragés en mer, le gouvernement français a tout autant refusé d'ouvrir les siens. En fait d'une Europe qui protège, on est passé à une Europe qui se barricade. Dans ce contexte, la révision du règlement de Dublin, promise pour juin 2018 par le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, se fait attendre. La mise en place de la décision, prise à l'unanimité en juillet 2018, de renforcer l'Agence européenne des gardes-frontières (FRONTEX) s'est heurtée, deux mois plus tard, aux déclarations indignées des gouvernements hongrois, tchèque, slovaque ou encore autrichien contre l'atteinte à leur souveraineté, tout en réclamant comme Mattéo Salvini, « une protection des frontières européennes ».

Les résultats ne sont guère plus probants dans le domaine économique européen. Le ministre de l'économie et des finances a beau s'être dépensé pour promouvoir la création d'un budget et d'un ministre des finances de la zone euro, soutenu en cela par une grande majorité d'économistes, il a, au mieux, reçu un accueil poli et tardif de la chancelière allemande et l'hostilité déclarée de huit gouvernements<sup>50</sup>, emmenés par le Premier ministre des Pays-Bas, Mark Rutte. Dans une lettre en date du 6 mars 2018, ceux-ci ont rappelé que leur priorité restait « le respect des règles communes », notamment du pacte de stabilité et de croissance. Des propositions françaises, ils ne retiennent que la transformation de l'actuel Mécanisme européen de stabilité (MES) en un Fonds monétaire européen (FME) qui interviendrait en cas de crise, mais ils posent comme condition que les pays qui solliciteraient des aides devraient avoir, au préalable, mis de l'ordre dans leurs finances

---

<sup>50</sup> Outre les Pays-Bas, il s'agit du Danemark, de la Suède, de la Finlande, des trois pays baltes et de l'Irlande.

publiques et réduit leurs dettes. Ils ne veulent ni d'un budget de la zone euro ni d'un ministre européen des finances pilotant ce budget et responsable devant le Parlement européen comme le propose le président français.

Comme le rappelle Michel Fried, « la zone euro a été fondée sur la thèse de l'inutilité d'une solidarité financière entre les Etats membres, la stabilité de la zone étant garantie par un ensemble de règles budgétaires contraignantes »<sup>51</sup>. Les allemands n'en ont jamais démordu, se refusant à tout transfert financier organisé entre Etats sous le prétexte fallacieux de ne pas payer pour les autres. Toute idée d'une Europe des transferts leur fait horreur. Au président aussi, qui déclare que « mutualiser nos dettes du passé, ce n'est pas régler les problèmes des finances publiques ». Même pour l'avenir, la proposition d'eurobonds qui mutualiserait les seules émissions de dettes souveraines, chacun restant responsable du financement de sa dette, a totalement disparu des débats malgré l'intérêt que présenterait pour la conduite de la politique monétaire l'existence d'un vaste marché d'eurobonds.

En mai 2018, 154 professeurs d'économie allemands ont publié une tribune dans les grands quotidiens allemands où ils mettaient en garde « contre les risques que les propositions françaises de réforme de l'euro font courir aux citoyens européens », notamment la création du MES. L'argumentation est toujours la même : la mutualisation des dettes saperait la croissance et récompenserait la mauvaise gestion. Ils répondaient à une proposition d'un groupe de 14 économistes français et allemands qui, quelques mois plutôt (en janvier 2018), avaient publié un programme de réforme de consolidation de l'euro autour de cinq thèmes<sup>52</sup> visant à concilier solidarité et discipline de marché. Près d'un an de réunions et d'échanges avait toutefois été nécessaire pour surmonter les différentes d'approche entre français et allemands.

L'Europe d'Emmanuel Macron reste celle de la concurrence, concurrence financière, concurrence fiscale, concurrence salariale, concurrence universitaire... Dans tous les domaines, la concurrence fait loi. Faut-il alors s'étonner que cette « Europe qui protège », protège de tout sauf de ce qui pose problème aux citoyens européens et nourrit le populisme, à savoir la mondialisation. Il n'y a dans les discours d'Emmanuel Macron rien sur la façon de se protéger des oukases américains, si ce n'est vis-à-vis de l'Iran pour sauver l'accord sur le nucléaire. Rien non plus sur le cadre des négociations commerciales internationales : le président se fait ainsi le chantre du multilatéralisme à Paris ou à la tribune de l'ONU ou du G7 (transparence dans les négociations et la mise en œuvre des accords commerciaux, exigence sociale et environnementale, réciprocité), mais il se range à, Bruxelles derrière la Commission qui multiplie les négociations et accords bilatéraux comme avec le Canada, le Japon ou avec les Etats-Unis (qui n'ont pas à ce jour abouti). Il ne serait pas raisonnable de rejeter tout accord bilatéral, il serait, en revanche, souhaitable de se fixer une règle qui définisse ce qui peut relever d'accords bilatéraux (comme l'accord tarifaire conclu avec le Japon) de ce qui doit être exclusivement traité dans un cadre multilatéral. De même, il plaide volontiers pour un « programme industriel en faveur des véhicules propres », d'un « airbus des batteries » ou d'une « Europe du numérique », mais reste muet sur les implications qu'aurait la construction de « champions européens » du numérique pour l'application des règles de concurrence. Rien d'ailleurs sur la concurrence, un mot totalement absent de son vocabulaire et de son horizon... jusqu'à ce que le rejet par Bruxelles de la fusion entre Alstom et Siemens dans le ferroviaire ne provoque une soudaine prise de conscience.

---

<sup>51</sup> Michel Fried, *La question de l'optimalité de la régulation de la zone euro*, Note Lasaire n° 58, avril 2017. c

<sup>52</sup> Les cinq thèmes sont : diminuer les risques bancaires, remplacer les règles budgétaires actuelles, mettre en place un dispositif de restructuration des dettes, proposer aux investisseurs un actif unique et modifier l'architecture institutionnelle de la zone euro.

Toutefois, la plus grande faiblesse de l'ambition européenne d'Emmanuel Macron, celle qui signe son incapacité à sortir de l'ordo-libéralisme congénital à la construction européenne, réside dans l'absence de propositions sociales, en dehors d'une vague déclaration de « définir une vraie convergence sociale et de rapprocher progressivement nos modèles sociaux ». Que peut-être une « Europe qui protège » si elle ne protège pas les travailleurs, si elle n'est pas une Europe solidaire qui fait d'une protection sociale solidaire son fondement ? Il pourra dire que son appel à construire « un socle social européen » s'est concrétisé par l'adoption du « socle européen des droits sociaux », par le Conseil européen de Göteborg du 17 novembre 2017. Mais le processus avait été lancé sous la présidence précédente. De plus, la Confédération européenne de syndicats (CES) s'était inquiétée, dès le début, du lien entre l'agenda « mieux légiférer », qui encourage la déréglementation, et le socle des droits sociaux. Elle avait notamment souligné le « caractère néfaste du semestre européen » dont la primauté donnée à l'approche économique fragilise les droits sociaux. Le document final a confirmé ses craintes. Le social en Europe est un champ de ruines : les conventions collectives sont en recul partout, la flexisécurité, chère aux Pays-Bas, n'est que le masque de la précarité généralisée de l'emploi, de la baisse des salaires dans la plupart des pays méditerranéens et partout de leur stagnation depuis plus de deux décennies. L'inflation est au point mort mais le pouvoir d'achat aussi.

A Bruxelles, le dialogue social n'est plus la priorité. Dès 2012, la Commission a ouvert une brèche dans sa propre pratique en refusant de transcrire en directive un accord collectif (qui concernait la santé et la sécurité des salariés de la coiffure). Le patronat s'y est engouffré. Ainsi, lors de la conférence sur le dialogue social de mars 2015, la présidente de Business Europe, l'organisation du patronat européen, déclarait que « le dialogue social doit être un facilitateur des réformes nécessaires », c'est-à-dire, non pas un instrument de construction de compromis entre patrons et syndicats mais un moyen de faire accepter par ceux-ci les décisions unilatérales des premiers. Les directives qui organisent le dialogue social, comme celle relative à l'information/consultation des salariés en cas de restructuration ou de fusion adoptée en 1991 après des années de débat, sont ainsi progressivement vidées de leur substance. Si le 8<sup>ème</sup> principe du socle rappelle que « les travailleurs ou leurs représentants ont le droit d'être informés et d'être consultés, en temps opportun, sur les questions qui les intéressent, notamment sur le transfert, la restructuration et la fusion d'entreprise et les licenciements collectifs », ce droit n'est assorti d'aucune obligation contraignante.

Même dans le scénario le plus ambitieux d'un approfondissement « ensemble » de la dimension sociale de l'Europe, la Commission estime qu'il « est incontesté que le centre de gravité de l'action dans le domaine social doit rester et restera toujours les autorités nationales et locales et leurs partenaires sociaux ». La réévaluation de l'équilibre des compétences qui existe actuellement entre l'Union et les Etats membres a donc peu de chance de se produire et la Commission se garde bien de faire la moindre proposition en ce sens. Le progrès vers une réduction progressive des disparités entre règles sociales n'est pas pour demain. Emmanuel Macron n'a pas donné de signaux comme quoi un déplacement du centre de gravité en ce qui concerne, par exemple, le salaire minimum ou l'assurance chômage, vers l'échelon européen était nécessaire. Or, si l'Union n'est pas garante du droit des travailleurs, il n'est pas de projet européen qui vaille auquel ceux-ci puissent adhérer.

Au fil des mois, les ambitions européennes du candidat Macron ont fondu comme neige au soleil, ne laissant voir que son adhésion au néolibéralisme en vogue tant à Berlin qu'à Bruxelles. La faiblesse des résultats obtenus sur les fronts de la sécurité et des migrations n'a pas suffi à masquer l'échec de la réforme de la zone euro et a mettre à nu l'absence de contrepartie au respect des critères de déficit et de dette publics. L'appel à une souveraineté européenne est resté un slogan, certes séduisant, mais un slogan sans consistance, incapable de répondre à l'attente formulée dans une

« Europe qui protège ». La rupture annoncée dans les discours par rapport à ses prédécesseurs a laissé place à une étrange continuité non assumée mais bien réelle. Alors que l'Italie, le Portugal et l'Espagne prenaient leur distance avec des budgets d'austérité, Emmanuel Macron a poursuivi la politique d'austérité antérieure sans pour autant installer le déficit budgétaire durablement en deçà du seuil des 3 % du PIB. Pour autant, il n'a rien obtenu en retour de la chancelière allemande, non pas parce qu'elle s'est trouvée affaiblie par ses élections de septembre 2017, mais parce qu'elle n'a jamais envisagé de dévier du chemin tracé par les pères allemands chrétiens-démocrates de l'Europe, de leur vision d'un grand marché enchâssé dans des Etats nationaux sommés de déréglementer pour se conformer aux exigences de la concurrence et du pacte budgétaire. Cette politique Europe convient aux allemands qui ne se sont jamais sentis européens qu'en ce début d'année 2019<sup>53</sup> quand elle est de la part des français la cause de tous leurs maux et l'objet de toutes les critiques.

Emmanuel Macron s'est retrouvé dans la même situation que ses prédécesseurs, vantant les mérites de l'axe franco-allemand sans être en mesure de le faire un tant soit peu dévier de son ancrage ordolibéral. Alors qu'Angel Merkel avait fait la sourde oreille pendant des mois au discours de la Sorbonne, Annegret Kramp-Karrenbauer, dite AKK, qui lui a succédé à la tête du parti chrétien-démocrate allemand, n'a pas attendu huit jours pour opposer une fin de non-recevoir aux propositions de la lettre sur l'Europe d'Emmanuel Macron. Quand le président français parle de « Renaissance de l'Europe »<sup>54</sup> articulée autour de trois thèmes, *liberté, protection et progrès*, elle répond « faisons l'Europe comme il faut »<sup>55</sup> en associant « habilement les démarches nationales et européenne ». Quand Emmanuel Macron suggère de créer un « bouclier social qui garantisse la même rémunération sur le même lieu de travail et instaure un salaire minimum européen », elle répond que « le centralisme européen, l'étatisme européen, la communautarisation des dettes, l'europanisation des systèmes de protection sociale et du salaire minimum seraient la mauvaise voie ». Et d'enfoncer le clou : « Aucun super-Etat européen ne saurait répondre à l'objectif d'une Europe capable d'agir ». On ne saurait être plus clair.

Des points de convergence existent toutefois, notamment en matière de sécurité qui « nécessite des frontières extérieures sûres ». Mais quand le Président français parle d'une remise à plat de l'espace Schengen, elle préfère parler de « parachever Schengen » en développant Frontex là (mais la seulement) où « la frontière extérieure ne peut pas être protégée uniquement avec des moyens nationaux. De même, elle rejoint Emmanuel Macron pour la mise en place d'un Conseil européen de sécurité associant la Grande-Bretagne. Si elle souscrit à une politique européenne d'asile, elle ménage les pays de l'Est – tout en réaffirmant « le caractère non-négociable de nos valeurs et de nos principes essentiels » - en proposant de réorganiser la politique migratoire autour du principe des « vases communicants » entre lutte contre les causes des migrations, protection des frontières et accueil des migrants. « Plus un pays consacre d'efforts à l'un de ces domaines, moins sa contribution devra porter sur les autres champs d'action ». De même, des convergences existent en matière d'imposition d'économie numérique (sur le modèle de l'OCDE) et d'innovation – AKK propose même « un budget européen de l'innovation » - mais elle nuance aussitôt : « une nouvelle capacité stratégique européenne pour les technologies d'avenir ne doit pas pour autant signifier l'élimination des règles que nous avons érigées pour garantir une concurrence loyale. Elle doit donner à l'Europe les moyens d'agir de façon compétitive dans le monde, tandis que d'autres faussent la concurrence au moyen de mesures protectionnistes ou de monopole d'Etat ». Même le « pacte européen de

---

<sup>53</sup> D'après un baromètre de la Commission européenne, 54 % des allemands font confiance à la Commission et 72 % estiment que leurs intérêts sont bien pris en compte dans l'espace européen. Les Echos du 19 février 2019.

<sup>54</sup> Emmanuel Macron, *Pour une renaissance de l'Europe*, lettre aux européens, 4 mars 2019.

<sup>55</sup> Annegret Kramp-Karrenbauer, *Faisons l'Europe comme il faut*, Welt am Sonntag, 10 mars 2019.

protection pour le climat » qu'elle semble préférer à la « banque pour le climat » d'Emmanuel Macron devra « prendre en compte les aspects économiques et sociaux de telle sorte que l'emploi et la puissance économique soit préservée ».

Même balancement à propos d'action extérieure et de défense. Oui à l'objectif, mais dit-elle « nous devons demeurer transatlantique tout en devenant plus européen ». Elle ne prend même pas la peine de reprendre les mots de la chancelière concernant les incertitudes que les déclarations de Donald Trump font peser sur la sécurité de l'Europe et l'obligation qui en résulte de « prendre en main son destin ». Elle préfère réaffirmer une demande déjà émise par le ministre des affaires étrangères de voir « l'Union européenne à l'avenir être représentée par un siège permanent commun au Conseil de sécurité des Nations-Unies ». Elle ne va pas jusqu'à dire proposer de transformer le siège de la France en siège de l'UE, mais cela y ressemble fort. A cela, la France oppose qu'il faudrait au préalable que l'UE soit capable de se doter d'une politique extérieure commune, unique, ce qui est loin d'être le cas. On pourrait rétorquer qu'un siège de l'UE à l'ONU aurait la vertu de pousser à l'adoption d'une telle politique plus vite que si les Etats garde en la matière leur souveraineté mais cela n'est concevable que si existait un niveau élevé d'adhésion à l'Union européenne, qui existe en Allemagne mais fait totalement défaut en France.

### **Néolibéral jusqu'au bout**

Pris à contre-pied sur le devenir de l'Europe, Emmanuel Macron s'est retrouvé à découvert sur son projet de transformation de la société française. Tout au long de la campagne présidentielle, il n'a pas fait mystère de ses objectifs : imposer les réformes que les français récusent depuis trente ans : suppression de l'ISF et taux unique d'imposition du capital, réforme du marché du travail, de la formation professionnelle et de l'indemnisation du chômage avec une extension aux salariés démissionnaires et aux travailleurs indépendants et des plateformes et reprise par l'Etat de l'UNEDIC au détriment du paritarisme. Il faut éviter une erreur inlassablement répétée : les choix d'Emmanuel Macron ne sont nullement dictés par des considérations budgétaires ni par son obsession des critères de Maastricht (dont il s'est vite émancipé pour satisfaire aux demandes des gilets jaunes), ils répondent à des considérations idéologiques profondes qu'il veut traduire en mesures concrètes sans s'embarrasser des corps intermédiaires, perçus comme « le principal obstacle à la transformation du pays »<sup>56</sup>.

Quand François Hollande prônait un paritarisme rénové, Emmanuel Macron plaidait pour « un changement profond des rôles entre l'Etat et les partenaires sociaux, qui font plus de politique que de dialogue social ». Pour lui, rapportait Michel Noblecourt dans *Le Monde* du 10 mars 2017, « les syndicats ne représentent pas l'intérêt général ». « Au diapason d'une partie du MEDEF, écrivait-il, il juge que les acteurs ne sont pas à la bonne place, ils ne jouent pas la bonne pièce. Nous ne sommes pas, disait Macron, dans une République contractuelle ». La place des syndicats est « dans l'entreprise (...) au plus près du quotidien des salariés là où ils travaillent ». La mise à l'écart des corps intermédiaires, et en premier lieu des syndicats de salariés, dès sa prise de fonction, n'aurait pas dû surprendre. Pour Emmanuel Macron, ils ne sont pas légitimes à discuter des réformes sociales. Ils incarnent à ses yeux ce « vieux monde » contre lequel il s'est fait élire, du moins le croit-il.

C'est bien l'entreprise qui doit dicter ses actions à l'Etat. Que veulent les dirigeants d'entreprise ? D'abord payer moins d'impôt sur le capital. Le Président s'y est engagé tout au long de sa campagne électorale au nom du combat contre l'exil fiscal des riches et pour l'investissement supposé doper la croissance. La suppression de l'ISF sur les portefeuilles financiers et l'instauration d'une « flat tax »,

---

<sup>56</sup> Discours de candidature à Bobigny le 16 novembre 2016.



c'est-à-dire d'un taux unique de 30 % sur les revenus et plus-values du capital<sup>57</sup>, votée dès le lendemain de l'élection présidentielle, ont abondé dans ce sens. De nombreux travaux économiques réalisés ces dernières années ont montré que l'ampleur de l'exil fiscal était largement surestimée pour justifier la suppression de l'ISF. De même, la théorie dite du « ruissellement » qui veut que, les revenus des riches sont *in fine* réinjectés dans l'économie et augmentent l'investissement, donc la croissance, n'a jamais été démontrée et relève plus du mythe que d'une quelconque réalité (une évaluation de l'impact de la suppression de l'ISF est attendue pour l'automne 2019).

La situation de l'impôt sur les sociétés est différente du fait de la concurrence fiscale entre Etats et de la capacité des entreprises à délocaliser leur siège social vers les pays à faible fiscalité. Jusqu'en 2016, le taux de l'impôt sur les sociétés était en France de 33,33 %, excepté pour les PME pour lesquelles il avait été ramené à 15 %. La loi de finances pour 2018 a défini une trajectoire de baisse qui devrait le ramener à 25 % en 2022, avec une première étape à 31 % dès 2019 pour les sociétés non bénéficiaires du taux réduit. Toutefois, l'évolution des taux ne renseigne que partiellement sur l'imposition réelle des bénéficiaires. Les crédits d'impôt, notamment le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt compétitivité-emploi, entraînent une diminution de la recette théorique de plus de moitié. Ainsi, en 2018, l'impôt sur les sociétés auraient dû rapporter 61,4 Md€ contre 64,8 Md€ en 2017 ; en réalité, du fait des crédits d'impôt et des dégrèvements, la recette s'est établie à 25,7 Md€ contre 35,7 Md€ un an auparavant. En pourcentage du PIB, l'impôt sur les sociétés a décliné de 3,0 % en 2000 à 2,35 % en 2017 quand en Irlande, qui affiche l'un des taux les plus bas (12,5 %), l'impôt sur les sociétés s'établit à 2,79 % du PIB en 2017 (contre 3,6 % en 2000). Depuis plusieurs années, l'OCDE tire la sonnette d'alarme sur le déclin continu des taux et cette érosion de la base d'imposition qui privent les Etats d'une part importante de leurs recettes fiscales. Jusqu'ici sans résultat.

Les dirigeants d'entreprise veulent aussi un maximum de souplesse, la possibilité d'embaucher et de licencier sans délais ni contraintes (excessives), ils veulent des salariés compétents sans avoir à les former eux-mêmes et des salaires qui rémunèrent la compétence (réelle ou supposée) sans avoir à se demander si la rémunération des moins qualifiés permet ou non à une famille de vivre décemment. C'est au nom de ces objectifs des entreprises que l'Etat doit faire la guerre aux rigidités, aux rentes et aux statuts, dont Emmanuel Macron veut bien reconnaître qu'ils ont eu leur raison d'être au lendemain de la seconde-guerre mondiale mais qu'ils ne correspondent plus au monde d'aujourd'hui et de demain. Le président prétend agir au nom de l'efficacité, source de croissance, mais écrit Marie-Laure Morin, derrière le « pragmatisme des ordonnances, la réforme du droit du travail traduit une « perversion des droits fondamentaux »<sup>58</sup>. Trois mesures sont particulièrement visées : le référendum d'entreprise qui « viole un droit constitutionnel du salarié de « participer par l'intermédiaire de ses délégués à la détermination de ses conditions de travail » ; la barémisation des indemnités prud'homales qui repose sur une confusion entre le risque (l'accident du travail) dont la réparation peut-être forfaitaire et la faute qui engage la responsabilité de son auteur et qu'il appartient au juge d'apprécier ; enfin, la suppression des différentes instances représentatives du personnel réunie désormais en une seule, qui réduit la capacité des salariés à faire valoir leurs droits dans les entreprises.

La philosophie sociale d'Emmanuel Macron tient en une idée aussi vieille que la philanthropie sociale, à l'opposé de l'idée de solidarité incarnée par les organisations syndicales et socle du contrat social français comme de toute l'Europe continentale. Il s'en est expliqué à plusieurs reprises, notamment au congrès de la Mutualité française à Montpellier le 13 juin 2018 et au congrès de

---

<sup>57</sup> Du fait de l'intégration des contributions sociales dans ce taux, le taux réel d'imposition au titre des revenus n'est que de 12,8 %.

<sup>58</sup> Cité par Jacques Fressynet, *Les premières étapes de la politique sociale d'Emmanuel Macron*, note pour l'IRES, Septembre 2017

Versailles, devant les assemblées parlementaires, le 9 juillet 2018. Le mot clé en est « *émancipation* », émancipation de l'individu « dans et par le travail ». C'est dira-t-il, « une révolution profonde qui rende aux Français leurs droits, leur dignité, leur espérance ». Chez lui, l'émancipation s'oppose d'abord à l'assistance que dénonce la droite traditionnelle. Ce n'est pas un retrait de l'Etat, mais un changement de son mode d'intervention que n'aurait pas démenti Friedrich Hayek. A l'aide sociale, celle qui mobilise, selon son expression, « un pognon de dingue », il veut substituer l'accompagnement, accompagnement dans la formation, l'acquisition de nouvelles compétences et l'accès au travail. « Le travail comme clef de l'émancipation pour toutes celles et ceux qui peuvent y avoir accès car c'est ce qui permet à chacun de véritablement construire sa vie ». Les organisations de travailleurs ne disent pas le contraire. Elles n'ont jamais plaidé pour l'assistance qui maintient ceux qui y sont assujettis durablement hors du monde du travail. Ce qui les sépare d'Emmanuel Macron, c'est sa conception de l'émancipation, purement individuelle chez lui, adossé à des garanties collectives pour eux.

Pour que l'émancipation individuelle soit effective, cela suppose que le travail paye suffisamment pour que chacun puisse en vivre avec sa famille, accéder aux soins dont il a besoin, financer une retraite décente. Tel n'est pas aujourd'hui le cas de toute la population. Ce qui est possible pour les plus qualifiés ne l'est pas pour les non qualifiés. En dépit de la concurrence mondiale, les plus qualifiés sont plutôt en situation de plein emploi qui leur procure un pouvoir de négociation salariale et une certaine stabilité de l'emploi. De plus, les capacités dont ils disposent leur permettent une réelle mobilité professionnelle ascensionnelle. Les non qualifiés sont dans la situation inverse : ils ont un salaire faible, une forte précarité de l'emploi, un risque de chômage élevé et peu d'espoir de s'en extraire. L'absence de qualification, qui va de pair avec une formation initiale déficiente, constitue un obstacle diriment à l'accès à une possible sécurité et promotion professionnelles dans l'entreprise ou en en changeant. Ici ou ailleurs, c'est toujours pareil. L'émancipation par le travail est pour eux un mensonge. Le travail ne se trouve pas « de l'autre côté de la rue » et, quand il est accessible, il n'est pas assez rémunérateur pour permettre à chacun de s'assurer soi-même, que ce soit en matière de chômage, de maladie, d'accidents professionnels ou de retraite.

Le rejet des droits collectifs va de pair avec celui des organisations syndicales. Pour Emmanuel Macron, ce n'est pas dans l'organisation collective que se construit l'émancipation de chacun, mais « dans la possibilité à chaque instant de la vie d'être reformé, réorienté, d'être tout à la fois protégé et accompagné pour pouvoir s'émanciper par ce travail », tâches qui reviennent à l'Etat. Emmanuel Macron prône l'éducation et la formation, la responsabilisation de chacun, ce qu'il résume d'un slogan « passer d'une logique de guichet à une logique d'accompagnement ». Trois réformes en découlent, étroitement complémentaires, celle du marché du travail, celle de l'indemnisation du chômage et celle de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Chez lui, comme chez tous les conservateurs, il y a toujours l'idée que les garanties collectives vous enkystent dans des situations de rigidité, statut de l'emploi garanti pour les uns, précaire pour les autres, aides monétaires - de l'allocation chômage au RSA - qui vous tiennent éloigné du marché du travail. L'action de l'Etat peut être légitime, mais elle ne l'est que si elle favorise le retour à l'emploi, si elle l'accompagne. Une vie « digne » pour Emmanuel Macron ne se définit pas par le revenu dont chacun doit disposer pour vivre, mais par la capacité donner à chacun de s'en sortir. A chacun de consentir les efforts nécessaires, d'y consacrer les ressources qu'il juge devoir y allouer en fonction de celles dont il dispose. S'il peut compter sur un accompagnement de l'Etat, les ressources que celui-ci lui apporte lui sont comptées à minima, comme avec le compte personnel formation (CPF) autrefois défini en heures de formation et désormais en euros. A chacun de compléter les sommes nécessaires pour accéder à la formation qu'il souhaite.

Cette réforme du financement de la formation continue ne fera d'aggraver les inégalités sociales en rendant l'accès à la formation plus difficile, notamment pour les candidats aux formations techniques et industrielles plus coûteuses que celles en gestion, comptabilité ou commerce. Elle ne touche en rien aux handicaps de départ qui font que depuis l'origine, la formation continue va en priorité à ceux qui ont le bon niveau scolaire et les compétences nécessaires pour en tirer parti et laisse de côté les personnes sorties de l'école sans diplôme et sans avoir acquis de qualifications spécifiques dans leur travail. Compte tenu du malthusianisme scolaire qui a longtemps prévalu et d'un pourcentage qui reste élevé de sorties de l'école sans diplôme ni qualification parmi des actifs, ils sont légion à se retrouver ainsi sans formation continue pendant de longues années et à la redouter lorsque des reconversions s'imposent à eux. Les partenaires sociaux ont ignoré le problème pendant longtemps et ne s'en sont saisis qu'à l'occasion des derniers accords interprofessionnels sur la formation. Pour autant la pratique dans les entreprises, notamment celles qui emploient le plus de salariés peu qualifiés n'a guère évolué, soit du fait de réticences devant les évolutions technologiques qui justifient une requalification de la main d'œuvre, soit parce qu'ils donnent la préférence à l'embauche de jeunes mieux formés plutôt que de consentir un effort de formation en direction de ses propres salariés.

Le plan investissement-compétences, lancé début 2018, suffira-t-il pour inverser cette tendance ? Ce n'est pas la première fois qu'une mesure d'aide à l'emploi se propose de cibler les non ou peu qualifiés, mais elles finissent toujours par être détournées pour bénéficier davantage aux personnes à qualification moyenne voire supérieure qui éprouvent des difficultés d'accès à l'emploi. Toutefois, l'ambition du plan (former un million de chômeurs peu qualifiés et un million de jeunes peu qualifiés et éloignés de l'emploi en étant au plus près des territoires) les moyens prévus (15 Md€ sur cinq ans) et les procédures prévues (appels à projets nationaux plutôt que recours aux seuls organismes de formation existants), manifeste une volonté nouvelle. Comme pour les plans précédents, le risque existe que les autres objectifs assignés à ce plan - répondre aux métiers en tension et contribuer à la transformation des compétences - qui ne visent pas les non qualifiés, ne viennent, une nouvelle fois, évincer ces derniers.

Ce risque est d'autant plus grand qu'Emmanuel Macron, loin de rompre avec la politique de ses prédécesseurs visant à soutenir les entreprises pour qu'elles embauchent des non qualifiés plutôt que de former ceux-ci, s'inscrit dans une parfaite continuité. Depuis bientôt trente ans, les économistes ont attribué le chômage de masse que connaît la France au coût salarial des non qualifiés qu'ils jugent trop élevé au regard de leur productivité, sans d'ailleurs s'interroger sur les causes de la faiblesse de celle-ci (en dehors des métiers de soins à la personne). N'estimant pas possible d'abaisser le niveau du salaire minimum, même si la tentation chez certains existe, ils ont préconisé sans discontinuité la suppression des cotisations (patronales) de sécurité sociale sur bas salaires. Au lieu de rompre avec cette erreur majeure de politique économique, il a choisi, au contraire, de la prolonger avec un ciblage renforcé du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) sur les seuls bas salaires. L'Etat providence est aujourd'hui une providence pour les entreprises plus que pour les salariés.

Le bilan de cette politique est pourtant négatif. D'une part, le chômage de masse n'a pas été réduit, bien que la baisse du nombre d'emplois non ou peu qualifiés ait été freinée, d'autre part, elle a creusé le déficit public de 20 Md€ par an depuis plus de deux décennies pour le porter avec le CICE à près de 40 Md€, soit l'équivalent de 1,7 points de PIB annuel. Bien que de plus en plus d'économistes commencent à pointer du doigt l'insuffisance de formation des non et peu qualifiés, ils ne sont pas pour autant revenus sur leur erreur de diagnostic à propos des causes du chômage de masse. Au contraire, la plupart d'entre eux, dans une fuite en avant éperdue, estime que les mauvais résultats sur le front du chômage viennent de ce que les gouvernements successifs n'ont pas été assez loin en

matière de baisse des cotisations sociales sur les bas salaires<sup>59</sup>. Les enjeux financiers sont éloquentes : la CICE continuera de coûter 20 Md€ chaque année qui s'ajouteront aux 20 Md€ d'exonérations générales, le plan compétences mobilisera 15 Md€ ... en cinq ans. 40 Md€ d'un côté, 3 Md€ par an de l'autre, chercher l'erreur !

Cette politique a eu une autre conséquence, plus négative encore : elle a retardé l'indispensable modernisation de l'outil de production et son adaptation à une concurrence mobilisant toujours plus de compétences. Fermeture après fermeture, l'industrie française s'est réduite comme peau de chagrin pour ne plus représenter qu'un peu plus de 10 % du PIB, plus de deux fois moins que l'industrie allemande. La France est aujourd'hui l'un des pays développés le plus en retard en matière de robotisation. Elle se place au 18<sup>ème</sup> rang avec 132 robots dans l'industrie manufacturière pour 10 000 salariés contre 185 en Italie, 309 en Allemagne, 631 en Corée du sud<sup>60</sup>. La croissance de la productivité a été freinée et la croissance économique ralentie. Elle l'a aussi été dans les commerces et les services - on se souvient du plaidoyer des économistes en faveur de l'emploi des caissières de supermarchés menacé par l'installation de caisses automatiques – se traduisant par une évolution des prix de ces activités plus élevée que chez nos concurrents, Allemagne en tête, et donc des coûts globaux supérieurs. Or, les pays qui disposent le plus de robots sont aussi ceux qui ont les taux de chômage les plus faibles. N'en déplaise aux néolibéraux, le coût salarial des emplois non et peu qualifiés n'est pas coupable.

L'école, en revanche, est en partie responsable de ce clivage. Depuis Jules Ferry, elle n'a cessé de distinguer ceux destinés aux métiers manuels de ceux qui exerceraient les professions supérieures. Les réformes qui se sont succédées depuis la Libération, oubliant le rapport Langevin-Vallon, ont déporté vers la fin du collège puis au niveau du bac le partage des deux filières mises en évidence par Christian Baudelot et Roger Establet dans « *L'école capitalise en France* » au début des années soixante dix sans jamais les faire disparaître. La forte croissance de la scolarisation après-guerre a ébranlé l'équilibre qui s'était installé entre ces deux écoles. C'est au niveau du collège que les difficultés se concentrent pour au moins deux raisons : la multiplication des recrutements parallèles d'enseignants sans formation pédagogique et « le refus de changer le projet pédagogique, alors que l'enseignement secondaire changeait de public et de fonction ». « On touche ici, dit Antoine Prost, un problème majeur »<sup>61</sup>. Alors que les enseignants étaient habitués jusque là à des classes homogènes, ils doivent faire face à une forte hétérogénéité des élèves sans y avoir été préparés et sans que la question de savoir comment enseigner dans des classes au public hétérogène ait fait l'objet d'une réflexion de la part du ministère et des inspections académiques. La même question s'est posée lors du passage au collège unique, en 1975 et la même absence de réponse y a été apportée. Depuis un demi-siècle, la formation des enseignants de collège constitue le maillon faible du collège.

Désormais, l'obtention du bac, de préférence bac général et bac technologique, fait la différence et décide très largement des destins professionnels. Elle transforme les années d'apprentissage scolaire en une compétition qui ne cesse de se durcir. La progression spectaculaire du bac professionnel, créé en 1987, a fait un temps illusion en laissant croire qu'il offrirait les mêmes chances d'accès à l'enseignement supérieur et aux meilleurs emplois. En réalité, il n'en est rien dès lors que les filières techniques et professionnelles supérieures (BTS et IUT) leur sont largement fermées par les élèves issus des bacs généraux et technologiques et que ceux qui entrent à l'université y sont très vite en échec. Dans tous ces domaines, le diagnostic des retards français est ancien et les réformes

---

<sup>59</sup> Philippe Martin, Yannick L'Horty et Thierry Mayer, *Baisse des charges, stop ou encore ?* Conseil d'analyse économique, note n° 49, janvier 2019.

<sup>60</sup> Chiffres 2016 de la Fédération internationale de robotique.

<sup>61</sup> Antoine Prost, *L'enseignement en France, 1800 – 1967*, Armand Colin, Paris, 1968, p. 453.

nécessaires se font toujours attendre, hier avec Chirac, Sarkozy et Hollande, comme aujourd'hui avec Macron.

La transformation de l'Etat providence, tel qu'il a été construit tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, est évidemment un enjeu central d'une société d'émancipation individuelle. L'ambition d'Emmanuel Macron est d'en finir avec ce qu'il appelle « une société de statut » dont l'Etat est en quelque sorte la quintessence. Société jugée rigide, où les places sont fixées à l'avance, où le statut construit des inégalités qui ne doivent rien aux compétences et aux efforts des individus. Dans cette entreprise, il peut se prévaloir du parrainage prestigieux d'Amartya Sen, économiste humaniste, prix Nobel d'économie 1998, qui a présidé un panel international de 300 chercheurs qui, dans un *Manifeste pour le progrès social*, préconise de « transformer l'Etat providence en un Etat émancipateur », pivot de l'autonomie des individus. Cet Etat aurait moins une fonction de redistribution des ressources que de garantir « plus de droits au pouvoir, au statut et au savoir dans toutes les institutions dans lesquelles les individus sont impliqués »<sup>62</sup>. Moins de redistribution, plus de droits et, faut-il ajouter, de responsabilités individuelles. Ce résultat peut être obtenu de deux façons, éventuellement complémentaires, un financement privé et non plus public pour mieux pouvoir l'ajuster aux souhaits de chacun (et à ses ressources), et la mise sous condition de ressources de l'ensemble des prestations ou leur modulation en fonction du niveau de revenu.

La comparaison avec le système actuel de protection sociale donne la mesure du changement projeté. Celui-ci assure sa fonction de redistribution à la fois par des prestations quasiment universelles - 90 % le sont sans condition de ressources- et par un financement déconnecté du niveau des prestations. En 2015, l'ensemble des dépenses de protection sociale représentait en France 32 % du PIB et l'équivalent annuel de 10 500 euros par habitant<sup>63</sup>. Si ce taux en pourcentage du PIB est le plus élevé de l'Union européenne, en revanche, la France ne se situe qu'au 6<sup>ème</sup> rang sur 28 (derrière l'Allemagne) pour le montant de prestations par habitant. La part la plus importante est consacrée aux dépenses de retraites (40 % des dépenses totales) et en second à la couverture maladie qui laisse subsister un faible taux de reste à charge aux ménages (6,8 % des dépenses de santé, le plus faible de l'Union européenne). Avec l'indemnisation du chômage et les prestations en faveur des familles, la protection sociale constitue un élément important du niveau de vie des familles. De son côté, 90 % du financement est assuré par des ressources proportionnelles aux revenus (cotisations sociales et CSG). La protection sociale réalise ainsi un double objectif : couvrir les besoins sociaux de santé, de retraite, de chômage et d'aide aux familles et réduire les inégalités de revenus primaires en réalisant une importante redistribution des ménages aisés vers les plus modestes. Seul un système public et universel peut parvenir à un tel résultat.

Qui dit large couverture sociale publique, dit niveau élevé de dépenses et donc de financement public. Faut-il alors s'étonner que la protection sociale française soit l'objet d'une critique récurrente visant à en diminuer le poids ? Depuis les premiers débats au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les critiques ont été récurrentes. Les uns récusent un système de solidarité obligatoire dans une vision purement néolibérale au nom de l'efficacité du marché qui serait mieux à même d'affecter aux besoins sociaux les capitaux préempter par les prélèvements sociaux ou fiscaux, d'autres la critiquent au nom de la liberté individuelle de choisir les biens et services que chacun désire privilégier<sup>64</sup>. D'autres, enfin, lui reproche un haut niveau de prélèvements qui « laisse au bord du chemin nombre de nos concitoyens comme en témoigne la persistance d'un taux de pauvreté représentant 14 % de la population

---

<sup>62</sup> Marc Fleurbaey, *Manifeste pour le progrès social*, La découverte, Paris 2019, p. 192 et s.

<sup>63</sup> DRESS, *La protection sociale en France et en Europe*, édition 2018.

<sup>64</sup> Henri Hatzfeld, *Du paupérisme à la sécurité sociale, 1850-1940*, Armand Colin, Paris 1971.

française »<sup>65</sup>. Ceux-ci préconisent de remplacer le système actuel, en toute ou partie, par un revenu universel qui assurerait un revenu de base à chacun. Selon le montant retenu, il se substituerait à toute ou partie des prestations sociales, libre à chacun ensuite de s'assurer contre les différents risques sociaux<sup>66</sup>.

Ce qui est en jeu, ce n'est pas le principe de l'assurance à la base de la protection sociale (les systèmes privés sont aussi assurantiels), mais le caractère public du financement. Celui-ci prive effectivement chacun de la possibilité de procéder à ses propres arbitrages (par exemple, préférer faire des placements financiers plutôt que d'épargner en vue de sa retraite,) et de calibrer le niveau du prélèvement à celui de la protection désirée (par exemple, ne pas prendre d'assurance maladie complémentaire parce qu'on est jeune et en bonne santé). La rigidité dénoncée par les néolibéraux n'est pas celle des organismes gestionnaires des prestations, qui sont ni plus ni moins centralisés et éloignés des bénéficiaires que les organismes privés. Elle est celle de la contrainte inhérente à tout système universel obligatoire, qui ne permet pas de moduler les contributions de chacun ni de choisir son niveau de prestation. Elle est celle de ce rempart contre l'extension de l'argent et de la concurrence au domaine de la protection sociale, la seule à apporter à tous le même haut niveau de protection contre les risques sociaux, la seule à protéger à égalité des risques sociaux riches et pauvres.

A droite comme à gauche, nombreux sont ceux pour qui l'individualisation de la protection sociale est le nouvel horizon de la modernité. Emmanuel Macron joue sur cette aspiration d'une large partie du corps social pour pousser ses réformes à marche forcée. Ces sirènes ne doivent pas avoir pour conséquence le renoncement à un système de solidarité qui a fait la preuve de son efficacité pour répondre à un besoin de sécurité sociale et de réduction des inégalités de revenus. L'individualisme est d'ailleurs largement un faux problème. Toutes les prestations de sécurité sociale sont individuelles, attachées à l'individu avec dans certains cas, une dimension familiale. Au fil des réformes, les prestations familiales et d'assurance maladie ont été séparées du statut d'actif (pour les prestations familiales dès 1978) pour devenir totalement universelles, même si leur gestion relève de caisses différentes. L'existence d'un lien avec le statut d'emploi ne subsiste qu'en matière de retraite, de maladies professionnelles et accidents du travail et de chômage. C'est ce lien que le projet de réforme des retraites et la création d'un régime universel par points veut supprimer, encore que les indépendants et les professions libérales semblent devoir bénéficier d'un traitement de faveur contrairement aux salariés du secteur public.

Le dernier argument qu'il convient de réfuter est celui du coût de la protection sociale. Celui-ci doit, en effet, être mis en regard de plusieurs facteurs : le champ couvert, le caractère universel de toutes ou de seulement de certaines prestations ainsi que les facteurs démographiques et conjoncturels. Plus le champ de la protection obligatoire est étendu, plus les prestations sont universelles, plus le niveau des prélèvements obligatoires qui les financent est forcément élevé. On ne peut pas avoir un haut niveau de protection sans en payer le prix. La part des prestations sociales dans le PIB (y compris celles servies par des institutions privées sans but lucratif), s'élevait en 2015 à 32,0 % devant le Danemark (31,1 %) loin devant la Grande-Bretagne (28,4 %) et l'Allemagne (27,9 %)<sup>67</sup>. Aux Etats-Unis, elle n'est que de 21 %, mais les retraites et l'assurance maladie sont largement privés. Ces différences tiennent pour l'essentiel à l'importance des dépenses de retraite dans le total des dépenses sociales, loin devant les dépenses de santé. La France, consacre au financement des

---

<sup>65</sup> Daniel Percheron, *Rapport de la mission d'information sur l'intérêt et les formes possibles de mise en place d'un revenu de base en France*, Sénat, Octobre 2016

<sup>66</sup> André Gauron, *Revenu universel, emplois atypiques et protection sociale*, Note Lasaire, janvier 2017

<sup>67</sup> La moyenne des pays ayant adhéré depuis 2004 est de 18 %.

retraites 14,2 % du PIB contre 11 % en Allemagne et 12,5 % pour la moyenne européenne. Cet effort est cependant très inférieur à celui de la Grèce (17 % du PIB) ou de l'Italie (16,8 %).

Dans un monde où la concurrence fait loi et où les comparaisons internationales sont devenues la dernière religion d'Etat, la boule de cristal de la « bonne réforme », le système de retraite par répartition « entièrement public et relativement généreux » (dixit France stratégie) ainsi que les autres prestations monétaires (aides aux familles, minima sociaux, chômage) font figure de bouc émissaire. Les préférences collectives nationales devraient ainsi s'effacer devant celles de nos partenaires indépendamment des raisons qui expliquent les différences de niveau de dépenses. En matière de retraite, elles résultent à la fois des variables démographiques (espérance de vie, part des retraités par rapport aux actifs...) et des choix institutionnels (âge de départ en retraite, niveau de remplacement du salaire, indexation...) ainsi que de l'évolution de la conjoncture économique. Partout, on assiste à une convergence du recul l'âge de départ en retraite et de l'allongement des durées de cotisation. Il n'en va pas de même des taux de remplacement qui présente des écarts importants : il n'est que de 56 % en Allemagne et de 55 % en Suède, contre 76 % en France, 79 % en Italie et 97 % en Espagne<sup>68</sup>.

De même, alors que l'espérance de vie à 65 ans est peu différente au sein de l'Union européenne (autour de 18 ans pour les hommes et de 22 ans pour les femmes), les perspectives à moyen terme du vieillissement démographique présentent des écarts d'un pays substantiels d'un pays à l'autre, du fait notamment des divergences dans les taux de natalité et les politiques migratoires. Ainsi, de 2016 à 2046, le ratio entre la population de 65 ans et plus et celle de 15 à 64 ans passerait de 32 % à 50 % en Allemagne mais seulement de 30 % à 42 % en France (et de 29 % à 49 % en moyenne pour l'Union européenne). Enfin, il convient de tenir compte de l'évolution future de la croissance économique qui dépendra à la fois de l'évolution de la population active (donc de la durée d'activité, de la démographie et de l'immigration) et de celle de la productivité du travail. Si le ralentissement de la croissance observé depuis une décennie devait se confirmer, il en résulterait une nette décélération de la croissance des recettes qui viendrait exacerber les tensions sur le financement des dépenses.

D'autres facteurs méritent également une attention particulière, notamment l'allongement de la durée des études qui retarde d'autant l'entrée dans la vie active et la précarisation de l'emploi, notamment pour les moins qualifiés. Que ce soit un régime par annuités ou un régime par points, ces facteurs impacteront négativement le montant des retraites. Par ailleurs, si aujourd'hui l'inflation reste maîtrisée, rien ne dit qu'il en dira de même à l'avenir. Alors que les arbitrages des réformes de ces dernières années se sont faits au détriment des actifs, notamment avec le recul de l'âge de départ et l'allongement de la durée de cotisation, le président Macron a choisi de déplacer cet arbitrage sur les retraités avec la hausse de la CSG (destinée à compenser la suppression de cotisations pour les salariés et non à améliorer les régimes de retraite) et la non indexation des pensions pour 2019 avec pour objectif de réduire la part des pensions dans le PIB et les dépenses sociales.

L'importance prise par la réforme des retraites tient plus à la volonté du président « d'en finir avec une société de statut » qu'à la recherche de l'équilibre financier à long terme du système et à l'amélioration de sa visibilité. On l'a vu avec la réforme de la SNCF que le pouvoir a entièrement focalisé sur la question du statut des cheminots au détriment de tout débat sur l'organisation de l'entreprise et la desserte des territoires. La réforme de l'Etat a le même objet même si la méthode est différente. Le statut des personnels demeurera mais les recrutements sur contrat privé se multiplieront jusque dans les postes de direction. A l'heure où la « haute » fonction publique sert de

---

<sup>68</sup> Il s'agit du taux de remplacement théorique pour une carrière de 40 ans au salaire moyen et un départ à l'âge de l'annulation de la décote.

bouc émissaire et est vilipendée par une large partie de l'opinion publique, une telle réforme risque d'être populaire alors même qu'elle va à l'encontre des intérêts de tous ceux qui sont attachés aux services publics. Le discours sur la recherche d'une plus grande efficacité qu'apporteraient des administrations gérées comme des entreprises masque en réalité l'abandon d'un des principes fondateurs des services publics en France qu'est l'égalité d'accès. Les habitants des banlieues populaires et des territoires ruraux en sont les premières victimes. La recherche d'une meilleure efficacité ne peut pas se réduire à la seule baisse des coûts de gestion. L'objectif premier devrait être de refonder les solidarités sociale et territoriale à l'heure de la société digitale et de la concentration des habitants et des entreprises dans quelques grandes métropoles et leurs abords immédiats. Cette solidarité a un coût certes à un coût que le pays doit assumer car elle constitue le ciment du vivre ensemble.

Ce rejet de la solidarité qui s'exprime dans les réformes menées à la hache par Emmanuel Macron est au cœur de la révolte des « gilets jaunes ». Le nouveau monde qui s'esquisse est plus concurrentiel qu'il n'est déjà. Partout, dès l'école, la compétition est la règle. La lutte des places aussi, qui redouble, plus qu'elle n'efface, la vieille lutte de classes. Ce sont les plus qualifiés, les mieux diplômés, les mieux insérés dans un tissu de relations sociales, ceux aussi qui disposent des meilleurs revenus qui auront la maîtrise de leur destin et pourront vivre une émancipation « heureuse ». Les moins formés et moins qualifiés seront ceux qui, privés des garanties collectives, verront la promesse d'émancipation se muer en mirage. Si, par malheur, l'Etat social était démembré et qu'ils soient obligés de s'assurer eux-mêmes pour compléter une protection sociale réduite à des prestations minimales ou forfaitaires, ceux-ci seraient les premiers perdants, faute d'un niveau de revenu suffisant pour compléter le socle public de protection.

### **Inventer une nouvelle gouvernabilité pour le XXI<sup>e</sup> siècle**

Entre le néolibéralisme et le national-populisme, il y a nécessité d'inventer une autre gouvernabilité pour le XXI<sup>e</sup> siècle, de construire une social-démocratie renouée, adaptée à la société digitale et à un monde ouvert, fondée sur des valeurs de solidarité, de justice sociale et de viabilité écologique. L'alternative ne peut pas être une décroissance. Les besoins de base d'une large part de la population sont loin d'être satisfaits dans les pays développés et la pauvreté est encore le lot de nombreux pays. En même temps, la satisfaction de ces besoins et le recul de la pauvreté dans le monde ne pourra pas se faire en poursuivant le modèle de croissance actuel. Non qu'il soit au bord de l'effondrement, mais les contraintes qu'il rencontre conduiront à des transformations. La question est de savoir si celles-ci seront le fait du marché, d'Etats autoritaires ou résulteront d'un processus démocratique.

Quelle gouvernabilité voulons-nous construire ? La réponse à cette question nécessite de renouveler notre approche et de sortir définitivement de la problématique politique qui fut celle de l'après-guerre. Puisque « les temps ont changé », la politique doit aussi changer. La faillite de la social-démocratie et du socialisme européen participe de l'impuissance générale des partis politiques à dépasser une conception du monde en silo, qui cloisonne les champs de l'action publique, entre les différents niveaux, mondial, européen, national, territorial, quand le niveau mondial n'est pas tout simplement ignoré<sup>69</sup>. Ces différents niveaux sont désormais étroitement entremêlés. La société digitale est mondiale et le néolibéralisme ne peut se combattre dans un seul pays, ni même en invoquant une Europe protectrice. Notre tâche première consiste par conséquent à tenter de repenser globalement l'action publique en partant de thématiques transversales et d'articuler les

---

<sup>69</sup> Cf. par exemple, Eric Heyer, Pascal Lokiec et Dominique Meda, *Une autre voie est possible*, Paris, Flammarion, 2018.



différents niveaux de l'action publique qui concourent à la réalisation d'un même objectif. On propose ici d'en retenir huit.

### *Thématique 1 : Réformer l'entreprise et relancer le dialogue social*

Partir de l'humain, revenir à l'humain. Ce postulat de base qu'énonçait aussi bien Adam Smith que Karl Marx, il faut aujourd'hui lui donner corps dans une société digitale et mondiale qui tienne compte de l'éclatement de ce qu'était l'entreprise fordiste. La structuration des emplois dans les pays développés est inséparable de celle qui s'opère à l'échelle mondiale. Ici et ailleurs constituent un seul et même ensemble dont les organisations syndicales doivent prendre la mesure. Dès avant la digitalisation, les entreprises avaient amorcé un éclatement mondial des chaînes de valeur qu'elle n'a fait qu'accentuer. En restant inscrit dans un cadre national, les syndicats n'ont plus prise sur cette organisation et la polarisation de l'emploi qui en résulte et que les salariés subissent. Les conditions de travail devraient notamment pouvoir être traitées au niveau global des groupes mondiaux.

La première condition pour sortir du néolibéralisme réside dans la réforme de l'entreprise. Rien ne peut se faire sans une remise en cause du rôle central dévolu formellement aux actionnaires dans la gouvernance des entreprises. Les actionnaires sont des apporteurs de capitaux dont il faut se demander si cela leur confère une propriété exclusive sur l'entreprise, ce qui est douteux au regard à la fois des autres apporteurs de capitaux et des salariés qui sont les seuls agents productifs. Salariés, et banques assument un risque aussi important sinon plus que les actionnaires, qui ne sont responsables des dettes et autres passifs que sur la valeur de leurs apports. A responsabilité limitée, devrait correspondre un pouvoir limité et non, comme aujourd'hui, une reconnaissance d'être les seuls propriétaires de l'entreprise et donc les seuls à avoir le pouvoir de nommer les administrateurs et les dirigeants et à déterminer la rémunération qui leur revient (même si c'est sur proposition du conseil d'administration ou du directoire).

Cette représentation est aujourd'hui très discutée, même aux Etats-Unis où de nombreux juristes contestent cette focalisation sur la valeur actionnariale qui ne peut conduire qu'à des distorsions d'allocations de ressources et à un sous-investissement dans la qualité des relations avec les autres parties prenantes.<sup>70</sup> « Il est grand temps, écrivent les auteurs du Manifeste pour le progrès social, de briser le mythe selon lequel les entreprises appartiennent aux actionnaires. Il est désormais bien établi par les spécialistes du droit que les actionnaires ne possèdent que des actions et s'apparentent plus à des investisseurs quant à la légitimité de leurs droits sur l'entreprise qu'à de véritables propriétaires »<sup>71</sup>. De plus en plus de voix s'élèvent désormais, comme celle de l'ancien secrétaire au Travail du président Clinton, Robert Reich<sup>72</sup>, pour un retour vers un capitalisme prenant en compte les différentes parties prenantes.

De nombreux travaux, menés en France ces dernières années, interrogent cette conception de la *corporate governance* et de la toute puissance des actionnaires. Même Emmanuel Macron a fini par faire le constat que « l'entreprise ne peut pas être simplement le rassemblement des actionnaires » et a demandé à ce « qu'on réforme profondément la philosophie qui est la nôtre de ce qu'est l'entreprise »<sup>73</sup>. Entre autres travaux, il a mandaté une commission, présidée par Nicole Notat, ancienne secrétaire générale de la CFDT et de Jean-Dominique Sénard, Pdg de Michelin, pour « définir une nouvelle vision de l'entreprise et formuler un diagnostic et des propositions sur la

---

<sup>70</sup> Voir par exemple, Lynn Stout, *The shareholder value myth*, Oakland, Berret-Koehler Publishers, 2012 et Edward Freeman, *Strategic management. A stakeholder approach*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984.

<sup>71</sup> Marc Fleurbaey et consorts, op. cit., p. 174.

<sup>72</sup> Robert Reich, *Saving capitalism*, New York, Vintage, 2015.

<sup>73</sup> Emmanuel Macron, Interview sur TFI le 15 octobre 2017.

manière dont les statuts des sociétés et leur environnement, notamment juridique, pourraient être adaptés et ainsi de renforcer le rôle de l'entreprise vis-à-vis de ses parties prenantes ». En l'absence de catégorie juridique de l'entreprise, les propositions aboutissent à un bricolage juridico-social autour de la notion de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et désormais environnementale. Dans sa note pour Terra Nova, Martin Richer y voit une « transition à bas bruit » qui devrait se poursuivre en augmentant le nombre d'administrateurs salariés dans les conseils (en portant, par exemple, leur nombre à un tiers comme en Allemagne voire à la moitié comme dans la métallurgie allemande).

La réforme de l'entreprise, visant à soustraire celle-ci au pouvoir des actionnaires doit avoir une toute autre ambition. Pour les juristes, la question clé est celle de la distinction entre société et entreprise, plus précisément de la seule reconnaissance dans le code civil et le droit du commerce de la notion de société et dans le droit du travail de celle d'employeur et, dans les deux cas, de l'inexistence juridique de l'entreprise. Les juges de la Communauté européenne et, désormais, l'Union européenne distingue au contraire société et entreprise et « forgé une notion originale, l'entreprise conçue comme un agent sur un ou plusieurs marchés, dotée d'une autonomie de décision »<sup>74</sup>. Les différents auteurs convergent autour de l'idée de « restaurer une conception de l'entreprise fidèle à ses fondements historiques et à son projet de création collective »<sup>75</sup> en réécrivant les articles 1833 et 1832 du code civil.

L'article 1833 stipule que « toute société doit avoir un objet licite, être constituée dans l'intérêt commun des associés ». Martin Richer propose de réécrire la fin de la phrase de la façon suivante : « elle est gérée conformément à l'intérêt de l'entreprise, en prenant en considération les impacts économiques, sociaux et environnementaux de son activité ». L'article 1832 dispose de son côté que « la société est instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter ». Il propose de modifier cet article de la façon suivante : « ...qui conviennent d'affecter des actifs, sous la forme d'apports en numéraire, en nature ou en industrie, à une entreprise commune en vue de développer un projet d'entreprise qui prend en considération différentes parties prenantes, de partager le bénéfice... ».

Ces propositions présentes deux défauts : d'une part, elle ne supprime pas l'ambiguïté entre société et entreprise puisque c'est toujours la notion de société qui est visée là où il faudrait définir ce qu'est une entreprise, d'autre part, elle est marquée par les préoccupations environnementales qui conduit à ouvrir le champ à un ensemble de « parties prenantes » qui ne sont pas définies mais qui ont pour conséquence d'effacer ou à minima de diluer le collectif de travail. Une proposition plus audacieuse mais aussi plus adaptée à l'objectif poursuivi de reconnaissance du collectif de travail consisterait à définir l'entreprise comme « *la réunion d'apporteurs de capitaux d'un côté et d'un collectif de travail, de l'autre, en vue de la réalisation d'un projet commun prenant en considération les impacts économiques, sociaux et environnementaux de son activité* ».

Il faudrait alors définir juridiquement la gouvernance de l'entreprise autour d'un statut de conseil de surveillance avec directoire supervisés par deux assemblées aux pouvoirs équivalents : une assemblée d'actionnaires et une assemblée de salariés. Ces deux assemblées éliraient leurs administrateurs en nombre égal représentant chacun 40 % des membres du conseil de surveillance, qui coopteraient des administrateurs indépendants complétant le conseil. Le conseil élirait en son sein son président (non exécutif) et choisirait à l'extérieur le président du directoire, qui aurait le

---

<sup>74</sup> Antoine Lyon-Caen, *Le droit sans l'entreprise*, in Martin Richer, op.cit., p. 34.

<sup>75</sup> Blanche Segrestin et Armand Hatchuel, *Refonder l'entreprise*, Paris, Seuil, La république des idées, 2012. In Martin Richer, op. cit. p. 25.

statut de mandataire du conseil. On pourra objecter que le collectif de travail n'est pas un ensemble fixe, mais ceci est aussi vrai des actionnaires : il est même plus stable que les détenteurs d'actions, dont certains auteurs proposent que le droit de vote soit proportionné à la durée de détention des actions (estimée à quelques mois). En revanche, il n'est pas souhaitable d'ouvrir les parties prenantes à des groupes dont on ne peut pas déterminer la représentativité et qui sont extérieurs à l'entreprise même si son activité peut les impacter. Enfin, la loi devrait préciser que le bénéfice de l'année se répartit entre l'autofinancement des investissements, l'intéressement des salariés et les dividendes aux actionnaires et fixer une fourchette dans laquelle le ratio entre intéressement et dividendes devrait s'inscrire.

Une solution complémentaire qui, en l'absence d'une réforme du droit des sociétés, retrouve tout son intérêt, réside dans le développement d'entreprises participatives, mutualistes et coopératives dont l'origine remonte à la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette économie sociale et solidaire recouvre des formes différentes mais toutes ont en commun d'épouser d'autres valeurs que la seule recherche du profit. James Meade, prix Nobel d'économie 1977, a ainsi exploré la possibilité de remplacer les relations capitalistes par des partenariats productifs. Dans cette approche, « le travail embaucherait le capital et non plus le contraire. Meade a ainsi imaginé une formule complexe par laquelle les travailleurs recevraient des parts leur donnant droit à une partie de la valeur ajoutée créée par l'entreprise »<sup>76</sup>. Il importe aussi que ce secteur, qui emploie plus de personnes que les groupes mondiaux, aux dires de l'UNRISD<sup>77</sup>, renoue avec les valeurs de solidarité du mutualisme, que certains, sous des pressions diverses, notamment en Europe de la Commission européenne, ont eu tendance à abandonner au profit des principes néo-libéraux de l'entreprise.

Il faut également redonner vie au dialogue social au niveau national et européen. Cela suppose de reconnaître le rôle et la place des organisations syndicales comme un partenaire incontournable tant dans l'entreprise qu'au niveau social. N'en déplaise au président Macron, les syndicats de salariés ne sont pas des simples organes de défense corporatiste qui devraient se cantonner au champ de l'entreprise. Ils sont aussi porteurs de l'intérêt général dans la mesure où le travail est à la base de nos sociétés. Il faut donc remettre le dialogue social au cœur de l'agenda national comme européen et redonner vie aux négociations et conventions collectives. Au niveau européen, il faut rendre plus contraignantes les directives qui organisent l'information/consultation des salariés en cas de restructuration et de fusion. Lors la douzième biennale organisée par Lasaire en octobre 2017 sur le thème « anticipation, participation, intervention des travailleurs dans les mutations des entreprises »<sup>78</sup>, Anne-Marie Grozelier a insisté sur la nécessité de « faciliter et renforcer la négociation au niveau pertinent, c'est-à-dire au niveau européen ». L'objectif serait que des « accords-cadres européens (ACE) puissent être négociés. Ils ne devraient pas concerner seulement les grandes entreprises, mais aussi les branches ».

Il faut aller plus loin et penser un dialogue social au niveau mondial. Depuis une trentaine d'années, des accords transnationaux se développent au carrefour de deux interrogations : l'une sur la responsabilité sociale (et environnementale) des entreprises mondiales et l'autre sur le devenir, un siècle après la naissance de l'OIT, d'un cadre commun de régulation mondiale. Ces accords témoignent à la fois de la capacité à faire exister un dialogue social à l'échelle mondiale de l'entreprise et de la difficulté à l'asseoir sur un cadre public mondial. Cette contradiction tient avant tout au caractère inter-national (inter-étatique) du droit social international. Les conventions de l'OIT ne sont pas le fait d'accords entre organisations mondiales. Elles sont le produit d'accords entre des

---

<sup>76</sup> James E. Meade, *Efficiency, Equality and the Ownership of Property*, Londres, Allen & Unwin, 1964 in Marc Fleurbaey op.cit., p. 150.

<sup>77</sup> UNRISD, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

<sup>78</sup> Lasaire, 12<sup>ème</sup> biennale Conférence de Paris, 12-13 octobre 2017. Disponible sur le site.

parties nationales, reconnus (ou non) pas les gouvernements des Etats... De nombreux accords ont ainsi pour objet le simple respect des droits fondamentaux de l'OIT - le cas le plus emblématique est celui du travail des enfants -. Leur intérêt réside dans la possibilité de les appliquer dans les entreprises de pays qui ne les reconnaissent pas<sup>79</sup>.

Cette ambivalence est au cœur de la mondialisation. Elle souligne le changement d'ordre juridique que constitue le passage de l'international au mondial. Plus qu'aucun autre, le droit social est un droit national, que des Etats peuvent éventuellement vouloir partager comme valeurs communes – c'est le cas des conventions sur les droits fondamentaux de l'OIT -. La mondialisation exige, en revanche, un droit mondial qui traduise le fait que l'organisation de l'entreprise se pense au niveau mondial et doit jouer des différences de législation, avec ce que cela a de positif pour elle mais aussi de négatif. Un tel droit est né comme droit privé pour deux raisons. En premier lieu, le fait que l'OIT appartienne à l'ancien monde, celui de l'ordre des Etats nation, l'a rendu, jusqu'ici, inadapté à faire émerger un droit public mondial. En second, les organisations sociales nationales sont hésitantes à s'engager dans une régulation mondiale. L'une des difficultés de ces accords tient au décalage entre le niveau de la négociation – par nature mondiale - et celui de leur mise en œuvre – par nature nationale -. Côté patronal, l'enjeu est celui de l'adhésion des responsables locaux à une négociation imposée par la direction du groupe et qui peut être en opposition avec les pratiques nationales ; côté syndical, il porte sur l'articulation entre l'organisation syndicale mondiale qui négocie et les syndicats locaux qui sont plus ou moins associés à la négociation. Du fait de la part prépondérante d'accords ayant pour origine une entreprise européenne, une impulsion et un encadrement de la Commission européenne seraient pleinement justifiés.

#### *Thématique 2 : Restaurer le pouvoir d'achat*

Après des années de stagnation pour une part importante de la population, ceux qui se sentent être les « perdants de la mondialisation », la question du pouvoir d'achat est redevenue prioritaire, au même titre que l'emploi. On l'a dit, la polarisation des emplois se traduit par une pression plus forte sur les bas salaires que sur les salaires moyens et supérieurs. Une action spécifique doit donc être menée en faveur des premiers. La question du niveau d'un salaire minimum est à cet égard prioritaire. Elle concerne l'ensemble de l'Union européenne, dont la proposition d'adopter un salaire minimum européen correspondant à un pourcentage du salaire médian de chacun des pays se fait attendre. Toutefois, les marges d'augmentation ne sont pas de nature à changer radicalement la situation des non et peu qualifiés. Le maintien d'un complément de revenu apporté par l'Etat sous la forme comme aujourd'hui d'une prime à l'emploi peut se justifier de façon transitoire. A côté du salaire minimum, il convient aussi d'agir sur le coût de la vie, notamment sur les charges fixes qui grèvent le budget des ménages modestes, comme les loyers par une réforme en profondeur de la politique du logement, les charges en particulier de chauffage...

L'action sur le coût de la vie suppose enfin, une réflexion sur la fiscalité. L'entrée dans le barème de l'impôt sur le revenu devrait être rendu moins brutal par un élargissement de la première tranche actuelle et l'introduction de taux intermédiaires plus faibles. En second, il est possible de réduire le taux de TVA sur les produits de première nécessité en l'accompagnant d'une vigilance particulière sur sa répercussion dans les prix avec un système de sanctions financières à la clé. Enfin, il faut remettre à plat les taxes qui renchérissent le coût de la vie. Elles sont légion : taxes sur les tabacs, taxes sur les alcools, taxe sur l'essence et le diesel, taxe carbone, mais aussi taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel, la taxe sur la consommation finale d'électricité ou la contribution au service public d'électricité... Elles sont en général la contrepartie d'un service ou d'un bien, à moins qu'elles ne

---

<sup>79</sup> Mathilde Frapard, *Les accords d'entreprise transnationaux*, La fabrique de l'industrie, avril 2018 et Jacques Freyssinet, *Le dialogue social, nouveaux enjeux, nouveaux défis*, op.cit.

visent à modifier un comportement en décourageant une consommation (de tabac ou d'alcool, par exemple, ou en subventionnant une alternative jugée souhaitable (comme pour les taxes sur l'électricité ou le gaz). Le produit de ces taxes peut être versé à un organisme ad hoc, un fonds dédié ou directement au budget de l'Etat, de la sécurité sociale ou des collectivités locales. Pour autant, elles ne sont pas nécessairement « justes » dans la mesure où certaines consommations sont contraintes, que leur taxation vient renchérir. C'est tout le dilemme de la taxe carbone à l'origine de la révolte des gilets jaunes.

### *Thématique 3 : S'attaquer aux inégalités*

La troisième thématique porte sur la réduction des inégalités. La question des inégalités ne peut être traitée au seul niveau national sans se condamner à l'inefficacité. La dynamique nationale des inégalités coexiste en effet avec une dynamique mondiale qui se traduit par des formations différentes des revenus et des patrimoines. La modification du partage de la valeur ajoutée au détriment des salariés ne renseigne que partiellement sur la formation des inégalités. Au bas de l'échelle, elles sont induites par la polarisation des emplois et une progression différenciée des salaires, mais dans des proportions qui restent faibles. Tout en haut de l'échelle, en revanche, la rémunération des dirigeants obéit à une toute autre logique que celle qui prévalait au temps du fordisme. Nous sommes en présence de ce qu'on peut appeler des « rémunérations de marché » qui accompagne « un marché des dirigeants ». Leur rémunération reflète la concurrence qui s'exerce sur ce marché entre dirigeants dont la mission est d'accroître la valeur boursière de la société et de générer des dividendes. Quand ceux-ci tentent de s'en abstraire, les fonds dit « activistes » ne sont jamais très loin pour le leur rappeler. Une partie de la rémunération est d'ailleurs formulée en actions – actions gratuites ou stock-options – et les place du côté des actionnaires plutôt que des collectifs de travail. Le phénomène est identique pour les sportifs professionnels et les stars de l'écran et de l'édition, dont la rémunération est indexée sur l'actif qu'ils représentent et les recettes qu'ils génèrent en droits télévisuels, en entrées ou en vente.

Une régulation directe de ce phénomène de pur marché est peu envisageable du fait de la concurrence sur un marché mondial et de la mobilité des intéressés. Si un Etat veut retreindre la rémunération des dirigeants ou des sportifs, ceux-ci iront se vendre dans des pays où pareille contrainte n'existe pas. Il faut donc plutôt viser une régulation indirecte par la fiscalité, notamment en imposant les personnes là où ils travaillent de préférence à là où ils installent leur résidence. On pourrait aussi revoir les accords fiscaux bilatéraux destinés à éviter une double imposition mais qui sont devenus aussi un moyen de se faire imposer là où la fiscalité est la plus avantageuse. La mobilité du capital et la concurrence fiscale mondiale ne peut dispenser les entreprises mondiales et leurs dirigeants de leurs responsabilités dans le financement des biens et services publics des pays où ils opèrent.

L'attractivité d'un territoire ne se résume pas à ses taux d'impositions sur les bénéficiaires et les revenus du capital ni sur le capital lui-même. Elle repose sur la qualité des infrastructures, équipements et services publics, qui tendent à se concentrer dans les métropoles urbaines. La division mondiale du travail, la digitalisation de la production et de la vie en général exigent des réseaux de communication performants sans lesquels les échanges sont impossibles ou sont considérablement entravés. L'impôt permet, enfin, de financer le crédit d'impôt recherche et les diverses aides dont bénéficient les entreprises. La participation des entreprises et des investisseurs à leur financement est donc parfaitement légitime. Il est probable que la qualité de l'environnement et la compétence de la population active soient plus importantes pour retenir et attirer des investisseurs que le niveau d'imposition des bénéficiaires. Cela justifie, qu'à minima, un coup d'arrêt soit donné à la baisse des impôts sur les entreprises et aux diverses possibilités d'optimisation des rémunérations des dirigeants.

Au niveau des ménages, l'impôt sur le revenu, malgré son faible rendement (il n'assure que le quart des recettes budgétaires et rapporte moins de 60 % du montant de la CSG)<sup>80</sup> reste le plus apte à réduire les inégalités primaires du fait de sa progressivité. Sa fusion avec la CSG, que certains préconisent<sup>81</sup>, permettrait d'asseoir la progressivité sur une base plus large. Pour autant, elle aurait trois inconvénients notables : en premier, elle remettrait en cause la sanctuarisation du financement des régimes sociaux auquel la CSG est affectée ; en deuxième, la progressivité de la CSG pèserait en priorité sur les revenus intermédiaires et soulèverait une forte hostilité des retraités, comme on a pu le voir avec le relèvement du taux de 1,7 points décidés par le président Macron ; enfin, cette solution obligerait, au-delà du prélèvement à la source, à opter pour une individualisation de l'impôt et donc à la transformation du quotient familial en un crédit d'impôt, ce qui se ferait à nouveau au détriment des classes moyennes.

Il existe d'autres moyens de renforcer la progressivité de l'impôt et d'en améliorer le rendement. Le premier moyen consiste à revenir sur la « flat tax » créée par Emmanuel Macron au lendemain de son élection et de réintroduire les revenus du capital ainsi que les dividendes dans l'assiette de l'impôt. Le second moyen est la création d'une tranche supplémentaire sur les très hauts revenus, voire d'instaurer une retenue à la source directement perçue auprès des entreprises sur les rémunérations de dirigeants supérieures au million d'euros annuel. Le troisième moyen est la suppression des dépenses fiscales (les fameuses « niches ») ou le plafonnement des avantages qu'elles procurent aux très hauts revenus. On en dénombrait 457 en 2018, correspondant à une perte de recettes pour l'Etat estimée à 100 Mds€<sup>82</sup>, soit le tiers des recettes fiscales nettes de cette même année (292,9 Mds€) et un allègement de l'impôt pour le contribuable : il est de 35 Mds€ pour l'impôt sur le revenu (soit la moitié de la recette nette de cet impôt) et de 30 Mds€ pour l'impôt sur les sociétés (soit plus de 100 % de sa recettes) dont 21 Mds€ au titre du CICE et 6 Mds€ pour crédit impôt recherche pour 6 Mds€).

Aux inégalités de revenus et de patrimoine, s'ajoutent des inégalités spatiales d'accès aux services publics. Sous l'effet de la métropolisation, induite par la société digitale, elles vont s'aggravant et laissent de nombreuses zones de résidence peu denses en arrière de l'évolution générale. La fermeture des services publics y est particulièrement ressentie et met en cause le consentement à l'impôt. La réflexion sur la fiscalité ne peut faire l'impasse sur cette question. A l'évidence, le principe démocratique du vote de l'impôt par les représentants du peuple que sont les parlementaires ne suffit plus. Les citoyens veulent savoir à quoi sert leurs impôts et pouvoir, dans la vie quotidienne, le vérifier. La mise en cause fréquente des impôts locaux, taxe d'habitation et taxe foncière, est à cet égard significative. Les disparités d'une commune à l'autre et l'absence d'explication de la part des élus qui accompagne leur augmentation et l'utilisation des recettes les rend particulièrement opaques alors qu'ils devraient, au contraire, bénéficier du facteur de proximité des territoires.

Si ce mouvement est général, la disparition des services publics touche davantage les zones rurales qu'urbaines pour de simples raisons de proximité. Le ressenti n'est pas le même entre l'habitant d'une grande ville qui doit simplement changer de quartier pour contacter le centre des impôts, le

---

<sup>80</sup> En 2018, sur 287 Md€ de recettes fiscales nettes, l'impôt sur le revenu a rapporté 73 Md€, l'impôt sur les sociétés 26 Md€, la TIPP 13 Md€ et la TVA 155 Md€. Le montant de la CSG qui n'est pas compris dans les recettes de l'Etat s'est élevé à 125 Md€ auxquelles s'ajoutent 6 Md€ de prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et les produits de placements à 6 Md€ et autant de forfait social, ces trois prélèvements alimentant les régimes sociaux.

<sup>81</sup> Jean-Marc Ayrault et Pierre-Alain Muet, *Pour un impôt juste, prélevé à la source*, Fondation Jean Jaurès, Paris 2015.

<sup>82</sup> Tome 2 des *Voies et moyens* annexé au projet de loi de finances (PLF) pour 2019. A noter que le quotient conjugal et le quotient familial sont considérés comme deux éléments de la norme de l'impôt sur le revenu et non comme une dépense fiscale.

bureau de poste ou aller à l'hôpital ou à la maternité et celui d'un village ou même d'une ville moyenne qui va devoir faire des kilomètres, sans transport en commun, suite aux fermetures de tel ou tel service public. Il y a urgence à réhabiliter une politique des territoires et à retrouver le principe d'égalité de ceux qui, il y a deux cents ans, avait délimité les départements de telle sorte que partout en France, le temps maximum pour accéder à la préfecture ou au chef-lieu de canton soit le même pour tous. Le fait que la voiture à moteur ait remplacé celle à cheval ne saurait justifier l'actuelle rupture du principe d'égalité. Si l'accès aux services publics n'est plus égalitaire, qu'est ce qui justifie de payer le même impôt ?

#### *Thématique 4 : Limiter la concurrence néolibérale*

La troisième thématique répond à la question : peut-on et comment combattre la concurrence néolibérale ? Le but n'est pas de construire un Etat mondial ou européen surplombant le marché. Un tel projet ne serait ni réaliste ni accepté par les Etats nationaux qui, quoiqu'on en dise, restent au fondement de nos sociétés. En revanche, il est nécessaire de travailler à un enclassement de la concurrence, à sa limitation, à l'invention, déjà en marche, d'un substitut d'Etat. Personne n'en sous-estime la difficulté. Mais, à l'inverse, la concurrence non régulée conduit à des effets destructeurs qui commencent à inquiéter les dirigeants les plus lucides. Le progrès social ne peut se circonscrire à un seul pays. C'est un mouvement d'ensemble qui justifie pleinement une démarche multilatérale. Dans un marché mondial et une Europe sans Etat, l'unilatéralisme n'a d'autre but que de soumettre l'économie au diktat d'un seul pays, aujourd'hui les Etats-Unis, demain peut-être la Chine et, en Europe, aux choix politiques du pays économiquement dominant, l'Allemagne.

Comment construire ce qu'on pourrait appeler un Etat virtuel ? La réponse tient en une méthode, le multilatéralisme, et en un objet, la définition de conventions et d'accords mondiaux et de règles communes. Une telle démarche ne peut être le fait que des Etats nationaux qui seuls ont la légitimité et disposent des institutions démocratiques pour engager les peuples. Si des institutions privées sont appelées à jouer un rôle, elles ne devraient pouvoir agir qu'en tant qu'expert technique sous la direction et le contrôle d'autorités publiques. Cet objectif n'est nullement utopique. D'ores et déjà, il existe dans de nombreux domaines, un corpus de droit mondial<sup>83</sup>. On évoquera ici trois outils particulièrement pertinents pour limiter la concurrence mondiale : la fiscalité, les normes et les négociations commerciales.

L'importance de la fiscalité tient à son impact très direct sur les ressources fiscales des Etats et aux effets dévastateurs de la concurrence qui pousse ceux-ci à s'aligner sur le moins disant. Il en résulte une baisse constante du taux d'impôt sur les sociétés, une complaisance des Etats envers les dispositifs d'optimisation fiscale et la tolérance trop longtemps acceptée envers les paradis fiscaux au prix de fortes pertes de recettes pour les Etats. Les progrès réalisés au cours des dernières années, dans le cadre de l'OCDE, contre les paradis fiscaux montrent qu'il est possible d'inverser cette évolution et qu'un consensus des pays les plus développés est possible. Le pré-accord mondial intervenu début 2019 pour taxer les GAFAs, que l'OCDE espère finaliser pour 2020, montre qu'une coopération fiscale internationale n'est pas du domaine de l'utopie, même si elle soulève de nombreux problèmes et si des divergences importantes subsistent encore sur les modalités concrètes. Elle nécessite juste des engagements forts de plusieurs Etats et la détermination de leurs dirigeants d'aller au-delà des intérêts nationaux de chacun.

Un deuxième outil consiste à élaborer des normes. Certes, elles peuvent être un facteur de régulation comme de dérégulation. Les normes mondiales dessinent un pseudo Etat mondial virtuel. Elles sont un enjeu à la fois économique et géopolitique. Les entreprises qui produisent et vendent

---

<sup>83</sup> Cf. Mireille Delmas-Marty, *Aux quatre vents du monde*, Seuil, Paris 2016.

sur le marché mondial ont besoin de ces normes pour éviter que, prises au seul niveau national, elles ne constituent autant de barrières protectionnistes à l'entrée. C'est aussi un enjeu de pouvoir de marché. L'entreprise qui innove dans des technologies de rupture cherche toujours à imposer son standard pour obtenir puis conforter une position de leader sur le marché. Dans ces batailles, les Etats ne sont jamais loin quand ils ne sont pas omniprésents comme à propos de la nouvelle norme de téléphonie la 5G, appelé à jouer un rôle essentiel dans la société digitale, que les chinois disputent aux américains ou encore de l'automobile du futur.

Le troisième outil est celui des négociations commerciales internationales. Leur déplacement du cadre multilatéral de l'OMC vers des accords bilatéraux entre Etats est à la fois la conséquence de l'échec des premières et la recherche par les Etats de positions plus avantageuses que celles qu'elles peuvent espérer atteindre dans un cadre multilatéral, même si leur champ géographique est plus limité. C'est le cas des échanges agricoles où américains, canadiens, brésiliens... se heurtent dans un cadre multilatéral au refus européen sous la pression de plusieurs gouvernements, France et Allemagne notamment, de s'ouvrir à des produits contenant des OGM ou à des viandes aux hormones alors qu'ils espèrent l'imposer dans le cadre d'accords bilatéraux. Les Etats-Unis ne sont pas seuls en cause. L'Union européenne, qui a un monopole d'initiative dans ce domaine sur la base d'un mandat du Conseil européen, s'est aussi engagé dans cette voie avec des accords de libre-échange signé avec des pays comme le Canada, le Vietnam, le Mexique et Singapour ou en cours avec de négociation avec le Japon, l'Indonésie, le Chili ... il est difficile dans ces conditions pour l'Europe, de se faire le défenseur du multilatéralisme.

#### *Thématique 5 : Penser la transition écologique et environnementale*

La transition écologique et environnementale est un enjeu mondial, européen et national. L'accord de Paris contre le réchauffement climatique est la figure la plus symbolique de l'échelon mondial. Réduire les émissions de CO<sup>2</sup> dans un seul pays, ou même un groupe de pays, n'a aucun sens. Tous les pays doivent y contribuer, mais dans monde rationnel, les plus gros pollueurs – Etats-Unis et Chine – devraient être ceux qui font les efforts les plus importants. Nous en sommes loin. Les intérêts à court terme dominant trop souvent les perspectives de long terme, comme on le voit avec le retrait des Etats-Unis et du Brésil de l'accord de Paris, l'un veut pouvoir relancer le charbon, d'ailleurs sans y parvenir, et exploiter son gaz de schiste pour l'exporter, l'autre reprendre la déforestation de l'Amazonie et chacun veut en ignorer les conséquences pour le climat mais plus encore pour les populations locales. Même si l'objectif de l'accord de Paris fait consensus, en dehors bien sûr de MM. Trump et Bolsonaro, les moyens d'y parvenir divisent des gouvernements.

Les pays les moins développés y voient une entrave à un développement qui repose encore sur des ressources fossiles, faute de disposer des moyens financiers de passer aux énergies propres et de l'assentiment des pays industrialisés pour réaliser les gigantesques transferts financiers vers ces pays qu'exigerait la mise en œuvre de l'accord. La consommation de charbon, qui contribue à près de 40 % aux émissions de CO<sup>2</sup>, ne se dément pas. Si elle décline en Europe et même aux Etats-Unis, elle augmente en Asie où elle accompagne le développement économique. Malgré la croissance de la demande mondiale d'électricité, elle représente depuis trente ans 38 % de sa production et l'Agence internationale de l'énergie de prévoit pas de recul avant longtemps. L'arrêt des quatre dernières centrales à charbon en France prévu d'ici à 2022 et celle des centrales allemandes annoncé d'ici à 2038, s'ils constituent un pas dans le bon sens, seront quasiment sans effet sur le réchauffement climatique. Pour inverser la tendance, il faudrait que l'Asie, et en premier lieu la Chine, qui concentre la moitié de la consommation mondiale de charbon, dispose de sources d'énergie peu coûteuses vers lesquelles se tourner. Ce n'est pas le cas, en dépit d'un effort sans égal pour développer les énergies renouvelables. En l'état, seule la multiplication des centrales nucléaires permettrait de réduire



rapidement la consommation de charbon ! Dès lors, tout l'effort de réduction des émissions de CO<sup>2</sup> se reporte sur l'utilisation du pétrole dans les transports.

L'un des dilemmes auquel est confrontée la mise en œuvre de l'accord de Paris est la contradiction entre l'adhésion à l'objectif et la mise en œuvre de politiques nationales, qui participent aussi de cette transition mais qui s'éloignent de l'objectif. Le cas le plus flagrant est celui de l'automobile. La mobilité est partout une question centrale et, en dehors des zones urbaines à forte densité de population, la voiture est encore pour longtemps le seul moyen d'y parvenir de façon flexible et efficace. En zone pavillonnaire comme en zone rurale, les habitants sont conduits à faire de multiples déplacements pour des raisons à la fois professionnelles (visiter des clients ou des patients, aller d'un chantier à l'autre, effectuer des livraisons...) et personnelles (conduire les enfants à l'école et à diverses activités, faire ses courses, aller chez le médecin, à un spectacle, au restaurant...). Vouloir réduire l'usage de la voiture en taxant les carburants relève de l'irréalisme, en France comme ailleurs. Comme l'a rappelé début janvier 2019, Jörg Hofmann, le président d'IG Metall, le syndicat de la métallurgie allemande, « celui qui veut mettre sous pression ceux qui sont dépendants de leur véhicule pour aller travailler en augmentant le prix de la mobilité, sans améliorer les transports en commun devrait être prévenu : dans chaque voiture, il y a un gilet jaune, pas seulement en France »<sup>84</sup>. De son côté, le passage à la voiture électrique fait craindre des pertes massives d'emploi (20 % estiment les constructeurs allemands) et nombreux sont ceux qui n'ont pas les moyens financiers de changer de voiture dans un délai court.

Un autre cas emblématique est la décision de la chancelière allemande, Angela Merkel, en mars 2011, de sortir son pays du nucléaire à l'horizon 2025, qui l'a conduit à maintenir en activité pour au moins deux décennies des centrales au charbon. Si pour fermer des centrales qui ne produisent pas ou très peu de CO<sup>2</sup>, vous devez recourir à d'autres qui en produisent beaucoup, le résultat ne peut que venir contrarier la lutte contre le réchauffement climatique. La solution en théorie réside dans les énergies alternatives, hydraulique, solaire et éolien, mais ces deux dernières sont des énergies intermittentes qui ne dispensent pas du recours aux sources classiques de production électrique. De plus, les contentieux quasi systématiques contre les projets d'installation de parc éolien ou solaire montrent que « l'urgence climatique est loin de susciter une adhésion évidente des citoyens »<sup>85</sup>.

L'adhésion est d'autant moins évidente à obtenir, que les efforts demandés aux citoyens en termes de pouvoir d'achat et d'emploi sont immédiats, alors les résultats attendus en termes de réchauffement climatique résultent d'une action de toute la communauté mondiale et ne seront visibles qu'à une échéance très lointaine. Le discours catastrophique de l'apocalypse annoncé, en vogue dans les milieux scientifiques comme politiques, dont les premiers espèrent un éveil des consciences et les seconds une justification de leur action, est plus contre-productif qu'efficace. De plus, il est illusoire de penser modifier les comportements en s'en remettant au marché avec la création d'un prix du carbone sous la forme d'une taxation qui doit aller croissante tout en prétendant combattre ce même carbone par ailleurs. La toute puissance du marché est l'origine du problème, il ne peut pas en être la solution. L'engouement des économistes et des politiques pour une taxe carbone n'est pas sans arrière-pensée : outre que dans un seul pays, elle est inefficace, elle évite d'avoir à affronter les lobbys industriels. C'est une esquivance, rien d'autre.

---

<sup>84</sup> Cité par Cécile Boutelet, *En Allemagne, entre les ouvriers et le SPD, le mur du CO<sup>2</sup>*, Le Monde du 25 janvier 2019.

<sup>85</sup> Déclaration de François de Rugy aux ONG ayant engagé une action en justice contre l'Etat français pour « inaction climatique », Le Monde du 16 février 2019. La même déclaration avait été faite par Nicolas Hulot, alors ministre de l'écologie un an auparavant.

Le réchauffement climatique est un enjeu mondial, mais de nombreuses questions environnementales ont une dimension plus strictement nationale et locale sur lesquelles il est possible de mobiliser les citoyens. Il faut revenir à des questions beaucoup plus concrètes qui trouvent un écho immédiat dans la vie des citoyens : la santé avec la pollution aussi bien en ville qu'en agriculture, le coût du chauffage et des climatiseurs avec l'isolation thermique, la réduction de la surconsommation avec le recyclage et la lutte contre l'obsolescence programmées... mais aussi la limitation des transports de marchandises d'un pays à l'autre par une réorganisation des chaînes de valeur. Pour être efficace, il faut revenir à un discours simple et positif qui parle à chacun et donne à voir des résultats dans le même temps que les efforts demandés. Dans tous ces domaines il y a urgence à agir, amis autrement qu'en instaurant des taxes. Personne n'en sous-estime ni les freins ni les obstacles. La question est de savoir si les évolutions nécessaires seront laissées au libre jeu des puissances financières et économiques, aux croyances des économistes dans les vertus des incitations par l'action sur les prix, donc par le marché, ou si elles seront le fait d'un processus collectif et démocratique de délibération de projets. Un peu de planification est nécessaire, ce contre quoi s'est construit le néolibéralisme.

#### *Thématique 6 : Penser ensemble souveraineté européenne et souveraineté nationale*

La question de la souveraineté européenne est souvent mise en opposition avec la souveraineté nationale : il faudrait être mondialiste ou nationaliste, ouvert au monde ou replié à l'abri des frontières nationales. Cette thématique est, au contraire, celle d'une complémentarité revendiquée de deux souverainetés, européenne et nationales (au sens des 27). Au fil des décennies et des élargissements au-delà du noyau initial des signataires du traité de Rome, le projet européen s'est fait plus problématique, au risque de se réduire à seule défense du marché unique comme dans le cas de la négociation avec la Grande-Bretagne à propos du Brexit. La construction d'un Etat fédéral européen, défendu par certains au début de la construction européenne, n'est plus d'actualité. Ses partisans se sont faits rares et discrets. La permanence des Etats nationaux est aujourd'hui considérée comme le seul horizon réaliste. Avec plus ou moins de virulence et d'hypocrisie, tous les gouvernements défendent leur souveraineté nationale et n'acceptent de la déléguer dans des domaines limités qu'avec parcimonie et souvent réticence. Même les domaines où la souveraineté a été déléguée depuis des décennies au niveau européen sont aujourd'hui contestés. C'est le cas des négociations commerciales internationales, de la monnaie et de la concurrence. Dans d'autres domaines comme la libre circulation des personnes, des règles communes ont été adoptées dont on voit à quel point leur application peut être menacée et se heurte au droit national. L'harmonisation fiscale, initiée avec la TVA, est au point mort depuis trois décennies. A chaque fois, cette mise en cause souligne une insuffisance de démocratie.

La souveraineté doit être aujourd'hui interrogée, pas à cause des populistes mais parce qu'elle est devenue un facteur de blocage dans le processus de décision. Avant tout, il faut récuser la réduction de la souveraineté à la seule souveraineté nationale. Comme on le voit avec le Brexit, derrière le repli sur soi se profile un néolibéralisme échevelé, un projet de dérégulation généralisée. Ce projet ne porte en lui que régression sociale, pas un nouveau progrès. Notre horizon commun est celui d'une Union où souveraineté européenne et souverainetés nationales coexistent et s'enchevêtrent. Il faut partir de cette réalité en sachant que si ce n'est pas demain qu'on parviendra à la dépasser ce n'est pas non plus une situation figée. En la matière, le statu quo n'existe pas. Il est constamment bousculé par les questions qui doivent être traitées et résolues en commun. On le voit dans tous les domaines : bancaire, agricole, migratoire, judiciaire, de défense, transition écologique... On peut estimer, au nom du pragmatisme, que la meilleure solution consiste à laisser venir et à ne traiter cette question que lorsqu'elle se pose. Mais il ne faudrait pas confondre le pragmatisme avec la politique de l'autruche.

Les gouvernements sont réticents à ouvrir un tel débat de peur de se mettre à dos leurs opinions publiques travaillées par le retour du nationalisme. Du même coup, ils s'interdisent d'avancer sur des dossiers où l'acceptation de transferts de souveraineté est indispensable pour pouvoir affirmer une « souveraineté réelle » de l'Europe et dégager une solution viable à long terme face aux menaces qui affectent les souverainetés nationales. La question de la souveraineté doit être prise à bras le corps et abordée sous l'angle d'un renforcement de la sécurité et du bien être des Etats membres et des populations. Elle doit être reconnue comme une question éminemment politique et non sous la forme dépolitisée de la « subsidiarité » comme s'il s'agissait d'un simple partage de compétences et non d'une redéfinition de l'espace politique. Sécurité, migration, commerce, monnaie sont les quatre domaines prioritaires où la souveraineté doit être réinterrogée avec urgence.

Dans les domaines où le consensus est la règle et le bon sens, la polarisation des points de vue constitue une erreur qui jouent contre les intérêts nationaux de ceux qui s'y adonnent. Nombreux sont ceux qui critiquent l'insuffisance ou l'absence de démocratie au niveau européen, mais cette démocratie existe à travers les gouvernements élus démocratiquement dans chacun des Etats-membres et qui prennent les décisions au sein des conseils européens. Pour que l'Europe puisse emprunter une autre voie que celle de l'austérité et du repli, il faudrait une orientation politique différente des gouvernements, de la très grande majorité de ceux-ci, sinon de tous. On en est évidemment très loin, ce qui rend un changement de cap européen problématique. Dans la configuration politique actuelle, on ne voit pas ce qu'un Parlement et un ministre des finances de l'euro-zone apporterait de plus, en quoi ils mèneraient une politique différente de celle d'aujourd'hui puisque ce seraient les mêmes responsables politiques et sans doute les mêmes parlementaires<sup>86</sup>.

La souveraineté implique la puissance. L'Union européenne ne peut prétendre affirmer sa souveraineté que si elle est capable s'assurer sa propre défense tant au plan militaire qu'économique. L'avènement d'une Europe de la défense suppose que l'Union européenne se dote d'une autonomie stratégique et des outils militaires qui vont avec et donc que les Etats-membres prennent progressivement leur distance avec l'OTAN et achètent européen et non plus américain. Si les déclarations du président Trump sur l'OTAN créent plus souvent qu'elles ne devraient des doutes sur la réalité de l'engagement américain en cas de conflit aux frontières de l'Europe, sa volonté de voir les entreprises américaines capter les commandes militaires européenne n'est sujet, en revanche, à aucune ambiguïté. Tant que certains Etat membres ne feront pas valoir une préférence européenne sur leurs penchants atlantistes, la question du devenir de la défense nucléaire et du siège au Conseil de sécurité de l'ONU de la France ne saurait être posée.

La souveraineté économique est plus facile à concevoir même si sa réalisation se heurte aux mêmes types de réticences qu'en matière de défense. L'enjeu central en est la conception que l'Union européenne se fait de la concurrence : elle ne peut plus être le principe organisateur de la société. La limitation de son champ est un impératif vital. Cela implique de réhabiliter la notion de service public comme relevant d'un champ non concurrentiel, voire non marchand comme en matière d'éducation ou de santé. L'Acte unique doit donc être revu et amendé. Par ailleurs, le règlement de 1989 sur la concurrence doit être revu pour permettre aux industriels européens de rivaliser avec les américains, les chinois et, demain, de plus en plus les indiens. Un règlement rénové devrait comporter une règle de présomption de marché mondial pour les secteurs stratégiques avec pour contrepartie un certain nombre d'obligations, en cas de création d'une position dominante sur le marché européen, notamment en matière de prix. Il devrait également poser un principe de réciprocité dans les échanges internationaux et les aides d'Etat, en particulier dans l'accès aux marchés publics que ce

---

<sup>86</sup> Cf. par exemple, Stéphanie Hennette, Thomas Piketty, Guillaume Sacriste et Antoine Vauchez, *Traité de démocratisation de la zone euro*, Paris, Le Seuil, 2017.

soit aux Etats-Unis, en Chine, en Inde ou au Japon. Enfin, les Etats-membres doivent renforcer les mesures en faveur de l'investissement, de l'innovation et de la formation de chercheurs et d'ingénieurs dans les secteurs stratégiques par une politique plus volontariste - pas seulement en matière de start-ups - et se doter en la matière d'une véritable stratégie.

#### *Thématique 7 : Défendre une protection sociale solidaire et reréguler la finance*

L'une des conséquences du développement de la finance de marché, souligné par Michel Fried<sup>87</sup> est le fait qu'elle nécessite la constitution d'une épargne préalable de la part des ménages. Le contexte macroéconomique actuel, d'une faible croissance des salaires, ne s'y prête guère. « Pour résoudre cette difficulté non dite, écrit-il, la solution envisagée serait d'inciter les ménages à accroître la part de leur épargne destinée à pallier la réduction d'efficacité du système de protection sociale et plus particulièrement des risques travail, santé et vieillesse ». Michel Fried souligne ainsi le lien entre la dérégulation financière et la pression exercée sur la protection sociale. Là réside le non-dit des réformes d'Emmanuel Macron qui toutes poursuivent le même but : réduire le champ public de la protection sociale, pour contraindre les ménages à souscrire à des assurances privées et créer ainsi une vaste épargne financière contrainte. Comme l'a parfaitement illustré le document de France stratégie, institution dépendante du Premier ministre, « comment réduire le poids de la dépense publique ? »<sup>88</sup>, il n'y a pas d'autre solution que de réduire les dépenses de protection sociale. Les moyens pour y parvenir sont connus : mise générale des prestations sous conditions de ressources (pour les aides aux familles et les pensions de réversion) ou modulées en fonction du revenu (pour les dépenses de santé) ou encore, rendues forfaitaires (chômage, voire retraites comme cela existe dans certains pays).

La prétendue inefficacité de la protection sociale en France est un argument fallacieux. Comme partout, elle est confrontée à des défis déjà évoqués – allongement de l'espérance de vie, vieillissement de la population, baisse de la natalité (plus prononcée chez nos voisins qu'en France), progrès médical, faible croissance -. Ces défis exigent une grande rigueur dans la gestion et des ajustements financiers pour maintenir l'équilibre des régimes. Mais rien ne justifie pour autant de remettre en cause le principe fondateur de notre protection sociale, la solidarité, ni de céder aux pressions des comparaisons internationales. Comparaison n'est pas raison. L'avenir en France de la protection sociale ne peut pas dépendre de ce que font et choisissent nos voisins. Chaque pays a son histoire et ses préférences qui ont construit son identité. La protection sociale française est un élément constitutif du pacte social. A la différence d'autres pays comme la Grande-Bretagne ou le Danemark, la France a sanctuarisé les dépenses sociales en y affectant un financement spécifique, à l'origine constitué uniquement de cotisations sociales. La création de la CSG par le gouvernement de Michel Rocard puis la compensation par le budget de l'Etat des exonérations de cotisations sur les bas salaires, n'ont pas remis en cause cette sanctuarisation. Familles, maladie, retraite, accidents professionnels et invalidité ont des budgets propres avec des financements affectés. Si le pays souhaite le maintien d'un haut niveau de protection sociale qui se traduit par un surcroît de dépenses par rapport à nos voisins, il lui appartient de mettre en regard les financements adéquats.

Pour qu'un haut niveau de prélèvement soit admis, il doit être lisible. Ce n'est plus le cas depuis longtemps. Les petits arrangements auxquels tous les gouvernements se livrent pour équilibrer les comptes lui ont ôté toute pertinence. Débattue depuis plus de quarante ans en France, la réforme du financement de la protection sociale se heurte à deux refus : celui d'un basculement des

---

<sup>87</sup> Michel Fried, *Les enjeux d'une réorientation vers les marchés financiers des systèmes financiers européens*, Cahier Lasaire n° 58, Novembre 2018.

<sup>88</sup> Christophe Gouardo et Fabrice Lengart, *Où réduire le poids de la dépense publique ?* France stratégie, n° 74 Janvier 2019.

prélèvements des entreprises vers les ménages et celui d'une étatisation de la sécurité sociale que ferait peser un financement direct par l'impôt, donc par le budget de l'Etat. C'est ce double rejet qui a conduit à écarter le recours à la TVA (même dite sociale) en substitution à des cotisations patronales et à l'abandon d'une substitution entre cotisations patronales et CSG tentée par Michel Rocard lors de la création de celle-ci. La politique adoptée par les gouvernements successifs, de droite et de gauche, d'exonération sur les bas salaires a bloqué toute réflexion sur la nécessaire réforme du financement. A mesure que ces exonérations se sont accrues, elles ont pesé sur les entreprises les plus compétitives et les plus exportatrices. D'une dégressivité qui, avant le dé plafonnement complet des cotisations sociales intervenu dans les années quatre-vingt, pénalisait les entreprises à bas salaires, les exonérations ont introduit une progressivité qui affecte les entreprises qui mobilisent le plus de compétences de haut niveau. Chaque solution a mis en avant le coût salarial, là celui des emplois peu qualifiés, ici celui des emplois de haute technicité, mais aucune n'a permis de sauver l'industrie française.

Il en résulte un financement de moins en moins lisible et pertinent. Les exonérations bas salaires sont financées par des ressources fiscales, donc supportées par toute la population, une partie des dépenses de retraite et des indemnités journalières qui ne bénéficient qu'aux seuls salariés à bas salaires. Dans le même temps, des cotisations patronales continuent de financer en partie les prestations aux familles et en maladie alors que celles-ci sont totalement universelles. Une réforme du financement de la protection sociale qui ferait sens devrait se fixer pour objectif de mettre en cohérence les bénéficiaires des prestations avec ceux qui les financent : à prestations universelles, ressources universelles (CSG) et à prestations liées au travail, cotisations sociales. Il conviendrait alors de définir un chemin pour y parvenir en se sortant progressivement du « foutoir » créé par les exonérations sur les bas salaires, en commençant par la suppression des exonérations nées du CICE.

Enfin, il est souhaitable de rendre l'accès aux prestations plus simple, et notamment les minimas sociaux destinés à lutter contre la pauvreté<sup>89</sup>. Financée par l'impôt, la dépense s'est élevée en 2015 à 25 Md€ pour un peu plus de 4 millions d'allocataires et avec les conjoints et enfants bénéficient à 7,4 millions de personnes, soit 11,1 % de la population française. Un consensus existe aujourd'hui pour fusionner plusieurs de ces minima, créés au fil du temps et qui obéissent à des règles disparates<sup>90</sup>. Compte tenu d'une croissance économique potentielle quasi atone (environ 1,3 % l'an) et des dépenses à venir liées à la dépendance au grand âge, la défense d'une protection sociale publique de haut niveau nécessitera un effort constant de maîtrise de l'évolution des dépenses. Cela implique des choix qui, pour être acceptables, exigent un large débat démocratique.

Cet enjeu n'est pas proprement français. Il n'est même pas uniquement européen. De nombreux pays dans le monde subissent les mêmes pressions pour une protection sociale qui fasse un large appel aux assurances privées et satisfasse ainsi la finance de marché. Une démarche commune européenne serait, de loin, plus efficace qu'une résistance isolée, mais même si elle venait à faire défaut, ce ne serait pas une raison de renoncer à notre pacte social solidaire. Ce que nous devons viser, et c'est là qu'intervient la dimension européenne, c'est d'enrayer la marche vers une finance de marché et de restaurer les conditions d'un financement bancaire « à l'ancienne ». Si les grands

---

<sup>89</sup> Au nombre de 9, il s'agit du revenu de solidarité active (RSA), du revenu de solidarité outre-mer (RSO), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation transitoire de solidarité (ATS), de l'allocation temporaire d'attente (ATA), de l'allocation veuvage (AV), de l'allocation supplémentaire invalidité (ASI), de l'allocation adulte handicapé (AAH) et de l'allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA – ex minimum vieillesse).

<sup>90</sup> Cf. Christophe Sirugue, *Réforme des dispositifs de soutien aux revenus d'activité modestes*, Rapport au Premier ministre, février 2016 et le référé de la Cour des comptes, *Les minimas sociaux*, en date du 21 septembre 2015.

groupes européens ont de plus recours aux marchés financiers, ce n'est pas le cas des entreprises intermédiaires et moins encore des petites qui font appel à plus de 85 % à des crédits bancaires. Il faut donc changer l'orientation des incitations : moins d'incitation à constituer de l'épargne financière (donc une remise en cause de la flat tax Macron) et des facilités plus grandes pour accéder au crédit bancaire.

Il n'est pas habituel de lier protection sociale et finance. C'est tout le mérite de Michel Fried d'avoir mis en évidence son importance pour forger un nouveau progrès social. Comme il l'a écrit, « la réorientation des systèmes financiers vers la finance de marché n'est qu'une étape de la construction d'un nouveau capitalisme moins protecteur et très décentralisé ». C'est pourquoi il est urgent d'arrêter cette construction et de reréguler le finance. Ces questions méritent, dit-il « de faire l'objet d'un débat politique public et non d'un débat technique de spécialistes ». De tous les débats, c'est sans aucun doute le plus crucial.

#### *Thématique 8 : Promouvoir une « nouvelle modernité » par la rénovation de l'école*

La dernière thématique retenue ici est ce qu'on peut appeler la « nouvelle modernité ». Pour Emmanuel Macron et beaucoup de nos contemporains, elle se confond avec l'épanouissement individuel et le rejet des formes de solidarité de l'Etat providence. Pour les partisans et artisans du progrès social, l'épanouissement individuel ne se conçoit pas en dehors d'une solidarité collective et de la capacité de la société à faire fonctionner l'ascenseur social. On a vu comment se pose la question de la protection sociale. On examine ici la question de la mobilité sociale dans sa dimension plus directement française qui est celle du système scolaire.

Une vraie émancipation passe par l'éducation et la formation, l'école et l'accès aux compétences. Si la scolarité fait la différence entre ceux qui connaîtront un développement de carrière professionnelle et ceux qui ne connaîtront que des emplois non qualifiés et précaires, alors la priorité doit être de changer l'école, de passer d'un système construit historiquement pour produire une élite à un système qui, pour reprendre l'objectif que lui fixait Claude Thélot, fasse « réussir tous les élèves »<sup>91</sup> repris dans la loi d'orientation et de programme de 2005 sur l'avenir de l'école. La France en est loin. Les résultats de l'enquête PISA de l'OCDE montre même un creusement régulier des écarts entre les élèves les plus et les moins performants, confirmant le caractère élitiste et sélectif de notre système scolaire au détriment des jeunes des milieux défavorisés. En 6<sup>ème</sup>, seulement 82 % des jeunes (86 % pour les filles et 78 % pour les garçons) possèdent les compétences langagières et moins encore (72 %) en calcul, géométrie et culture scientifique.

Le bilan dressé par la Cour des comptes des zones d'éducation prioritaire<sup>92</sup> conclut à une faible efficacité du dispositif mis en place en 1981 malgré un effort financier conséquent. Les écarts de performance sont de l'ordre de 20 à 35 % selon les disciplines et les années et sont toujours en défaveur des garçons. L'apprentissage de la lecture est à cet égard décisif. Il devrait être acquis dès les premières classes du primaire. A la fin du collège, lors des tests de la journée défense et citoyenneté, seuls 70 % des jeunes réussissent complètement l'ensemble des tests tandis qu'à l'autre extrémité 5 % éprouvent de très grandes difficultés de lecture et 10 % des difficultés qu'ils parviennent cependant à compenser. Il est alors trop tard. C'est dès les premiers apprentissages que se joue la maîtrise de la lecture. Il faudra voir si d'abaisser à 3 ans l'âge de l'école obligatoire et de doubler les classes du CP permettront d'y remédier. Les handicaps des premières années se perpétuent dans les redoublements et les retards, si bien qu'à l'issue du parcours scolaire et lycéen, 60 000 jeunes se retrouvent sans diplôme et viennent grossir les rangs des non ou peu qualifiés. A

---

<sup>91</sup> Claude Thélot, *Faire réussir tous les élèves, rapport de la commission du débat national sur l'avenir de l'école*, Paris, Le documentation française, 2004.

<sup>92</sup> Cour des comptes, *L'éducation prioritaire*, Octobre 2018.

l'heure où la connaissance est la vraie force de travail, maîtriser ou non la lecture et savoir faire des calculs élémentaires scellent votre destin.

Il n'existe aucune fatalité. Les travaux du Haut conseil de l'évaluation de l'école<sup>93</sup> comme ceux de la Cour des comptes ont montré que l'école était largement perfectible sans pour autant soumettre l'école républicaine aux canons du néolibéralisme et de vouloir la gérer comme une entreprise. Le ministère doit promouvoir, ce qu'il a toujours refusé, que la pédagogie soit adaptée en fonction de l'hétérogénéité des classes. Il doit aussi admettre que le collège n'est pas le lycée et que l'enseignement doit y être plus proche de l'école primaire dont il est le prolongement plutôt que l'antichambre du lycée. Il convient aussi de repenser la gestion du système qui favorise les établissements les plus prestigieux des centres ville au détriment de ceux des banlieues et des zones rurales. La réforme des lycées voulue par Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'éducation nationale, qui fait disparaître les anciennes séries (L, ES et S) du lycée général au profit de spécialités, va à l'encontre et cette nécessité et renforcera les disparités, dans la mesure où, à la différence des grands établissements, ceux des zones périphériques ne pourront pas avoir une offre complète de spécialités. Les élèves n'auront ainsi pas les mêmes possibilités de poursuivre les études de leur choix selon leur lieu de résidence. L'école élitiste, parée de toutes les vertus républicaines, est un choix politique. Tous n'auront pas, dès le départ, les mêmes armes pour construire leur vie. Promouvoir une école de la réussite, réellement égalitaire, nécessitera une véritable révolution culturelle dans notre approche de l'école, avec une obligation de résultat pour assurer à tous la maîtrise du socle de connaissances fondamentales.

### III - LA CRISE DÉMOCRATIQUE

Si la révolte des gilets jaunes a des racines lointaines et profondes, elle révèle aussi une crise de la démocratie française. Il faut, en effet, se demander pourquoi deux ans après l'élection à une confortable majorité d'Emmanuel Macron, suivie d'une très large majorité parlementaire qui a marginalisé les partis de gouvernement traditionnels, le président est l'objet d'un tel rejet. Tel un boomerang, cette vague de dédagisme qui l'a porté au pouvoir semble aujourd'hui se retourner contre lui. Il est non seulement l'objet d'un rejet, comme celui qu'ont connu ses prédécesseurs immédiats, Nicolas Sarkozy et François Hollande, mais il cristallise sur sa personne un sentiment de haine que la France n'avait pas connu, au moins depuis l'entre-deux guerres. Même si ce sentiment est le fait d'une toute petite minorité, il traduit un phénomène plus large, une crise de la vie démocratique qui ne se réduit pas aux seules élections mais s'ancre dans l'éloignement croissant des modes de délibération des attentes des citoyens.

Cette crise de la démocratie s'illustre dans un curieux déplacement : plus les citoyens se sont détournés des organisations traditionnelles (partis et syndicats en premier lieu), contribuant à leur affaiblissement croissant, plus ils se sont vu proposer des formes diverses de concertation et de débats. Le « grand débat » organisé par le président Macron pour sortir de la crise des gilets jaunes n'est que l'ultime avatar d'une évolution de plus de trente ans qui a vu se multiplier les lois et textes réglementaires organisant la concertation publique à côté de diverses expérimentations dans une visée de « démocratie participative »<sup>94</sup>. Dans leur étude pour Terra Nova, Gilles Laurent Rayssac, Danielle Kaisergruber, Martin Richer soulignent que « la démocratie est devenue un champ

---

<sup>93</sup> Christian Forestier et Claude Thélot, *Que vaut l'enseignement en France ?* (Conclusions des travaux du haut conseil de l'évaluation de l'école), Paris, Stock, 2007.

<sup>94</sup> Gilles Laurent Rayssac, Danielle Kaisergruber, Martin Richer, *Délibérer en politique, participer au travail : répondre à la crise démocratique*, Terra Nova, Mars 2019

d'expérimentation important par le biais du numérique », offrant des outils nouveaux de « prise de parole », que les administrations publiques ont-elles-mêmes investis pour mener des consultations en ligne.

Consulter, est-ce délibérer ? Malgré la création du Conseil national du débat public, chargé d'organiser les consultations publiques et d'en assurer la qualité, le résultat est loin d'être probant. Ainsi, quel peut-être le sens de la consultation organisée à propos de la réforme des retraites quand les grandes lignes de cette réforme ne sont pas connues ? Les contributions individuelles seront-elles seulement prises en compte et comment traiter des questions aussi complexes sans fournir aux citoyens les éléments indispensables pour se faire un jugement ? Le « grand débat » donne encore plus d'acuité à cette interrogation. La mesure de l'intensité des thématiques ne peut remplacer un débat authentique où s'échangent des arguments, mobilisent des valeurs, définissent des priorités. Arguments, valeurs, priorités ne sont jamais absents des réponses, mais on assiste plus à une juxtaposition de positions qu'à l'élaboration d'un agir commun. La consultation publique peut toutefois être un bon indicateur d'alerte si le message qu'elle porte est entendue<sup>95</sup>. L'ouverture à des citoyens qui ne fréquentent pas les organisations politiques ou syndicales ni ne s'investissent dans des ONG ou associations diverses ne remplace pas la fonction délibérative. A la fin qui décide et comment les décisions sont-elles prises ?

Les citoyens écoutent rarement les discours de candidature, même à la magistrature suprême, mais par la caisse de résonance des médias, l'idée principale finit par faire son chemin. Les candidats eux-mêmes, en assurant l'autopromotion de leurs idées, y contribuent. En l'occurrence, dans le discours prononcé à Bobigny, le 16 novembre 2016, Emmanuel Macron avait annoncé sa volonté de réaliser une « révolution démocratique » contre « les appareils politiques, les logiques politiciennes qui paralysent notre capacité d'aller de l'avant » (...), la « vacuité de notre système politique qui empêche les majorités d'idées, au motif qu'elles fragilisent les appareils, les partis traditionnels, les intérêts acquis qui ne poursuit plus l'intérêt général mais son propre intérêt, qui a transformé la vie des français en un simple décor de son propre théâtre d'ombres » (...), le « refus des règles obsolètes et claniques d'un système politique devenu le principal obstacle à la transformation du pays » et dont il se disait lui-même avoir été victime.

Un tel discours pouvait donner lieu à deux interprétations rigoureusement opposées : il pouvait laisser entrevoir une rénovation en profondeur des modes de délibération démocratique qui associerait les citoyens à l'élaboration des décisions publiques selon des modalités à définir ou, au contraire, annoncer une pratique bonapartiste du pouvoir ou Jupiter, remplaçant le Premier Consul, confisquerait à son niveau l'entier processus délibératif. Dès son installation, Emmanuel Macron s'est installé dans ce face à face mortifère entre un président tout puissant, unique détenteur de ce qui est bien pour le pays, en l'occurrence une politique au seul profit des riches et des entreprises, et le pays dont les citoyens sont réduits à l'état de sujets comme au temps de la monarchie. Le président devenait seul juge de la transformation du pays, reproduisant au sommet de l'Etat cette coupure avec les citoyens qu'il incriminait, à juste titre d'ailleurs, aux partis politiques. L'Europe a encore accentué ce phénomène en réservant aux chefs d'Etat et de gouvernement l'essentiel des décisions qui engagent directement ou non la vie des gens. Malgré l'élection du Parlement européen au suffrage universel, les citoyens ne sont pas le moins du monde consultés sur leur bien fondé., seuls les traités soumis à référendum (divers traités d'élargissement, traité de Maastricht sur l'union monétaire et traité constitutionnel de 2005) faisant exception.

---

<sup>95</sup> A l'issue du débat public sur le programme pluriannuel de l'énergie, la président du CNDP avait alerté, dès la fin août 2018, sur « l'exigence de justice fiscale » qui ressortait des interventions. En vain. Cité dans la note de Terra Nova, p. 25.



Au lieu d'enclencher un processus de réenchantement démocratique, il a porté la crise à son paroxysme. Sa pratique fait fi des partis politiques, dont la Constitution de la Vème République dit qu'ils « concourent à l'expression du suffrage » (art. 4 et écarte délibérément tous les corps intermédiaires, que ce soit les organisations syndicales ou les élus locaux. Plus encore, elle va à contresens, réaffirme de la verticalité quand la société digitale introduit de l'horizontalité. Les citoyens ne demandent pas seulement à être consultés, que ce soit à l'occasion d'élections ou d'une consultation organisée, ils veulent pouvoir agir, participer à l'action publique. L'élévation du niveau de scolarisation n'est pas étrangère à cette demande qui bouscule le vieux schéma de l'identification avec l'élu. Celui-ci trouvait en outre sa légitimité dans un intérêt commun de classe entre l'élu et ses mandants. Que ce soit au plan local ou national ou au sein des partis ou des organisations syndicales, l'élu était en quelque sorte un porte-parole en qui on pouvait mettre sa confiance parce qu'il partageait la même réalité sociale, celle des usines ou des campagnes.

Les transformations du demi-siècle écoulé ont déconstruit ces identités à mesure que le monde paysan devenait marginal et que les ouvriers d'industrie disparaissaient progressivement avec le recul de l'industrie française. Comment et sur quelle base sociale reconstruire des identités sociales adaptées à notre époque ? A cette question fondamentale, Emmanuel Macron répond d'un mot : *moi*. Cette réponse peut satisfaire ceux qui tirent profit de ses choix politiques en s'épargnant d'avoir à affronter ceux qui en pâtissent mais elle ne peut en aucun cas être entendue par la grande majorité des citoyens. Elle élude ce qui est l'enjeu même de ce que doit être une rénovation démocratique, à savoir la façon de représenter socialement et politiquement les identités plurielles en présence, à tout moment de la vie politique et sociale et pas seulement à l'occasion d'une élection. Et finalement, elle cristallise tout le ressentiment sur la personne du Président : le rejet de la politique suivie devient rejet de la personne même d'Emmanuel Macron.

Le regroupement des gilets jaunes sur les ronds-points porte en lui une réponse : à la fois un enracinement territorial et une exigence de mobilité. Peu importe l'appartenance socio-professionnel des gilets jaunes, leurs orientations politiques ou religieuses, à travers tout le pays ils portent les mêmes exigences et se reconnaissent dans les mêmes revendications : contre la taxe carbone sur l'essence et le diesel, contre la limitation à 80km/h, pour plus de pouvoir d'achat et finalement, pour un référendum d'initiative citoyenne (le RIC) dans lequel ils voient le moyen de participer aux choix des décisions publiques sans passer par une représentation intermédiaire (d'où le rejet de tout porte-parole). Ce mouvement est le pur produit de l'individualisme contemporain. Il agrège des identités de circonstance, et donc aux contours qui ne peuvent que varier avec les sujets de préoccupation. L'absence de questions liées au travail et à l'emploi (l'absence de la question du chômage par exemple) est une autre caractéristique du mouvement qui unifie sur une base de vie quotidienne : on y parle coût de la vie plus que de salaires.

Avec les gilets jaunes, comme avec le mouvement des lycéens pour le climat, nous vivons les premiers mouvements sociaux de l'ère digitale. Sans les réseaux sociaux, les gilets jaunes n'auraient pas pu se constituer en mouvement national sans devoir passer par des corps intermédiaires, ni fédérer les initiatives individuelles (alors qu'existent de nombreuses organisations en matière de défense du climat et de l'environnement qui font office de corps intermédiaires). Avec le RIC ou les pétitions citoyennes (sur plateforme) nous assistons aux premières tentatives d'une révolution démocratique digitale. Le concept de « référendum d'initiative citoyenne » est en effet le prolongement de la mobilisation du mouvement. Celle-ci n'a pas été le fait d'une organisation, parti, syndicat, ou association, qui s'exprime au nom collectivement de tous ses membres. Elle est le fait d'initiatives individuelles auxquelles chacun est libre de se rallier s'il le désire. Le RIC relève de la même démarche. Il suffira qu'un citoyen soumette une proposition au vote et que celle-ci trouve par un simple clic un relais suffisant sur les réseaux sociaux pour imposer un vote référendaire. Pour

résoudre les questions d'organisation que comporte tout référendum, certains imaginent sans doute recourir à une plateforme idoine, un référendum digital en quelque sorte. N'importe qui, sans aucun filtre, devient par la magie du doigt l'initiateur d'un débat politique, lui-même susceptible de s'organiser librement sur ces mêmes réseaux sociaux. Certains y verront une richesse, mais on peut aussi y voir la porte ouverte à toutes les aventures politiques et aux pires démagogues. Si le RIC devait prendre corps, seule le chiffre de la participation – avoir au moins la moitié des électeurs inscrits pour être valide – pourrait constituer un garde-fou.

Verticalité politique du pouvoir, mais plus encore verticalité dans l'entreprise. Dans son rapport sur la réforme de l'entreprise de 1975<sup>96</sup>, Pierre Sudreau, alors maire de Tours, constatait que « la règle habituelle était que le chef d'entreprise conduisait unilatéralement sa politique sociale » et déplorait que le patronat français ne « dégage pas un projet social d'avenir ». Douze ans plus tard, Antoine Riboud, fondateur et président de Danone<sup>97</sup>, soulignait que pour se moderniser, l'entreprise « a besoin de tout le potentiel des hommes » et « les vertus du dialogue et de la transparence entre des partenaires responsables ». A intervalle régulier, des patrons progressistes louent le dialogue dans l'entreprise qu'ils pratiquent en même temps qu'il regrette la frilosité générale du patronat. L'introduction d'horizontalité dans les collectifs de travail induit par le monde digital n'a guère modifié ces constats. La réduction des échelons hiérarchiques ne conduit pas nécessairement à une transformation des modes de gestion.

L'affaiblissement des syndicats ne favorise pas le développement d'une culture d'écoute et la fusion des instances de consultation du personnel, notamment la disparition des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), où se négociaient les conditions de travail, ne va pas inverser cette tendance, au contraire. « La France, écrivent Gilles Laurent Rayssac, Danielle Kaisergruber et Martin Richer, est le mauvais élève pour la participation des salariés dans leur entreprise ». Le dialogue social y est au mieux formel et le « dialogue professionnel sur le travail trop rare malgré l'accord inter-professionnel sur la qualité du travail de juin 2013. « Cette absence de possibilité d'expression, de débats, de dialogue là où l'on travaille ajoute aux frustrations des citoyens, là où ils vivent »<sup>98</sup> et le référendum d'entreprise, s'il permet de se prononcer sur des projets d'accord, ne traite pas le problème de l'absence d'espace de dialogue en amont. La démocratie citoyenne reste à inventer dans le travail autant que dans la cité

La crise démocratique affecte en premier lieu les corps intermédiaires, notamment les partis politiques, qui n'assurent plus de façon satisfaisante la fonction de délibération collective et de production de l'agir commun. Leur affaiblissement les a en quelque sorte effacé de la vie politique quotidienne. Les observateurs de la vie politique et sociale française n'ont pas attendu la candidature d'Emmanuel Macron pour s'en inquiéter. L'existence de corps intermédiaires représentatifs d'un groupe social (syndicats) ou d'un courant de pensée (partis politiques, mais aussi ONG) est un élément incontournable de toute élaboration démocratique. Que ceux-ci ne jouent plus le rôle délibératif qui est le leur, les disqualifie mais ne fait pas disparaître leur nécessité. La crise démocratique est une crise de la délibération qui ne saurait se réduire à une élection ni trouver de solution dans une réforme de la Constitution, que ce soit son projet ou celle des partisans d'une 6<sup>ème</sup> République.

Emmanuel Macron a raison d'incriminer les logiques d'appareil, mais la réponse bonapartiste n'est pas de nature à résoudre cette crise. Ce n'est d'ailleurs pas sa préoccupation première. En se passant des corps intermédiaires, il tente d'imposer en force des réformes dont il sait qu'elles n'ont

---

<sup>96</sup> Pierre Sudreau, *La réforme de l'entreprise*, Paris, 10/18, 1975.

<sup>97</sup> Antoine Riboud, *Modernisation, mode d'emploi*, Paris, 10/18, 1987.

<sup>98</sup> Gilles Laurent Rayssac, Danielle Kaisergruber et Martin Richer, *op.cit.*, p. 35.

pas le soutien des français ni des corps intermédiaires. C'est ce pari que le mouvement des gilets jaunes va peut-être mettre en échec mais le refus du mouvement de s'organiser peut aussi laisser le champ libre aux réformes, même impopulaires. Dans cette crise, l'issue est peut-être entre les mains des corps intermédiaires. S'ils restent effacés, comme depuis le début du mouvement, alors Jupiter aura tout loisir de dérouler son agenda. Si, au contraire, ils se remobilisent, se constituent en force d'opposition conjuguant l'action dans l'entreprise avec le monde du travail et de profondes transformations sociales dans une visée de justice sociale, de solidarité et de transition écologique, un cours différent est possible. Le *Pacte pour donner à chacun le pouvoir de vivre* est un pas en ce sens soutenu par Laurent Berger et Nicolas Hulot et 19 organisations et associations est un pas important en ce sens. Reste ensuite à aborder le fond de la crise et à inventer des modes de délibération collective qui fédèrent des groupes sociaux aux modalités adaptées à la société digitale.